JUSTICE REPORT

a publication of the Canadian Criminal Justice Association
formerly Canadian Association for the Prevention of Crime

Vol. 1 No. 1 **September 1984**

Name change —

Yes, the Association has a new name, as explained in this issue. And, what happened at the CAPC Annual Meeting in June is also included, with the President's and Executive Director's reports. Capitalizing on the Association's new name, the Bulletin has taken on new life — also with a new name. Enjoy the issue, and let's hear from you, especially provincial associations. *What's Happening*?

In this issue . . .

Are some of the major concerns today in the criminal justice system. Some have been expressed by community agencies, which either deal directly with the concerns, or are affected by them. Comments from readers which sharpen interest in concerns may have a catalytic effect — bringing relief to the problem through public lobbying. This issue of the Justice Report directs attention again to prison university education, pay or not pay? The May 1984 issue of the CAPC Bulletin also commented on this subject. More information from The Correctional Service of Canada, and from offenders affected by the new pay rule on prison education, is here for you to comment on. For readers concerned about the growing violence in federal prisons, there is a review of a study on murders and assaults in the Ontario federal prisons, and comment on the investigation of incidents from the July 1982 riot in Archambault Institution, Quebec. Do alternatives pay ? The John Howard Society looks at the subject philosophically, and a review of *disincarceration costs* presents another viewpoint. Readers should note comments on Special Handling Units in the Ontario study on prison murders and assaults. ■

JUSTICE REPORT

Canadian Criminal Justice Association

Vol. 1 No. 1 September 1984

JUSTICE REPORT carries information of value to Association readers and the public interested in matters related to the administration of justice in Canada. Opinions expressed in this publication do not necessarily reflect the Association's views, but are included to encourage thought and action on the criminal justice system throughout Canada. For more information on the activities of CCJA, please contact the: *Executive Director, Canadian Criminal Justice Association*, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5 Telephone 725-3715

CONTENTS

ISSN 0823 - 9436

Name Change, **2**
Preventing Crime, **2**
Readers' Comments, **3**
Education, Should Inmates Pay? **4**
Crime and Punishment
Some of its Costs **6**
Violence in Federal Prisons, **9**
Archambault Inmates Ill-Treated, **10**
CSC Needs a Purpose, **11**
John Howard Society, **13**
Patronage and NPB Discretion, **14**
National Parole Board, **15**
Standards and Accreditation, **16**
Disincarceration — Does it Pay? **17**
Crime Victims, **18**
Brief News, **21**
On the Hill, **22**
Interesting Court Cases, **23**
Publications, **24**
Coming Events, **25**
Annual Report, **27**

Thoughts on a Name Change

A change of name must be more than merely cosmetic. The Association's former name created the impression of limited scope and therefore affected the degree of identification with the Association. The choice of the broad perspective created by the new name, *Canadian Criminal Justice Association*, was not made in the mere hope of attracting more people to the Association. It is, rather, part of a major, new initiative on the part of the Association to welcome a constituencies within the criminal justice system and the community to participate with us in the development of a more just, humane, and effective system.

The Association soon will be producing new literatur to better explain its role and functions. It shall be seeking new mechanisms to integrate more effectively provincial and regional concerns into its deliberations and publications. It shall be making a specific attempt to better represent and serve the needs and interest of line workers within the system Special interest groups, such as victims, will be invited to contribute to the dialogue of the Association, at the same time, we will attempt to rebuild the support we once enjoyed, from the judiciary and legal professions.

We hope to be ushering in an era of growth, activity and true national representativeness. We invite you to join with us. **Josh Zambrowsky**

Working Together — Preventing Crime

Although November 4-10 has been declared this year as *National Crime Prevention Week*, working together every week of every year is what counts in preventing crime. A national focus once a year cannot, nor is it intended to, replace the daily helping hand citizens extend as spontaneous acts of neighborliness. Taking in newspapers, feeding the cat, or helping the elderly with a shopping bag — are part of the conventional perception of community values, manifested in our everyday lives, working to increase our neighbor's sense of security and safety — and they are natural ways to help our neighbor. Crime prevention takes the perceived sense of helping into other areas, arousing our conscience regarding actions and motives, challenging our sense of neighborliness — it means sharing the responsibility for making our neighborhood safer, individually and as members of organized groups. Not as para-police officers, but as users, effectively, of the resources and services police offer in crime prevention, assisting them in their search for more ways in which to contain crime.

Many communities already have crime prevention projects. *During November 4-10 won't you look at them closer?* There are Block Clubs, Block Parents, Watch Programs, Neighborhood Directories Special Volunteer Services, Street Observation, Identification Programs, and Victims Services; all working, with you and your neighbors, to help prevent crime in communities across the country. Service groups for victims are also forming, and growing as the public identifies with victim needs apart from demanding justice for a crime committed.

During *Crime Prevention Week*, November 4-10, the challenge will be — how to become more involved in these projects, and others not so well known, bringing more people into a positive relationship with the criminal justice system, offsetting the negative experience many citizens have of their criminal justice system as victims or family of an offender.

If you are planning a special project during *National Crime Prevention Week*, and need ideas or other information on how to start, contact *National Crime Prevention Week Coordinator, Ministry of the Solicitor General, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.*

READERS' COMMENTS

Inmate Privacy

I am reacting to the excellent letter by A.M. Kirkpatrick in your April 1984 issue of the CAPC Bulletin. The question of the duty relationships between prison staff and prison inmates, where there is a difference in sex must be addressed immediately. Kirkpatrick places some reliance on the Charter provisions as distinguished from those of the Bill of Rights respecting cruel and unusual treatment or punishment.

I am less optimistic, for I recall the Supreme Court of Canada ruling in *Miller* et al v. *Her Majesty the Queen* 1977 2 S.C.R. pp. 680-715, in which similar terminology of the Bill of Rights was used as the basis for an appeal against a capital sentence. The appeal was rejected essentially because the majority, in reading 'cruel and unusual' conjunctively concluded that capital punishment was not unusual. Admittedly, a new interpretation of the term 'cruel and unusual' may be forthcoming as Allan Mason suggests in his recent article in Criminal Reports (35 C.R. (3d) pp. 262-68). Beyond the Charter provisions, however, it may be the *Canadian Human Rights Act* (Sec. 14) could have a bearing on this issue.

Another possible approach might be taken from the perspective of Canada's international commitments. The *International Covenant on Civil and Political Rights*, Article 7, provides in part that 'No one shall be subjected to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment." This Covenant, after adoption and being "entered into force" by the United Nations with Canada's active support, was quickly ratified by Canada on August 26, 1976.

— It might be argued that the provisions of the Covenant form a part of the law of Canada by reason of the nature of the subject-matter — the protection of the human rights of citizens against the assumed power of the state.

— In accordance with well-established judicial practice, the language of the covenant might be used as an aid in the Interpretation of the Charter.

— The provisions of the "Optional Protocol," to which Canada also subscribes, might provide a male inmate who has been subjected to skin-search involving or in the presence of opposite sex staff with an opportunity to submit a complaint to the *United Nations Human Rights Committee*.

The 1981-82 annual report of the *Correctional Investigator* (pp. 16-17) contains a detailed examination of directives covering "frisk searches" and "strip searches" of both sexes of inmates, prison staff, and visitors. The Correctional Investigator commented "Obviously, there is not only different treatment afforded to male as opposed to female inmates but male inmates are also treated differently from male staff and male visitors." The Correctional Investigator then recommends "That Directive 249 be amended to accord the male inmate the same standard of dignity that is afforded all other inmates liable to be searched."

Apparently the Public Service Commission and the Canadian Human Rights Commission examined the implications of the 1977 MacGuigan committee's recommendation 17, that "women be employed on the same basis as men in the Penitentiary Service. . . ." It is not known whether those bodies considered the detailed problems identified by the Correctional Investigator. It appears, however, The Correctional Service of Canada (CSC) has decided ". . . to maintain the status quo." Apparently the matter continues under study by the Canadian Human Rights Commission. Surprising, considering the equal status extended to victims of both sexes under our current sexual assault legislation, is the apparent acceptance by CSC, and by the Correctional Investigator ". . . that the searching of male inmates by female staff is seen as socially acceptable whereas the converse is not true."

The intransigence of CSC and acquiescence by the Correctional Investigator in this matter of flagrant discrimination against male inmates as compared with male visitors, male staff, and female inmates suggests the only remaining remedy lies in litigation. It is to be hoped that, in the immediate future, either the private bar or one of Canada's legal services will be prepared, when an appropriate case appears, to litigate this issue.

William F. McCabe
Kingston, Ontario

Inmate Privacy

I have just finished reading *Canada's Reform in Criminal Law* in the CAPC Bulletin (April 1984), especially the article on *Female Guards and Inmate Privacy*. I asked June Callwood of the Globe and Mail to publish it. Plus, I sent it to the Toronto Star and the Whig Standard. I'll send a copy to the Ottawa Citizen. And, finally, to the Hon. John Fraser PC, MP. It is my intention to have the escalating privacy problem [mentioned] in the House of Commons.

Ah, yes! Since we are dealing with an international human rights problem, the UN will have to be informed. We mustn't forget them as I have heard they are quite interested in government corruption. Especially if it concerns massive degrading practices. I believe The Correctional Service of Canada borrowed the dubious privacy related directives from the USA (certain States). And I told Mr. F. O'Connor of Queen's University Law Project to take a hike, in which case I asked Mr. Fraser to forward all my material which originated your article to a civil rights attorney.

The Solicitor General has written me a number of times in regards to my activities, stating that modesty barriers were going to be installed in Collins Bay Institution within the next few months. Well, they haven't been installed, and what is more, CSC has been giving the inmates this line for the past six years.

Phillip J. Conway
Collins Bay Institution
Kingston, Ontario

Editorial Comment: To present the inmate point of view on the fee payment for university courses in federal prisons, *Justice Report* has included letters from two inmates which express the user's comments from inside a federal prison.

University Programs in Prisons

I also object to the university fee system for a number of reasons: The first that it is discriminatory, since there is no charge for vocational courses. The second reason is the manner of payment. A prisoner must have $350 in his compulsory savings upon release. If there is no other way, however, to pay for the classes, the institution will take up to $200 of the prisoner's savings, thus releasing the prisoner with $150. I firmly believe the fee system is structured so as to discourage prisoners from enrolling in the university program. Since the prisoner in school usually earns the lowest pay number [refers to pay scale] in the institution now, this looks like an excellent political ploy to get rid of the university program altogether. If the enrolment drops, there is no reason to continue with a three-year contract. The administration [CSC] seems willing to train a prisoner to use his back or his

hands, no charge; but a prisoner who wants to use his mind is not appreciated at all, since they then ask too many questions. I went from a grade eight education in Matsqui [Institution] through GED, and on to the university program. I am now entering my third year, majoring in psychology; and yet in looking through my [prison] file I see a comment from Matsqui that was put before the National Parole Board — "using academic success as leverage to pressure the Board to grant parole." I believe both the administration [CSC] and the National Parole Board is determined to get rid of the university program through the discriminatory fee system. The amount collected from prisoners through fees is not going to put much of a dent in an education budget which is already nearly $18 million.

T.A. O'Sullivan
William Head Institution
Victoria, B.C.

University Programs in Prisons

On January 24, 1983, in the House of Commons, Mr. Bob Kaplan [Solicitor General of Canada] declared that "the university programs within the penitentiary system were the best in North America." He then went along and slashed these *best* programs, only to reinstate them later, not so much because of public pressure but because he realized early enough that abolishing the university programs would not have saved $700,000, but would have cost his department $1,000,000 per annum to hire staff to take care of ex-inmates. (Inmates who do not attend university programs are supervised at a ratio of one instructor for six inmates or for an approximative annual cost of $5,000 per inmate; the annual cost per student is evaluated at $3,500.) Hence, the university programs cannot be considered an expense but an economy in the operation of correctional services.

However, in order to give the appearance that he really cared about expenditures, but especially not to lose face, Kaplan implemented the *fee system*. The question remains: does the fee system contribute to the real cost of the program or is it a manoeuvre to finance the Correctional Service?

One must not forget that at the same time Kaplan implemented the system, he also hired a firm to find out if anything could be done to improve his face (pardon me, his image). Kaplan will collect $35,000 a year for the fee system, and his department will disburse $100,000 a year to collect the fees. The only logical explanation, for what to any reasonable person seems an extremely illogical plan, is that Kaplan's *face-lift* study cost precisely $35,000. The $100,000 a year for collecting fees can easily be hidden in bureaucratic red tape, but the $35,000 to help Kaplan save face is too blatant an expenditure to be disguised. Fortunately for Kaplan, the $35,000 he will collect from the fees will equalize this $35,000 extraordinary expense.

Nick Bonamy
William Head Institution
Victoria, B.C.

Education, Should Inmates Pay ?

Pay or not pay? This question has become an issue between The Correctional Service of Canada and the Canadian Association for Adult Education. The debate goes back to 1983, when the Solicitor General of Canada cancelled university education for federal inmates; one of the measures adopted to cut federal spending in corrections. It was seen by CAAE and the public, through media exposure, as cutting off one of the best means of guiding inmates toward change, away from criminal activities.

Public outcry, aided by CAAE reaction, reversed the Solicitor General's decision late in 1983. University education for inmates was reinstated, but at a cost — they must now pay for higher education.

Into the fray, mid-1983, came Laurent Isabelle, newly appointed director of education in CSC. Dr. Isabelle supports higher learning for inmates, and advised reinstating university courses in prisons. That he supports inmate payment of these courses is where he and CAAE part ways. "Why shouldn't inmates pay the freight rate for education?" he asks. Whether a student is inside or outside a prison, Dr. Isabelle upholds the principle — paying for education encourages a sense of responsibility and appreciation.

This is not how CAAE sees it! University tuition in prisons should be free to prisoners, contends Ian Morrison, executive director of the Association. Through CAAE he has taken the fight for free prison university education to the public, and members of parliament. The analogy that student fees should apply inside and outside prison, he contends, is false. Why? The students do not compare! Motivation is not the same, and the purpose is not the same.

Moreover, Morrison says, inmates cannot afford to pay for tuition. Similar reasoning Dr. Isabelle retorts could apply to students in the *outside* community. CSC has proposed a loan plan to be repaid as the inmate-student can afford, without interest charges.

Five courses are the usual yearly university load costing $200, or $40 a course. Dr. Isabelle says an inmate's earnings averages $800 a year, $200 is only a quarter of that amount, deductible from savings; at par with a university student in the community whose income might be $4,000 a year, and whose tuition fees could amount to $1,000. Reinforcing his contention inmates are well-served by the prison education program, Dr. Isabelle adds — inmates are fed, clothed, and housed free, a student in the community is not. The irony of which, he says is evident — inmates are gaining an education while incarcerated, at taxpayers expense.

"The choice is theirs," he adds. "Stay out of jail and pay tuition fees with bursary opportunities, like students in the community, or pay the consequence of criminal activity," loss of freedom where university fees are non-negotiable.

For the man who now heads the education program in CSC, encouraging more inmates into the prison education program is a priority. He was shocked when he took on the job to discover 18-20 per cent of federal inmates are functionally illiterate. "Can you believe it?" he asks, "these people can hardly write their own signatures. And this in the 20th century! Sixty-six per cent have not completed grade 10."

The most pressing demand in prison education today is reaching the majority of inmates who need school

upgrading. Access to higher learning, Dr. Isabelle, admits, is also necessary. He doesn't dispute university education could help reduce the recidivism rate, reported around 55 per cent in 1983.

After all, he says, if an ex-offender gets a good job and learns to respect his capability as a responsible citizen, why not help with more education. But it must be paid for, despite CAAES concern inmates cannot afford fees.

He recalls talking to inmates in a British Columbia prison on university fees. "They told me if they wanted the course badly enough, they would find ways to raise the money, and their families were often supportive. Sure, some will be drop outs. These would probably do so in the community anyway."

How does The Correctional Service of Canada perceive its prison education program? The present administration sees it as about the best in the prison system, world-wide. There is a mandate, stated in the Service's 1982-83 annual report, which gives the Service the authority to prepare inmates for their return to the work environment, including education and work opportunities . . . ensuring inmates make maximum contribution to defraying the over-all cost of their incarceration, which could include education.

The Service must meet varying provincial education standards and vocational codes, some of which are difficult to reconcile with education behind bars. Dr. Isabelle says the present CSC policy is "not clear on paper," and he would like a substantial policy to support his new duties. Dr. Isabelle's concern may be alleviated soon. Prison education policy is being rewritten, clearly delineating courses in literacy to elementary and secondary education, and on to vocational and university courses.

Stress on vocational training is also planned. Inmates who have gone through any kind of vocational training, in the kitchens, as cleaners, or in other work, will receive a "kind of certificate" which offers a potential employer an indication of what the inmate can do. Dr. Isabelle is convinced these skills should have recognition. Not just pushing paper credentials — a somewhat tongue-in-cheek measure of inmate education.

Prison education and vocational training is gradually being integrated in 23 prison schools, medium and maximum security, out of a total of 60 federal prisons across Canada. The Service's 209 teachers and principals are fulltime employees, with 14 staff in the five regional offices and headquarters in Ottawa, who direct administration. These are assisted by 132 staff on contract from boards of education, for varying lengths of service, a total of 355 staff.

Of some 11,000 inmates in the federal prisons, 3,700 are registered in full and part-time education and correspondence courses; from literacy to a small number (about 4 per cent) who enroll in university courses. Close to $27 million has been allocated for education in federal institutions during the fiscal year 1984-85.

A new approach to prison education is the latest idea of Dr. Isabelle. Flexibility is the key, known as the four-hour block. Inmates would combine schooling with employment or other training in blocks of four hours — such as 8 am to noon, and so on in blocks of four hours each for education and other training) until midnight. But what about time out for *head-counts* (counting inmates), and other inmate checks throughout the day? Dr. Isabelle acknowledges the four-hour block method cannot interfere with security measures and so the new idea must be rethought allowing time for prison regulations.

Attending school fulltime can be a bore for any student, in or out of prison, says Dr. Isabelle. Having a choice of shorter hours could help encourage inmate interest in school. As *Liaison*, the Solicitor General's monthly publication states, "Wardens are keen to see how Dr. Isabelle's idea can be implemented . . . pilot projects are being planned for some institutions."

With increased prison education opportunities, CSCs new education director wants libraries expanded, accommodating the four-hour block of classroom instruction, and where inmates can research literature. Information on the number and cost of prison libraries is not indicated in the Solicitor General's annual report, and on request, Dr. Isabelle could not supply the information.

Other innovations foreseen for inmate students include employment of inmate graduates as tutors, helping less able students. Employment of inmates as teacher aids is also a possibility, says Dr. Isabelle. He contends inmates are (generally) incarcerated because they have not learned how to resolve behavior problems, affecting family, job, and self. Building self-esteem and accomplishment is a significant part of school education, he intends this will be so in prison schools.

In the meantime, what about CAAE and me? asks Dr. Isabelle. The debate between the Solicitor General and CAAE has squeezed Isabelle into a corner. Approval of the fees isn't difficult for him. He believes they are essential. Does not enjoy the ill-feeling the debate has caused. Nor does he welcome answering the avalanche of letters resulting from CAAE publicity on the fee issue. "The time is ill-spent, nothing short of a scandal." He exudes exasperation when talking about the influx of letters to the Solicitor General, to which he and his staff must draft replies. Inmates suffer, he says, because he cannot spend his workday on administration and education priorities.

According to Dr. Isabelle, CAAE "has to accept the laws of the land" referring to the Solicitor General's decision to charge university fees as "a law." If CAAE does not support the Solicitor General's decision then "that's anarchy."

For Doug Griffin, chief education and training for CSC, the debate between CSC and CAAE is sad. He regrets the Association has chosen to attack educators in the Service. "We are educators, whether as teachers in a prison or the community," he says, and wonders

why the question of fees has become a political issue, when it is solely educational. Griffin would like to see CAAE acknowledge the progress education has made in the prisons. Especially the concern for educating illiterate inmates, who number 205 trying to reach grade 5 this year. Not so much the university enrolled inmate who has the educational base to want to go on learning.

Ian Morrison of CAAE, expressed his views on university fees in the previous issue of the CAPC Bulletin. CSC and CAAE admit this remains the only conflicting factor in their continuing debate. But acceptance of the Solicitor General's decision on university fees is far from resolved.

Dr. Isabelle's attempts to talk with CAAE have resulted in fiery letters, careening back and forth between the two. His apprehension about a détente seems understandable, as opportunities to meet and talk dwindle. He views the dispute as "nothing short of a scandal."

As, after a rainstorm mixed with a glimmer of sun, a rainbow appears, so CAAE and CSC may, perhaps, produce their own rainbow and reconcile their opinions. While inmates quietly bow their heads over desk and pen, note-taking another prison course, looking forward to graduating from self-paid university tuition.

Mona C. Ricks

CRIME and PUNISHMENT

Some of its Costs

The latest annual reports of two federal departments, involved in the administration of justice, indicate to some extent what it costs in Canada to deal with crime. Here is an insight into the activities of the Ministry of the Solicitor General[1] and the Department of Justice,[2] undertaken during the 1982-83 fiscal year. Statistics on crime and drugs, and the cost of incarcerating offenders are included, with comparitive figures from the United States.

Change which occurred or was proposed by the Ministry of the Solicitor General during 1982-83, affected all agencies under its administration; the Royal Canadian Mounted Police; The Correctional Service of Canada; and the National Parole Board. And, reforms proposed or enacted by the Department of Justice during this period involved the entire criminal justice process, reaching far into Canada's future.

The most significant change for both departments occurred with Royal Assent of the *Young Offenders Act*, July 1982. Years of debate and consultation with the provinces preceded ratification of the Act, which provides a comprehensive process to deal with juvenile crime. The Act became law April 1984.

Implementation will cause change in many areas of the criminal justice process dealing with juveniles. Already, community agencies are reviewing the Act's effect on their services for young offenders — sometimes resulting in an overlap of studies. Increased costs were considered a major concern during discussions in 1982-83, as they do so now. (Non-agreement between the government and the provinces on cost-sharing became a controversy during consultations on the new law, delaying implementation almost two years. Agreement is expected from most provinces before the end of 1984. See CAPC Bulletin, May 1984, for a discussion on the *Young Offenders Act*.)

Solicitor General

Other highlights in the Solicitor General's report include a review of Criminal Law Procedure by the Law Reform Commission of Canada. Change in the role and function of criminal law in Canadian society was anticipated from the review. Also an offshoot of the review was a paper on sentencing, published by the Department of Justice.

Clemency powers were also examined by the Ministry of the Solicitor General during 1982-83, focussing on the *Criminal Records Act*, dealing with pardons, and procedures for exercising the *Royal Prerogative of Mercy*. The intent ". . . creating an integrated system of clemency throughout Canada, in consultation with the provinces."

Proposed changes to mandatory supervision (Bill S-32) in federal prisons were approved by Cabinet, and studied by the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. The Bill would restrict the eligibility of federal offenders for release from prison as a result of earned remission.

RCMP

The RCMP gave precedence to administration of the force, and performance evaluation. Criminal Code offenses have increased steadily since 1978, when 519,094 cases were recorded, to 693,992 in 1982, of these up to 361,383 were cleared. (See statistics.)

Criminal Code Offenses including Traffic (RCMP Jurisdiction)

	1978	1979	1980	1981	1982
Reported	519,094	548,350	580,756	614,441	693,992
Actual	471,268	492,808	526,554	558,316	632,772
Cleared	242,826	248,256	260,516	262,927	361,383

As in other areas of the criminal justice process, the RCMP became vitally aware of the need for public acceptance, directing attention toward, "a better relationship between the police and young people." Also, defining the needs of crime victims and crime prevention.

Organized illegal immigration and individual offenses against the *Immigration Act* increased during 1982-83, see figures below.

Prosecutions*	1981	1982
Immigration Act	1,141	1,488
Criminal Code	119	185
Cdn. Passport Offenses	29	81
Citizenship Act	24	21
U.I.C.	22	17
Total prosecutions	1,335	1,792

*In addition, 841 cases involving illegal immigrants were referred to Canada Immigration for administrative action in accordance with the provisions of the Immigration Act.

The most widely used and available illicit drugs in Canada, states the RCMP report, are cannabis derivatives, marijuana, cannabis resin (hashish) and cannabis oil (liquid hashish). But a growing demand for more potent types of cannabis has led to new high potency varieties (such as sinsemilla) which have a higher selling value. The RCMP also reports heroin tops the list of drug enforcements; some 20,000 Canadians are reportedly addicts.

In a recent American publication,[3] drug use in the United States is described as a costly "mass phenomenon." A 1982 national survey indicates 32 million Americans smoke marijuana at least once a year, and 20 million at least once a month. Cocaine users number over 12 million a year, and an unknown number of millions take hallucinogens stimulants, sedatives, and tranquilizers) without medical supervision.

According to the RCMP, illegal drugs in Canada generated an estimated $8 billion in retail sales, see below. Refer also to the April 1984 issue of the CAPC Bulletin, page 7, which reports on organized crime in Canada and RCMP methods of combatting such crime.

Retail Value in 000's Canadian Dollars

Heroin	2,250,000
Cocaine	475,000
Cannabis	5,075,000
Chemical Drugs	275,000
Total	8,075,000

Correctional Service

The Correctional Service of Canada reported 19 facilities were accredited by the American Commission on Accreditation for Corrections in 1982-83, but no costs were cited. The Service spent $555.8 million of which $66.2 million was expended on capital costs. (See figures below for comparison with 1981-1982.)

Financial Performance by Activity ($000)

	1982-83*		1981-82**	
	budget	actual	budget	actual
Custody of Inmates	114,796	117,288	99,196	108,629
Offender Case Management	119,580	123,883	102,788	110,363
Education, Training, Employment	64,600	58,925	60,566	53,548
Health Care	31,067	35,043	27,484	31,551
Technical Services	150,401	154,300	134,282	137,467
Planning and Management	17,320	16,997	16,073	16,119
Administration	42,281	49,391	37,232	42,632
Total	540,045	555,827	477,621	500,309
Supplementary estimated and other authorized changes	28,445			
Total appropriation	568,490	555,827***	477,621	500,309

* 1982-83 expenditures were $15.8 million (2.9%) higher than the original Main Estimates

** 1981-82 expenditures were $22.7 million (4.5%) higher than the Main Estimates

***Statistics Canada reports $568.1 million

The average annual cost of maintaining an offender was reported as $30,767, an increase of 3 per cent. See summary of cost below for 1982-83 compared with 1981-82, at all security levels; and other costs incurred attributed to inmate upkeep, which cites the cost of maintaining an offender as $29,871 in 1982-83. Despite the annual average cost being computed differently in the CSC report, including variations in environmental and capital costs, there

Provincial Associations — What's Happening ?

The publication of CAPC, newly named Canadian Criminal Justice Association (CCJA), has a vacancy, many in fact ! And provincial organizations associated with CCJA are invited to fill all of the vacancies. Your news is important to spreading the word on activities in the criminal justice system — won't you share this with members regularly ? Your voice is needed in expressing what is happening in Canada, as government and social agencies respond to change and demands in community development. If you have programs in your association which could be of value to share with other member associations — let's hear from you ! What about other news — there are probably issues on which you take a stand — let's hear from you ! If you prefer to make a personal comment as a reader of this publication — let's hear from you in Readers' Comments. Your contributions are welcomed in every issue. Let's hear from you, write to 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5.

appears to be a vast difference in offender cost in the United States compared with Canada. See following figures from CSC 1982-83 Annual Report.

Annual Average Cost of Maintaining Offenders (CSC)

Security	1982-83 Average population	1982-83 Total cost	1982-83 average annual Cost offender	1981-82 average annual Cost offender
		$	$	$
Max. (male)[1]	3,319	159,118,718	47,942	47,043
Max. (female)	86	5,407,109	62,872	62,395
Med.	5,107	174,775,459	34,223	34,574
Min.	448	14,208,125	31,715	32,718
Farm (min)	408	14,911,656	36,548	38,189
Community Corr. Centre	406	8,614,355	21,218	18,879
Institution level[3]	9,774[2]	377,035,333	38,575	38,560
Centres not in operation	9,774	135,992	14	9
Staff College	9,774	4,879,736	499	642
Parole Office	6,687	21,884,252[6]	3,273	2,893
National HQ	16,217[4]	40,101,082	2,473	2,439
Regional HQ	16,392[5]	45,602,133	2,782	2,597
Total	16,392	489,638,528	29,871	29,106

Note: 1. Maximum male category includes 24 inmates sentenced by the courts to serve sentences in Her Majesty's Penitentiary, St. John's, Newfoundland at a cost of $373,258
2. Average number of inmates in the institution (midnight count)
3. Parole office operating costs relating to community assessment and case preparation have been reallocated to the institutions based on average inmate population
4. Total number of inmates on register and in temporary detention, plus total parolees less 1299 day parolees included in both counts
5. Average population includes 175 federal inmates housed in provincial institutions. Cost includes billings from the provinces under federal/provincial agreements for the maintenance of federal inmates in provincial institutions ($7,728,541) and for parole suspension services ($1,427,268)
6. Percentage of total operating costs related to parole supervision

Annual Average Cost of Maintaining An Offender — USA[4] — 1981

	$
Federal prison	13,000
State prison	5,000 — 23,000
State halfway house	12,000
Local community based facility	8,000
Local jail	8,000
Federal probation or parole	1,300
Non-federal probation or parole	220 — 1,700

Security incidents in federal prisons increased by 83 during 1982-83 from 574 in 1981-82 to 657. There were more assaults on inmates by inmates than any other type of incident in federal prisons, from 263 to 350. Inmate assaults on staff also increased (by 13). Under the heading, *Reducing the number of assaults by inmates on other inmates and staff*, CSC reports 456 major and minor assaults, from 376, in 1981-82, a 21 per cent increase. The Service does not state how or when a reduction occurred: an anomalous heading considering an increase of 21 per cent was reported.

That inmate suicides and attempted suicides increased by 7 from 74 in the previous year, was not considered of sufficient importance to qualify explanation in the text of CSCs report; yet the "average daily on register inmate population" did qualify as a highlight of the year's achievement. An investigation into the increase in prison suicides is underway in federal prisons. A report is expected by year-end.

Number of Security Incidents in CSC

Category	1982-83	1981-82
Murder	6	7
Attempted murder	0	4
Assaults on inmates (by inmates)	330	263
Assaults on staff (by inmates)	126	113
Suicides	16	11
Attempted suicides	65	63
Escape rate (per 1000 inmates)	24	23
Use of force — firearms	35	38
— gas	31	47
Hostage-taking	4	5

Six more institutions were given private family visiting privileges (medium and maximum security), the cost is not cited. And an 8.9 per cent increase in the inmate population (from 9,765 to 10,638) caused double-bunking in 13 institutions.

National Parole Board

The National Parole Board received 10,233 applications for clemency (pardon), under the *Criminal Records Act*, an increase of 1,658: returned as premature 1,973; pardons granted 7,085; applications denied 89; totalling 9,147 (NPB does not report what happened to the remaining 1,086 applications for clemency). Sixty-three applications for pardon under the *Royal Prerogative of Mercy* were received: 14 granted; 7 denied; 42 under investigation. There was a slight increase in the number of inmates eligible for and granted full parole (see data below). The Board also conducted 7,210 pre-release and 543 post-release federal and provincial panel hearings, and of the total 2,540 mandatory supervision releases, 1,209 were revoked

Number of Federal*/Provincial Inmates Eligible for Full Parole and Decisions Rendered**

	Federal		Provincial	
	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
Granted	1,627	1,697	1,021	1,136
Denied	2,341	2,868	704	1,022
Total	3,968	4,565	1,725	2,158

* Includes those granted for deportation
** Includes cases only from the Prairie and Atlantic regions and one denial of a Yukon case from the Pacific region.

The National Parole Board budget for 1982-83 was $12.3 million, and its staff numbered 290, including Board members.

All three agencies of the Solicitor General reported continued efforts to inform the public and media of their activities — through publications, speeches, press releases, and audio visual shows.

Justice

For the Department of Justice, a milestone was established in 1982-83 — it was the year of the first

Justice Annual Report. As an historical venture it traces the Department's progress from 1868, when the *Department of Justice Act* received Royal Assent; one of 40 Bills enacted by Parliament during the first sessions after Confederation. The report notes departmental duties from 1868, "have remained fairly constant." An exception, "the superintendence of Penitentiaries and the Prison System of the Dominion," became a separate mandate under the Solicitor General in 1965 (known now as The Correctional Service of Canada).

Developments reported as significant in the Department's first report include proposed or enacted legislation affecting all levels of Canadian society; Proclamation April 17, 1982, of the *Constitution Act*; the *Charter of Rights and Freedoms* in force during the same year; progress in the review of Canadian criminal law; and studies in divorce law reform; and the first People's Law Conference. All are cited as monumental achievements in progressive legislation for Canada. But nowhere does the Justice Annual Report divulge costs — of anything. One can only assume the next report will go further, stating expenditures.

1. Canada, *Solicitor General Annual Report 1982-83*, Secretariat, Royal Canadian Mounted Police, National Parole Board, The Correctional Service of Canada, Ottawa: Supply and Services, 1984, Cat. No. JS1-1983.
2. Canada, *Department of Justice Annual Report 1982-83*, Ottawa: Supply and Services, 1984, Cat. No. J1-1983.
3. Conrad Hilton Foundation. *Strategies for Controlling Adolescent Drug Use*. USA, 1984.
4. *Report to the Nation on Crime and Justice: The Data*, NCJ-87068, USA, 1983.

EDITORIAL

Violence in Federal Prisons

It would be far better not to have a memory of the past when reading the recent Vantour report on the violent incidents in Ontario federal institutions. (Canada, Correctional Service. *Report of the Study Group on Murders and Assaults in the Ontario Region.* Ottawa: csc. 1984) As I peruse the various statements of findings, comments, and recommendations made by Vantour, I cannot help but remember the events of 1964, 1965, 1966, 1967.

In those years, the Canadian Corrections Association (a previous incarnation of this Association), and some 40 other voluntary organizations, had joined to do battle against the standard design which had been adopted for the security institutions of the Canadian Penitentiary Service (a previous incarnation of csc). These voluntary organizations told the penitentiary authorities, and the then Solicitor General, that institutions they planned to build, or had begun to build, were inflexible, emphasized separation of staff from inmates to an unnecessary and possibly dangerous extent, were unacceptable because they would create conditions of severe sensory deprivation, did not have sufficient program space. Temporary coalition of voluntary organizations called for redesigning the very institution where so many of the violent incidents, examined by Vantour, have taken place, Millhaven in Ontario. Archambault Institution in Quebec, for which the same design was used, was the site of a vicious riot in July 1982. In the past several years, Archambault has also had its share, perhaps more than its share, of suicides, assaults, and killings. Everything which has occurred in these two institutions since they were opened seem to suggest the criticisms were correct.

There was even a full public airing of the criticisms during he hearings of the Special Joint Committee of the Senate and House of Commons, between June 30, 1966 and April 6, 1967. The Special Joint Committee correctly noted in its report that " . . .A prison design of necessity reflects — implicity if not explicitly — the correctional philosophy that it is intended to embody. There comes a point, therefore, at which it is a particular correctional philosophy itself that is in issue." The constant violence in these institutions suggests they are failures and, thus, the "particular correctional philosophy" is a failure. Vantour's report is very clear evidence of this. Here is what he said:

"Notwithstanding our desire to minimize the incidence of violence, we must state emphatically that more security — more fences, doors and gun cages — is not the answer. . .

"Today's prisons, at least at the higher security levels, are characterized by a lack of meaningful communication — both between management and staff and between staff and inmates. . .

"What can the Service do to enhance communication? First, it must consider a basic philosophical change in what prisons are all about. . . All members of The Correctional Service of Canada need a conscious commitment to a singular goal; a clear statement of purpose as to the Service's mission. . .

"csc must reduce isolation between the warden and staff and between warden and inmates. . .
"Correctional officers should be assigned to a small unit of inmates for a sufficient period of time to enable both parties (staff and inmates) to get to know one another. . ."

Correctional authorities were told this 20 years ago. Why did they not listen? Vantour is now telling them again. Will they listen? It would be so much easier not to have any recall of the past ! There are so many unanswered questions, and so much good advice that was disregarded. **Réal Jubinville**

Archambault Inmates Ill-Treated
says report

Correctional Investigator, Ron Stewart's report on incidents following the July 1982 riot at Archambault Institution, Quebec, pinpoints evidence of inmate harassment and gassing. That mistreatment was evident is indicated in the preamble to 14 recommendations — referring to inmate health care, unrecorded gassing in the detention unit, disappearance of documents essential to the investigation, and denied inmate rights during aftermath of the riot.

The report states, however, no evidence was found to substantiate allegations of brutality and sadism. Evidence from "two inmates of the existence of an agreement among those inmates transferred to detention . . . to fabricate the allegations of mistreatment," was produced by the inquiry. Supporting evidence was produced in letters to the Correctional Investigator while his report was being prepared.

Most allegations of mistreatment were made by inmates while transferred to detention cells, because they were suspects in the murder of three guards during the riot. [Two inmates, said to have started the riot, committed suicide.]

That there were numerous examples of administrative mismanagement is clear in the report, supporting inmate allegations of harrassment and ill-treatment.

— *Inmate health care*, during the period of investigation did not comply with provisions set out in a Policy and Procedures Manual by The Correctional Service of Canada (csc) and supported by Divisional Instruction 700-1-1, November 30, 1982. The report found instructions on daily visits and bi-weekly visits to the detention unit, "were not complied with," by health care officers and the prison doctor. If the daily visits had been made," . . . information would be available that would either confirm or deny the existence of physical injury," [as alleged by inmates in detention]. The use of gas would also have been recorded had the daily visits of health care officers occurred. The report noted, "This failure allowed these incidents to go unnoticed," by administration.

— *The use of gas and physical force* in the detention unit was identified. "Positive testimony was received that gas was in effect used in the detention unit during the relevant period."

Despite clear csc policy on the use of gas, Commissioner's Directive 245, Divisional Instruction 714, and Institution Standing Order 864, the report states, "No evidence was obtained during the investigation to suggest that the above directives and procedures were followed before or after the incidents of gassing," as alleged by inmates. That no, "written reports of gassing inmates in the detention unit were produced, cannot be taken in anyway as implying that no such incidents occurred," admonished Stewart. Physical mistreatment and verbal abuse of inmates was qualified by the report, including humiliating treatment, kneeling in the prison yard naked in the rain, rocks thrown, and inmates forced to walk bent over while handcuffed through their legs." Verbal abuse was a two-way allegation, inmates shouting abuse to staff, and staff to inmates.

— *Rights of inmates* were alleged denied in the detention unit, despite rights procedures in csc Standing Order 833. Inmates did not have adequate clothing. The report says, ". . . quite likely that some inmates were kept naked in their cells. . . ." The assumption by guards, including a high-level correctional officer, that the inmates in detention were not "entitled to a mattress or bedding during the day," was not valid says the report. Ignorance on the part of some guards, and an officer, of the requirements in csc regulations, "cannot be justified."

— *The disappearance* of detention log-books covering April 26, 1981 to December 12, 1982, and daily detention reports for June 3, 1982 to January 4, 1983, was criticized in the report. The documents were said to have "information vital to this investigation, some of which was not available from other sources." The documents, according to Stewart, would have identified by name all correctional officers entering the detention unit, and all inmates there. Despite a special inquiry, disappearance of the documents was not resolved. Their disappearance was termed, "a matter of speculation," but, "not altogether inadvertent."

Compounding evidence of mistreatment, the report also makes it clear prison administration was less than should be expected. In a news conference following release of the report, Solicitor General Bob Kaplan is reported saying, "If management was not aware of the extent of the mistreatment, they should have been, and if they were aware they should have taken strong and immediate steps to end it."

In a statement preceding recommendations, the report opines, "It is essential that there be meaningful attitudinal changes and improvements that come from the administration and filter down to all levels. If the correctional officers [guards] are not motivated, and if they are not adequately supervised and instructed in procedures or if they fail to comply with those procedures, then the Service [csc] will fir itself again and again facing the same problems."

The Vantour report on murders and major assaults Ontario federal prisons (see page 11), echoes the Correctional Investigator's concern. Vantour advises csc to open communication between staff, management, and inmates; described as essential for a well administered prison. ■

CSC Needs a Purpose
report states

We have another report on the state of federal prisons. This time on the increase of murders and major assaults in the Ontario region of The Correctional Service of Canada. Its 118 pages exude a concern the study group calls — the lack of a correctional philosophy, purpose, and a breakdown in communication between staff and management, staff and inmates, and inmates and inmates. The result ? Inmates have more freedom, with lessening opportunity for management-staff control, and so contact with inmates has eroded.

Or. James Vantour, of csc and chairman of the study group set up last February, has produced a report which directs to csc a forthright condemnation of the present mode of administration. If the report accomplishes what it appears to be saying — prevent managing staff and inmates from becoming objects [machines], and help them remember they are people — it will be worth a million dollars and more.

The "fundamental contributing factor to the current inmate-inmate violence," says the Vantour report, is the *Laissez-faire* milieu," (prisons run by prisoners, in open, liberal environment). Adding — "today's prisons . . . are characterized by a lack of meaningful communication between staff and inmates, and a *marketplace* atmosphere in the inmate community, where drugs are daily available.

Although the report acknowledges there will always be violence in prisons, due to the nature of the environment, there should be a means whereby the incidence of violence can be reduced or minimized." In 1983 and early 1984 there were seven murders and 27 major assaults in the Ontario prisons of csc.)

More security (fences, doors, gun cages) is not the answer. Only total lockup might accomplish this. A more repressive system is not advocated, for this would/could produce a more "inner-directed violence and system-directed violence," collectively resulting in more suicides, riots, and assaults on staff.

The current *Laissez-faire* milieu, the report concludes, has introduced an environment, an attitude, which has weakened not only management capability, but the stability of the inmate community - violence and unrest is the result. The inmate code of behavior, which provides some stability, has fumbled, leaving "intimidation, fear, and opportunities for violence," which ultimately erupted into murders and assaults.

Contributing to the liberal prison environment is, Staff withdrawal from inmate areas, a natural outcome of this sequence of events," says the report. This is not only "non-functional for the administration of a prison; it is dysfunctional," Vantour contends. Lack of communication, Vantour says characterizes administration of most high-security csc prisons (Millhaven in Ontario is an example).

The *non-interventionist* approach toward inmates is reported dominant in csc prison life today. This is seen as a lack of purpose by staff, interpreted in a decline of local autonomy and staff who are powerless — "a perception shared by both staff and inmates."

The Vantour report appears to support Michael Jackson's (author of Prisoners of Isolation: Solitary Confinement in Canada) contention — prison guards today lack an opportunity to make discretionary decisions.

Says the Vantour report — "With no sense of purpose and no authority, communication becomes meaningless. The report's condemnation of cscs present administrative style is clearly recognizable — "We [the study group] do not believe that today's *efficient but emotionally-detached management* can be successful in a people-processing institution. We emphasize the need for face-to-face interaction. Talking to an inmate through a grill is not communication."

Why is there poor communication in csc ? The Service believes it is "open and accountable" as recommended it should be in the 1977 MacGuigan report on the state of Canada's prisons. Yet, seven years later, another study group insists there is still a lack of communication. Perhaps the answer lies in the interpretation of "open" and "communication." The Service saw *open* in the MacGuigan report as communicating, and so directed its Communication Branch. Will the Service interpret *communication* similarly ? Vantour's report says — Corrections Service "lacks a clearly understood mission." Adding, "if the Service's *mission* is not clear to staff, neither can it be so to inmates." Open communication appears needed. Without a purpose, continues to report, incarceration becomes "simply confinement" and inmates *exist* for the duration of sentence.

Surely — says the report — prisons exist to modify behavior, if so, the Service *must* return to the care and custody of inmates. A demand to which the Service, surely, can only reply *no contest*, for so decrees the Pentitentiary Act.

Vantour and his study group do not advocate returning to a *rehabilitation* philosophy; but an active, non-passive approach — explained as intervention where necessary and desirable by staff and inmates. The report supports this contention by citing an example from a poll on staff ability — assessed as more than the job required. Staff involved in the custody of inmates found their jobs not *highly rewarding*. Interpreted in the report as — most staff, including custodial staff (guards), would favor a more active role for themselves in the prisons.

To overcome what the report describes as, "Staff indifference and lack of a sense of direction," a common goal is essential, and so the report issues a challenge. A brave reply to what is perceived as a malaise in the federal prison system today. What appears initially as a bland report — is quietly telling the prison system to, wake up, before it is too late; before more violence erupts in the prisons throughout Canada. Didn't the 1977 MacGuigan report say the same thing?

Has the report addressed the *cause* of violence in federal prisons? The *cause* is difficult to determine in such a volatile milieu. Contributing factors were perceived, apart from the lack of communication and purpose. Transfers, overcrowding and double-bunking, drugs, increase in young inmates, and a breakdown of the inmate code, were also perceived contributing to violent behavior.

Influence of the inmate code as a source of prison control, and a contributing factor to containing prison violence, is discussed in the report. The conclusion ? "As a complex set of standards for social intercourse amongst convicts the prison code has been jointly destroyed by CSC administration and inmates" — cited by the Inmate Committee in Millhaven Institution, a dual maximum security and Special Handling Unit in Ontario. As an aside, the continued use of Special Handling Units (for presumed dangerous offenders) was upheld by the study group with greater recourse to educational and recreational outlets.

Change (destruction) in the use of the inmate code as a prison stabilizer, "has come about in the last two or three years." Another example of CSCs redirection of administration, or lack of direction, contributing to today's inmate-inmate unrest and violence.

Overcrowding, constant inmate transfers, drugs, an open environment, and an inmate milieu lacking structure, add force to what has become a prison environment of intimidation and fear — ripe for violence, where survival epitomizes violent behavior erupting as it has during the last 18 months in more inmate deaths and major assaults.

In 27 recommendations, the Vantour report places on CSC the responsibility for — a strong commitment to adopt a basic philosophical change in what prisons are all about, and reassess the organization of the prison system.

Dr. Vantour's colleagues studying violence in the Ontario federal prisons were: Hank Neufeld, Warden of Warkworth Institution, Ontario; Bruce Northorp, RCMP retired superintendent; and Lise Turcotte, psychologist, Archambault Institution, Quebec.

Mona C. Ricks

What They Said

Judges tend to impede social reform and block parliament's intent by applying judge-made laws instead of new statutes. . . . rather than taking a broader approach and applying policies underlying statutes. *The Citizen*, Ottawa, reporting on an interview with Mr. Justice Allen Linden, president of the *Law Reform Commission of Canada.*

Promoting crime prevention in rural and cottage areas has been a highlight of the RCMP in Manitoba. The police force has been applauded for an excellent job, especially a security program for rural areas and Range Patrol. School talks on alcohol and drug abuse, vandalism, and shoplifting, have also been stressed, to aquaint students with the effect of young-offender crimes. Reported by Project Prevention Update, a newsletter from Manitoba.

The attractions and dangers of using videotaped statements in court go hand in hand. Undeniably appealing in the search for precisely what was said, how it was said and by whom, the record kept by the video camera has the merit of conveying nuances that do not always emerge from a detective's notebook. On the other hand, is there something about the procedure that might produce a "confession" from an innocent man (it has happened), and how can we be quite sure that coercion or promises did not come into play before the tape started rolling? From *Proceed with Caution*, an editorial from the *Globe and Mail* on the introduction of video taping statements in court. May 30, 1984.

Impaired driving has caused more violent deaths, more injuries, more grief and bereavement than any other crime in Canada. Behind these statistics are people, the *victims* of impaired drivers. The pain and outrage they suffer, and the loss endured by so many families, is little less than that caused by assault or murder. Conference on *Drinking and Driving*, Ottawa, Ontario.

It is important to understand voluntary action and volunteer groups because historically they have functioned at the leading edge of social and economic change. . . . Modern governments support of voluntarism and citizen participation is simply a means of putting government back in touch with those would rule. . . . Many, if not most, of the direct social service provided by the state [government] today began as service provided free by groups of volunteers. . . . The importance the voluntary sector to Canadian society must be sought in analysis of its functions, not its size. *From Voluntary Action: I is Free, Can it be Worth Anything?* an article in *Perceptic* March/April 1984.

Family violence is one of Canada's most tragic and urge problems. But it is also highly complex in nature and orig and there appears to be no easy or quick solution. . . . there a need to define public policy covering the removal of abus children from their parents' home and placing them in a sa environment. . . . Violence is learned behavior which socie cannot understand. . . . school curricula should include fam life courses stressing the unacceptability of violent co duct. . . . perhaps the time has come for the administration justice to enable specialists in family law to identify the selves and to advertise their fees on a competitive bas Comments from the second *People's Law Conference: Th Family and the Law*, Toronto, Ontario. ■

Notice: Is there a reader who can help a police officer in the United States search for literature which could assist him in obtaining a masters degree in criminal justice administration ? He is interested in information for his thesis on *The Use of Psychics in Law Enforcement and the Criminal Investigation Process*, such as: law enforcement agencies or law enforcement officers who use or have used psychics as a criminal investigative tool. He is also looking for comments from officers who have witnessed or investigated *something* which cannot be explained by normal investigative techniques. If so, please send your contributions to: Fred R. Saluga, Box 246, Cardale, Pennsylvania, 15420, United States.

THE JOHN HOWARD SOCIETY OF CANADA

55 Parkdale Ave., Ottawa, Ontario K1Y 1E5 (613) 728-1865

James M. MacLatchie
Executive Director

Alternatives

The last three issues of the CAPC Bulletin have commented on major activities and concerns of John Howard Societies across Canada. Three of these concerns have been addressed: *Dangerous Offenders, Young Offenders Act,* and *Conditional Release*. The fourth is *Alternatives*.

Of the four issues, *Alternatives*, is probably the most elusive for a voluntary agency such as ours to work with because, even though *alternatives to prison* (and to the justice system in general) have been with us for a long time, each alternative developed in recent times seems To have been heralded singly and on its own merits, such as probation or parole. We therefore do not consider *alternatives to prison* as a total strategy. Some people do not think of alternatives as part of the criminal justice system. This has led to considerable confusion in the conceptualization and implementation of alternative techniques.

Part of the confusion has been the result of a lack of clarity in purpose and principle of why we would or should consider alternatives. This question was addressed by the JHSC Board.

The John Howard Society of Canada and its consti-tuent members fully endorse the development and applications of alternatives to prison and alternatives to criminal court procedures. The use of alternatives is based upon the operating principles that prison should be the measure of a very last resort in dealing with deviant behaviour and that any other societal intervention into the life of an offender should seek to redress the offense with the least possible interference to the offen-er and to the community."

This is the statement of principle, and should be the standard against which alternative programs should be considered.

A distinction must be made between alternatives based upon value objectives, as opposed to alternatives which are promulgated for other reasons, such as management or political objectives. While it is true alternatives to the courts and to prison may help alleviate prison overcrowding, this should not be the primary reason to promote it. Also, it may be politically popular to support alternatives, but public support should not be the primary reason to seek and develop alternatives. These strategies are essential in the process of new approaches to justice, but they can be misleading.

Early observations of some community service orders and restitution projects are examples. It was noted here there were alternatives, there developed not few people in the justice system but more called the *balloon effect*. Also, where before alternatives, an offender might be fined and released, he now (with a program available) would be involved with the justice system for several months. Critics argue this was proof the diversion program failed. But alternatives is a way of dealing with a offender, and with a community which truly tries to repair damage or tries to heal. This is the higher purpose of justice, and a purpose to which JHS support should be directed. So, the question is not a matter of how many people are in the system, but whether or not damage to a victim is being repaired, and whether or not justice is being done.

It may be we have confused the judicial process with conflict resolution. Due process has an unquestionable place as a means by which guilt or innocence is determined, and as protection from arbitrary social control; but it also does not help when it comes to restoration. For some, the adversarial process creates more distance between the offender and the community than less, and can work to the detriment of both.

There are great differences in Canada in the positions taken by provincial governments on alternatives. A reflection of the confusion and purpose behind the movement. One could also point to the current range of programs and projects which speak to a desire to explore new ways to deal with deviancy. Existing alternatives include: probation, parole, community service orders, fine option programs, victim offender reconciliation and restitution programs, community residential centres, work release programs, and intermittent sentences. A great deal is being tried in this approach to alternatives to prison.

Integration of these programs into the justice system, should not be as frills or management solutions to crowded court dockets, but as permanent and appropriate strategies to deal with deviancy in a just and rational way. Even though we must have jails and prisons, we must be certain they are used only when all else fails. One of the most important results of the *Young Offenders Act* is its legitimization of alternatives. This legislation gives ample opportunity to try new ways in which to deal with young offenders. It is the hope of JHS the YOA will provide evidence for extensive use of alternatives in the adult system.

John Howard Societies have resolved to support and initiate increased community education programs for the public, judiciary, and policy-makers at all levels in the criminal justice system, to facilitate development and growth of creative alternatives. Regarding provision of such services, the John Howard Societies see themselves as directly involved. They intend to promote research, innovation, and review of alternatives to monitor the effectiveness of such alternatives.

JHS Offers Literacy Course

During 1981 the literacy program of the John Howard Society, Durham Region, was designed to complement its employment program. This resulted from identifying three to five young people each week who came to our office seeking advice or employment contacts, and who were functionally illiterate (in Ontario this is a grade nine level). Realistically they operated at below a grade six reading level.

During this time in the Durham region of JHS, the Canadian Employment and Immigration Centre was reducing the number of seats in the basic academic preparation course at the Community College; and although other literacy programs were offered by the Board of Education and the Literacy Council, the materials were either too costly or the type of client seen at our office in Oshawa had behavioral problems, which precluded them from these programs. And so we, at the Oshawa agency, created our own literacy program for these people.

It was designed to follow as closely as possible the current curricula from the local boards of education and community college, enabling the student to integrate with these institutions later.

The study atmosphere is relaxed and informal. Tutoring is given to students individually. Most work for 15 minute periods and may leave the classroom for a break and return. A major component is behavioral modification, and assisting the student to acquire a degree of responsibility, promoting their own feeling of self worth.

All students are voluntary clients. A typical profile would be male, under 24 years, in receipt of welfare, dropped out of school in grade nine, experienced difficulties in earlier grades, may have repeated one grade, minor infringements of the law, used drugs/alcohol, little parental guidance or support, poor or no employment history.

Participation is in a group, each student following an individual learning program to meet specific needs. Present enrolment is 24 (16 male, 8 female). Four are victims of car accidents (impaired drivers) and have mild brain damage.

Deemed not only necessary, but successful, the program is used as a model for the "alternatives to education" program offered by the local public school board.

Aware education is not usually a concern of the John Howard Society, the Durham Branch of JHS in Ontario has worked closely with educators to ensure our literacy program is well accepted. Young people who cannot read and write are not competitively employable in today's economy and computerized society, and often resort to criminal activities; and why this agency of the John Howard Society has created a educational resource to help them.

Jerry Treanor, John Howard Society Durham Region, Oshawa, Ont.

EDITORIAL

Patronage Weakens Case for NPB Discretion

During the first two weeks of July, no less than 31 Liberal MP's and former aides received patronage appointments to various federal Commissions, Boards, and Courts.

Among those appointed was **Rod Blaker**, Member of Parliament for Lachine, Quebec, who was named a member of the National Parole Board. I will make no comment on Blaker's suitability for the post, but this is how it was reported on by Hubert Bauch, veteran political writer of the Montreal Gazette Ottawa Bureau. "Rod Blaker, the MP for Lachine, has gone to the National Parole Board, an appointment that is widely interpreted as a classic example of Trudeau's twisted sense of humour." (*The Gazette, July 14, 1984.*)

The National Parole Board is no stranger to political patronage. Of the 20 current full time Board members, at least 10 fall under the category of "blatant political appointments"; ex-MP's, defeated candidates, party organizers and (worse yet) relatives of same. This has been the pattern since the Board's inception and the same policies hold true concerning part time community members.

Members of the National Parole Board are called upon to make crucial decisions based on combinations of highly complex factors, including psychological profile, delinquency patterns, effects of incarceration, social adjustment, familial relationships. Parole decision should be made by individuals possessing appropriate professional training, expertise and a sophisticated knowledge of matters pertaining to human behavior and all aspects of the criminal justice system.

Instead, they are being made by the halt, the lame and the tarnished, of the political fraternity.

The NPB has always sought to define its mandate in terms of *exercise of the widest possible discretion in parole decision-making*, as opposed to a narrow, fixed guidelines approach. This writer has strongly supported that view. The vesting of discretionary powers however in individuals or groups who do not possess the competence for its proper exercise, is totally irresponsible and fundamentally dangerous.

Appointments such as that of Blaker, and similar ones over the years do not reflect a "twisted sense of humour." Far worse, they reflect an appalling ignorance of social issues and a cynical disregard for the rights of inmates and members of the community on the part of our highest elected office. After all, what's more important, decisions affecting life, liberty, and safety of Canadians, or doing a favor for a friend.

Josh Zambrowsky

NATIONAL PAROLE BOARD

For information on matters dealing with parole, readers are asked to contact the National Parole Board, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0R1

The Solicitor General of Canada, has announced these appointments and reappointments to the National Parole Board.

Marion Agnes McKenna, of Kingston, Ontario, appointed for a one-year term as a temporary member in the Ontario region. Mrs. McKenna is the social manager of the Cataraqui Golf and Country Club in Kingston. Before her appointment she was a community board member for the National Parole Board.

Thomas J. Gallagher, of Hamilton, Ontario, reappointed for a one-year term as a temporary member in the Ontario region. Mr. Gallagher is the executive director of the Hamilton Catholic Youth Organization, and very active in the community.

Davee Stern, of Ottawa, Ontario, a graduate nurse working as a community representative with the Ottawa Board of Education, Early School Leaving Committee, has been reappointed to the headquarters division in Ottawa as a temporary member for one year. She has also worked as a court-worker with the Elizabeth Fry Society.

Germaine Tremblay-Côté, of Sillery, Quebec, appointed a full-time member for five years in the Quebec region of the Board. Mrs. Tremblay-Côté is honorary president of these organizations: Women's Council of Montreal; la Journée du Macaron pour l'arthrite; Canadian Cancer Society; Quebec Council of Girl Guides of Canada; Honorary Patron of the IODE, Quebec Provincial Chapter; and Honorary Vice-President of IODE, National Chapter of Canada. She is also the co-founder of the Rousseau-Falardeau foundation for epilepsy.

Robert James Carney, of Edmonton, Alberta, appointed a temporary member for a one-year term in the Prairie region of the Board. Mr. Carney is a professor with the Faculty of Education, University of Alberta, Edmonton. The author of a number of publications and research papers, he is also active in educational and community projects.

Roméo Beaupré, of Vimont, Laval, a full-time Member of the Board, Quebec region, since 1979, reappointed for five years. Mr. Beaupré is a former businessman and was director of La Macaza Institution, a federal prison in Quebec.

Leo St-Cyr, of New Liskeard, Ontario, reappointed a temporary member for one year with the Ontario region of the Board. Mr. St-Cyr's first term was with the Ontario region, his second with headquarters in Ottawa. A businessman, he served as a community board member from 1980-1982. He is a former Ontario Provincial police constable.

Gaston Clermont, of Thurso, Quebec, temporary member at headquarters in Ottawa for one year. Mr. Clermont, a former full-time member in Ottawa from 1979-1984, has been a Member of Parliament. He served on committees of the House of Commons, and was parliamentary secretary to the president of the Treasury Board and to the Minister of Industry, Trade and Commerce.

Donald Lawrence Winterton, of Richmond, British Columbia, appointed a temporary member for one year in the Pacific region. Mr. Winterton has been a community board member since 1982, and is a retired police chief. He is also chief executive officer of Don Winterton Inc., Police & Security Consultation Services.

Igbal Sara, of Vancouver, British Columbia, appointed a temporary member for one year in the Pacific region. Mr. Sara is a barrister-at-law and solicitor. He is the past director of the English Speaking Union of the Commonwealth, an ex-member of the Vancouver Board of Trade, and founder of All Canada Sikh Federation.

Guy Bertrand, of Blainville, Quebec, reappointed temporary member for one year in the Quebec region. Mr. Bertrand is director-general of the Via Travail Inc., an experimental program which instructs inmates, and assists them in re-entering the workforce. He has also directed similar programs for young people and the handicapped. Mr. Bertrand was a coordinator of re-education activities for socially maladjusted girls.

Alfred J. Roussell, of St-Quentin, New Brunswick, reappointed temporary member for one year in the Atlantic region. From 1970 to 1982 he was a member for Restigouche in the New Brunswick legislature.

Shirley Johnson-Maheu, of Ville St-Laurent, Quebec, reappointed temporary member for one year in the Quebec region. Mrs. Johnson-Maheu is co-owner and administrator of an insurance agency. She has been involved in a number of community programs and activities.

Jacques Denis, of Montreal, Quebec, reappointed temporary member for one year in the Quebec region. Mr. Denis is a real estate broker, and a member of the Montreal Chamber of Commerce and the Chambre d'Immeuble.

Myroslaw Tracz, of Winnipeg, Manitoba, temporary member in the Prairie region for one year. Mr. Tracz is a hospital administrator at Deer Lodge in Winnipeg, and a former area coordinator, staff training and development, CSC regional office, Saskatoon. Mr. Tracz has served as a temporary member since 1980.

Rod Blaker, MP for Lachine-Lakeshore, Quebec, has been named a member of the Board.

Under the Parole Act, the federal government may appoint temporary members to the National Parole Board for no more than one year to substitute for full-time members of the Board when they are absent or unable to act; or to help the Board through periods of unusually heave case loads. Temporary members are assigned the same duties and powers as regular members.

What Was Said

As reported in the Citizen, Ottawa, July 17, 1984, from Edmonton: A Progressive Conservative government would hold a free vote in the House of Commons to determine if the death penalty should be reinstated, federal party president Peter Elzinga said. . . . There has to be a deterrent to stop hardened criminals already serving life sentences from killing prison guards, said the MP for the Alberta riding of Pembina.

Standards and Accreditation Project

Here is an update on activity on correctional standards, emanating from the Canadian Criminal Justice Association. As you will read, final work on the standards and publication of the manuals is expected late this year.

As the last six months of the Standards and Accreditation Development Committee begin, the myriad of activities associated with the development of manuals of standards and an accreditation model for the corrections community are increasing in intensity rather than abating.

Feedback from the criminal justice community, in response to the distribution of the second-draft manuals of standards, was reviewed by project staff. The results were submitted to the Standards and Accreditation Development Committee (SADC) in May. The number of changes to the standards from this consultation, and those initiated by the project staff, were so voluminous that, due to time constraints, SADC delegated the review of many of the manuals to the Ottawa sub-committee.

Most of the May SADC meeting focussed on changes to the Manual of Standards for Prisons. Almost every standard in the manual was revised to clarify the intent of the writers, and thereby reduce ambiguity for potential users. And, due to the wide range of facilities encompassed by the term *prisons*, a decision was made to use three categories to address standards applicable to the different types of prisons. Other major changes included the development of two new chapters (Psychological Services, Counselling Programs) and a significant revision to the chapter on Fire, Safety and Occupational Health, following consultation with professional organizations and government technical experts. Also, the committee provided guidelines for the maximum population sizes of the different types of facilities, taking into account whether the prisons exist or are under construction.

Revisions to the standards in the other manuals have also been undertaken by SADC. Two initiatives which span all manuals, include greater uniformity of standards common to a number of manuals, and the designation of some standards in each manual as *Mandatory*. The latter term refers to standards considered critical to preserving the health and safety of all persons in the respective settings. These changes, and others, will be evident to readers when the third and last consultation with the corrections community takes place in early August. Responses to the third-draft manuals will be presented to SADC for decision in late September.

During the May SADC meeting, the second draft of an accreditation model was developed. The current proposal differs from the first draft in that greater emphasis has been placed on consultation with client agencies which will be exploring the possibility of entering the voluntary process. In addition, greater specificity with respect to audit procedures and cost-reduction measures has been highlighted. The draft is currently receiving limited distribution. Interested parties who wish to comment on the document are invited to apply for a copy from the Standards and Accreditation Project, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5.

In recent months, some principles and procedures were developed for field tests of the standards. These tests usually required an average of two days. Project staff or SADC members interviewed personnel at selected facilities to ascertain if the standards were applicable, desirable, clear, and whether documentation existed to demonstrate compliance with the standards. The field tests proved to be extremely valuable in providing detailed, useful information on each standard. Three detention centres, four community residential centres (CRCS), one medium security federal institution, one farm, one parole board, one probation office, and a community correctional centre (CCC) have undergone field tests. Scheduled to assist in the standards review are prisons, two CRCS, a CCC, a farm, and a probation office. It is anticipated in the next few months, tests will take place in: forestry camps; parole/probation offices; a parole board; CCCS; CRCS; and prisons.

Prior to publication of the manuals in December, consultations will take place between the representatives c the project and senior management in correctional jurisdictions, and the voluntary sector. The purpose is to ensure the views of senior managers are thoroughly understood and considered in the manuals of standards and the final draft of the accreditation model.

The limited amount of time left to carry on this final work demonstrates the pace of activity required for those working with the Standards and Accreditation Project. By continuing to comment on documents to be distributed, an by volunteering field test sites, the criminal justice community will ensure its concerns are taken into account in the published work. ■

Another YOA Project

There is a possibility, according to an announcement from The Canadian Association for Children and Adults with Learning Disabilities that its research project, *Positive Options . . . Productive Choices: In Search of Effective Responses to Learning Disabled Offenders* will last longer than expected.The Samuel and Saidye Bronfman Family Foundation has donated sufficient funds to cover the three to five-year project. In a recent release, the Association notes up to 30 per cent of offenders detained in Canadian prisons are between 16 and 18 years. Eighty five per cent of these are said to be *learning disabled*. The Association's project for the learning disabled will explore issues which arise from the implementation of the Young Offenders Act; offenders without the capacity to understand how alternatives to imprisonment could benefit them could be affected. The project will als bring to the attention of professionals i the criminal justice system problem faced by the learning disabled youn offender.

For more information contact: *The E: ecutive Director, The Canadia Assocation for Children and Adults wi Learning Disabilities, Maison Kilda House, 323 Chapel Street, Ottaw Ontario K1N 7Z2*

Disincarceration — Does it Pay ?

Looking at alternatives to incarceration is a constant preoccupation in the criminal justice system; and used as an impetus to sentencing reform. But the economics of this form of punishment may not uphold the argument — diverting offenders to community centres, probation agencies, and other sentencing alternatives, is less of a tax burden than traditional institution confinement. Government reports present a picture of crowded prisons and spiralling incarceration costs, and advocate community sentencing alternatives as a solution for some offenders. Here is a contrary opinion from the United States, showing higher financial costs incurred in community alternatives as opposed to incarceration. Readers may find the argument has merit for discussion in Canada.

For Edwin P. Zedlewski, staff economist with the National Institute of Justice in the United States*, a critical issue in the criminal justice system today is — the cost of diverting offenders to the community. His perspective on the economics of disincarceration presents "financial trade-offs" which, he contends should be given thoughtful attention. Although the information cited by Dr. Zedlewski is based on the American experience of community alternatives, it could also compare with the Canadian conception of how to avert an increasing inmate population and prison costs.

Dr. Zedlewski states, corrections today is caught in a vise. Mounting prison populations and costs on one side and high crime and a mood of increased punitiveness press from the other side. The State and federal prison population in the United States mid-1983 was 431,800, an increase of 20,000 from 1982. Canada reported in 1983 federal and provincial inmates in custody totalled 27,406, an increase of 3,027 (12 per cent). Canada's incarceration costs, federal and provincial, in 1983 totalled $1,084.1 million ($568.1 million federal, $516 million provincial). Dr. Zedlewski reports the combined American federal and state figure was $7.8 billion in 1981, and assumes that total has soared since then.

Growth in population and expenditures has, according to Dr. Zedlewski, "induced authorities to search for ways to relieve the pressure." He notes some United States' policy-makers have shied away from supporting costly prison construction (as has been the case in Canada); preferring to use the community as an alternative "release valve." He calls it, disincarceration. Zedlewski argues disincarceration "arises in part because the decision-makers often limit their consideration to *direct* correctional system costs," ignoring the financial, human, and political dimensions.

The real trade-off, he argues, is, "the amount of costs *directly* incurred by the correctional system, compared with the total costs incurred by the public." According to Dr. Zedlewski's observations, disincarceration trades the obvious operating costs of imprisoning an offender for less visible and less readily measured costs, carried by other segments of society.

He asks — How large a trade-off has occurred since community diversion became a practice in the penal system?

In presenting his case, Dr. Zedlewski has assembled direct and indirect costs of incarceration and disincarceration. Some, he said, are immeasurable, such as victims' pain and suffering, and public frustration. Despite this, he maintains, "disincarceration generates costs to the public that may well outstrip correctional savings."

He gives two kinds of costs involved in community sentencing. Increased victimization and protection burdens for the public, and increased demands on other social service agencies, such as health, mental health, welfare and unemployment. Prison alternatives relieve some of the taxpayers' burden by reducing corrections costs, but, says Dr. Zedlewski, prison alternatives "may impose crime taxes on the public through victimization of households and businesses." And, as part of the relief to the corrections budget would be obtained by increasing costs for other agencies, there would be no tax savings at all.

Evidence gathered for the article uses what he calls the *marginal decision*, ". . . where the prototypical offender facing a prison term commits some 75 burglaries a year." It suggests that imprisonment of borderline (prison-eligible) convicted offenders may be a less expensive social policy than releasing them back into the community. Part of the savings would be derived from the restriction of the offender's freedom. A more global effect arises because other potential offenders are deterred. Which has the greater effect, is unclear to Dr. Zedlewski.

Where crime control policy is concerned, the issue, whether it is sounder to use available bed-space to imprison a large number of offenders for a short time, or few offenders for long periods — has yet to be resolved. Future study on disincarceration is essential Dr. Zedlewski insists:

— Costs incurred by the correctional system and society for a year's imprisonment;

— Kinds and numbers of crimes which offenders *typically* commit in a year;

— Total direct and indirect costs of those crimes;

— Numbers of crimes deterred by increasing the certainty and severity of punishments.

There is one aspect of disincarceration which Dr. Zedlewski failed to discuss, and so diminish public concern about non-custodial treatment of offenders. If the real cost of maintaining offenders in the community is greater than a prison sentence (as he suggests), why is the public continually told offender custody is also a community responsibility, which provides a better opportunity for *offender change*, and lessens recidivism — but has no information on the costs involved? Are there benefits which justify community sentencing, despite public risk and high costs? Or, are the trade-offs between incarceration costs and release costs sufficiently negligible to warrant greater use of community release as part of sentencing discretion, and as another rehabilitative model?

Where once prisons were considered the only place where "rehabilitation" could be effective, now the community is asked to take on a motherhood role, for the betterment of its wrongdoers. Dr Zedlewski asks — what of the emotional and financial costs?

Four years ago, during the International Conference on Alternatives to Imprisonment** in Canada, Solicitor General

Bob Kaplan expressed pleasure that alternatives to incarceration were increasing: even though progress was slower than he and corrections officials had wished. Support for increased use of alternatives, he said, was based on the opinion they are more humane, are at least as effective as imprisonment, *and can be shown to be less costly*. The conference report does not present a financial statement to support this theory; but does say expert and professional opinion in Canada advocates a wide range of alternatives to incarceration. The Solicitor General stated legal and institutional reform was one of his *primary goals*; citing alternatives to incarceration as a major concern to the federal government "now and for the next several years."

Four years later sentencing options have become a *primary concern* in the judicial system, in proposed revisions to the *Criminal Code of Canada*. Has this movement to community responsibility for its malefactors become more emotional than practical? Perhaps a review of non-custodial sentencing is relevant — considering Dr. Zedlewski's "model" for the "real" costs. Does disincarceration pay ?

* Zedlewski, Edwin W. *The Economics of Disincarceration* NIJ Reports, National Institute of Justice, USA: May 1984.

**Canada, Solicitor General Report *International Conference on Alternatives to Imprisonment*, Toronto, June 8-11, 1980, Ottawa: Supply and Services Cat. No. JS 42-14, 1982.

Protection and Assistance for Crime Victims

Victims have been grouping together, adding strength in numbers to their cry for government and public recognition of their rights. Their hurt, their pain, have been chronicled in the press, reports, and publications, yet the ultimate has not been readily achieved — recompense for loss and suffering. This issue introduces a column dealing with protection and assistance for victims of crime. Opinions from professionals in mental health, law, and social services, reports on committees, and a review of books will be included, dealing with the subject and its demand for recognition by the judiciary and community services. You are invited to follow, with the Canadian Criminal Justice Association (formerly CAPC), developments of services for victims. If you wish to contribute to this information, send your contribution to, Canadian Criminal Justice Association, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5.

Because young people are often victims of abduction and sexual abuse, ending in murder, the first issue dealing with the protection and assistance of crime victims repeats a list of *lures*, by Kenneth Wooden, executive director of the National Coalition for Children's Justice in the United States. It is suggested parents explain the word *lure* to their children, and how anyone can be affected — at any age.

How Kidnappers Lure their Victims

Here are eight of many lures of which children should be made aware for their safety — anywhere.

Affection-love: Most child molestations and murders are committed by someone who is known by the child or a member of the family. Most children have been told to be wary of strangers, but are caught off guard when a relative, neighbor or family acquaintance makes advances. Parents are advised to question the motives of adults who show a high interest in their children, and want to spend large amounts of time alone with them.

Assistance: Abductors will often approach a child and ask for some kind of help; the directions to a popular landmark, nearby restaurant or school, assistance in finding a lost puppy, aid in carrying an armload of packages to a car. The perpetrators are often quite creative and convincing in explaining their needs. They may even be disguised as disabled or elderly persons who need a helping hand. Parents should tell their children that adults should ask other adults — not children — for help. If a stranger stops to ask directions a child should move out of reach, take two steps backward and be ready to run.

Authority: Children have respect for authority, and abductors have been known to take advantage of this by dressing like police officers, clergy, firemen. They sometimes wear uniforms, carry badges and even affix flashing lights to their cars. Some have even posed as store detectives accusing children of stealing and instructing them to "come with me." Children, should be taught to ask another adult in the vicinity to require the apparent authority to produce a pertinent identity credential. No legitimate officer will be offended by this request.

Bribery: One of the oldest ruses. Children may be offered candy, toys, and other rewards. Parents should be alert to new toys, gifts or money that haven't been given through normal-family channels. Children should be taught that no one repeatedly gives presents without wanting something in return.

Ego-fame: Sometimes children are promised a modeling job, the chance to compete in a beauty contest or the opportunity to star in a commercial. They are offered a private audition, and are told to keep it a secret from their parents. Parents are advised to chaperone their children's talent pursuit.

Emergency: The emergency lure is designed to disarm, confuse and worry a child. The child will often be told that a parent is sick, and that the stranger has been sent to bring the child to the hospital. Parents are advised to select a code word that only they and their children know. Children should be told that they should never go with anyone unless the code word has been used. A specific plan should be worked out between parents and children to use in a real emergency.

Games and fun: With this lure, seemingly innocent play often leads to intimate bodily contact. Such games include tickling, wrestling, play-acting. Adults dressed as clowns or other fantasy figures can capture a child's natural sense of fun. Parents should teach their children the differences between a *good touch* and a *bad touch*. Children should be taught that certain areas of their bodies are very private, and should be encouraged to report unusual behavior by other adults.

Jobs: Older children can be attracted by an offer of high-paying or interesting jobs. Interviews for such jobs are often held in secluded locations advertised with only a post office box. Parents should urge older children to tell them where and by whom they are being interviewed for a job, and should explain to the children why they want to know. ■

Victims of Crime

The undersigned solemnly declares he is in favor of dealing with victims with courtesy and dignity, of providing assistance to victims of crime to deal with their losses and suffering; of requiring the convicted offender to repair, to the extent possible, the damages or injuries he has caused; of compensating victims, through state-run programs, when offenders are unable to make reparation; and, of supplying information to victims as required.

Why make such a formal affirmation ? Because many people will misunderstand the following statements to be "against" victims of crime. Matters have come to a point that, to express reservations about certain aspects of the "victims movement," or to suggest a more objective examination of their demands, is to blame victims for their victimization, to minimize their loss and suffering, to victimize them further. Let it be understood that the next statements are not intended in that manner; they are a plea for a "second, sober thought."

In recent months, numerous reports, articles, and other documents have been published about victims of crimes. The Federal-Provincial Task Force on Victims has issued 75 recommendations. Text books on victims are coming out by the dozen. Journals, magazines, daily newspapers, and television programs are frantically trying to meet the demand for space "for victims." Everyone seems to have something to say about victims. The rush to be on record in favor of victims is rather disgraceful, always full of guilt, and insistant on changing the system quickly, no matter what the cost or the consequences on the rest of the justice system and on hard-won fundamental principles.

It has taken centuries to achieve a system of state adjudication of criminal acts where the person wronged is not also the judge and the one in charge of the application of the sentence, in other words, state justice instead of private justice. Vendettas, lynch mobs, vigilantes, and similar forms of summary justice should be in the past. Despite efforts to establish foolproof measures to avoid conviction of the innocent, which vendettas, vigilantes, and lynch mobs did not particularly care to avoid, errors still happen. The most recent instance in Canada is the Marshall case; a young man who served 11 years of a life sentence for a murder he did not commit. We should no more rush into some of the changes being advocated than we should precipitate charging and convicting a person before making sure that person is the right one.

Some groups have gone so far as to suggest victims, who have been injured by others, should have the right to make their accusations without being confronted with personal rebuttal. The Task Force on Victims does not go that far, but it does advocate that the Criminal Code be amended to allow victims to apply for an in-camera hearing and an order prohibiting publication of their identity. As one victim group has said, "We must be considered as being far, far more important than any criminal suspect." Where has the right to confront the accuser gone ? What has happened to the equality of citizens before the law. ?

In many recent documents, including the Task Force Report, it is suggested victims need speedy trials to avoid the agony of postponements, loss of time, waiting. As well, victims wish to be compensated for all pain and suffering, including psychological trauma. These two victims' needs, speedy trials and compensation for psychological trauma, may not be easily reconciled, because psychological trauma might last for a lifetime or appear many months, even years, after the event. It is not a small matter which can work itself out without careful planning, and the matter is not raised here merely to present objections. The dilemma could be very serious in some cases. The consequences on a victim could be dramatic if there is no way to re-open the case to change a victim impact statement because the matter has been judged.

Perhaps the most persistent demand, made by or on behalf of the victims' movement, is for increasing penalties. In private, there is talk of pure vengeance. Public statements, however, are usually less direct. But there is no mistake about wanting harsher penalties, the return of the death penalty, abolishing parole and plea bargaining, and longer sentences. Criminal justice policy based on harsher punishment than now allowed in our Criminal Code would have monumental consequences on this country. We already have some indications in the rates of incarceration of the past few years; prisons are overflowing. Also, the prison environment has become unbearable to the extent that suicides have increased considerably and other violence has become almost uncontrollable. More prisoners means more prisons at $200,000 per cell, not counting the operating costs after they are built. The justice system already costs *each Canadian* more than $120 a year ($3 billion yearly for the nation).

It would certainly be more beneficial for society, and for victims, to devote some resources to help victims to overcome their losses and pain than to increase the number of prisoners. More prisons would only decrease resources for victims and, certainly, not lessen the pain for victims. **Réal Jubinville**

Thoughts

"Every murderer should have to look at a picture of his victim each morning. Every rapist should have to look at a picture of the woman he raped. Every child molester should have to look at a picture of the child he molested. If just one victim who feels alone in his or her struggle can read this [book] and pick up the pieces of a shattered life after a tragedy and draw some hope and strength from a father's battle [for help] . . ." there is hope for social democracy. From a recently published book *Victims: The Orphans of Justice*, Jerry Amernic, McClelland and Stewart-Bantam Ltd., 1984.

Where to Find Help

Is there a list of services to victims? Yes, on page 69 of *Justice*, Directory of Services 1984, published by the Canadian Criminal Justice Association (formerly CAPC), there is a list of numerous community organizations which provide services to victims. Most specialize in assisting victims of crimes, and are located in all provinces — small and large towns and cities. The name of the organization, address, and telephone number is given, with the name of contact who will help with advice and concern.

UN Proposal to Protect Victims

Protecting victims of crime and abuse of power is the crux of a proposal before the United Nations, and will likely win support at the 7th International Congress on Crime Prevention and Control next summer in Milan.

A UN Interregional Preparatory Meeting of experts met in Ottawa to draft resolutions on victims, the third of five items on the agenda of the 7th Congress.

Seventeen experts from around the world attended the meeting with observers from the Ministry of the Solicitor General, Departments of Justice and Health and Welfare Canada, the Canadian Associations of Chiefs of Police, the National Alliance of Women, Native Counselling Services of Alberta, National Associations Active in Criminal Justice, Amnesty International, International League of Human Rights, and the Alliance of NGO's on Crime Prevention and Criminal Justice. Fred Gibson, Deputy Solicitor General of Canada, chaired the meeting.

Minoru Shikita, Executive Secretary of the Congress, said Canada has played a strong leadership role in promoting progress in the field of crime prevention and criminal justice, and in alleviating the plight of victims.

He said it is hoped the meeting could develop a kind of Magna Carta for victims to serve as both a guide for governments and a catalyst for fostering more effective and co-operative action at the trans-national level. Professor Manuel Lopez-Rey from England said compensation ought to go beyond the 11th Century conception of civil responsibility arising from the commission of crime.

Irvin Waller, a criminology professor at the University of Ottawa, is reported to have said, the proposal states what ". . . we should be doing for victims of crime and victims of international crime or abuse of power." He said it is important to have a set of principles under which to operate. Professor Waller represented the World Federation of Mental Health at the meeting on Victims.

Despite different backgrounds and cultures, professionals around the world share similar beliefs about the rights of victims, said Frank Miller of the World Federation of UN Associations. Experts found mutual support of their ideas at the meeting which helped them build a strong consensus on victims rights. ■

Study on Victims

The National Associations Active in Criminal Justice (NAACJ) held a two-day study session on *Victims of Crime* at Nangor, near Westmeath, Ontario.

Attending with NAACJ were three federal government departments (Justice, Health and Welfare, and the Solicitor General), and victims of crime who are involved in victim advocacy groups, direct service delivery, public education, policy-making and research. The session explored different kinds of victimization, agreeing on the need for a wide range of services from counselling to overcome trauma to better education programs about the criminal justice system. Mediation was viewed as the most effective means within the justice system to achieve reconciliation between the victim and offender, but participants disagreed over the degree of victim participation when a case is tried in court.

The main objective of the Session was to raise among NAACJ members awareness of victimization and victims' issues. The informal setting and intense working sessions helped participants share their interests and expertise. At the opening session, *Life After Crime*, led by Lorraine Berzins, Dave McCord, and Dave Worth, a videotape and case studies of crime victims was used to spark discussion in small workshops.

Comment on the Federal-Provincial Task Force Report on Victims, was presented by Chris Nuttall, a task force member; John Hagan, law professor, University of Toronto; and Don Sullivan of Canadian Crime Victim Advocates. NAACJ responded to the task force report in a January 1984 paper sent to members.

A workshop, *Services to Victims of Crime*, led by Ben Hoffman, examined the need for a variety of approaches and models. NAACJ participants, representing groups with direct services to offenders and to victims, stated their agencies could provide adequate victim services if given time and resources to develop programs. Another workshop, *Victim Input into the Criminal Justice System*, led by Judge Guy Goulard, suggested victims should have advocates similar to defense attorneys to ensure their rights are protected.

A morning session on *Reconcilication of Victims' Attitudes and an Objective Criminal Justice System* was led by Réal Jubinville, Josh Zambrowsky, and Marlene Koehler. They noted, although victims' services are long overdue and their rights have been ignored, a full consideration of victim impact on the criminal justice system must precede establishments of rights. Some victim advocacy groups claim the accused have too many rights, and when convicted, receive lenient sentences. Réal Jubinville stressed that exercising victims' rights should not mean removing the accused's rights, which protect all citizens innocent and guilty, from unjust treatment under the law. Josh Zambrowsky said better public education about crime would challenge misconceptions about the justice system, particularly the public's mistaken belief in the high degree of violent crime and the short length of sentences. Research, he said, indicates offenders are now serving longer sentences.

Another objective of the study session was to make the federal government aware of NAACJ's views in preparation for the Canadian-hosted UN inter-regional meeting on victims. Proceedings of the study session are available. Please contact Ben Hoffman, Secretary, National Associations Active in Criminal Justice, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5 (613) 725-3715. ■

BRIEF NEWS

Appeal Denied Police Head

An appeal to have the 14-year sentence of **Henri Marchessault** reduced was denied by the Quebec Court of Appeal last July. Sentenced for drug trafficking, the former head of Montreal's police narcotics squad had requested sentence be reduced to two years less a day, enabling him to serve his term in a provincial prison rather than a federal institution. Marchessault was convicted last January on nine charges of stealing and trafficking hashish and cocaine stored in a police vault under his control. **Gabriel Lapointe**, Marchessault's lawyer, had cited his client's poor health and fear of reprisals from prison inmates, as reason for a reduced sentence. Although agreeing the sentence was severe, the Crown argued it fitted the crime, and would act as an example to those in positions of public trust.

B.C. Approves own Young Offenders Act

Legislation on young offenders, recently approved by British Columbia, takes over areas not covered by the federal *Young Offenders Act*, which came into force April 2 of this year. The B.C. law provides for various ranges of dispositions, including conditional and absolute discharge, fines to a maximum of $1,000, community service orders, prohibitions from driving, and committal to custody up to 30 days. The *Implementation Project* YOA, set up by the Corrections Branch of the Ministry of the Attorney General in B.C., is developing plans for new facilities to comply with the federal YOA; and, with regional directors, is establishing a process for review of policies and procedures. B.C. Ministry of the Attorney General reports, While the new legislation (federal YOA) appears, on the whole, to be functioning well, a number of legal and policy issues have arisen."

Ontario Control of Children's Aid Societies

Surprise and anger by social agencies in Ontario was the reaction to what could become a take-over of Children's Aid Societies and other youth agencies by the Ontario Community and Social Services Ministry. The possibility of this control became evident when a new clause was suddenly added to the new Family and Child Services Act early this summer. Under the proposed legislation, the Minister of Community and Social Services would control organizations such as, Children's Aid Societies, family counselling, and institutions for the mentally retarded — if the Minister was of the opinion the organization was not functioning properly or a child was at risk. The Minister could also use discretionary powers regarding the removal of boards of directors, and appoint others or operate the agency through the Ministry. Present legislation requires cabinet approval to apply such measures. The Bill had not passed into law at press time for this publication.

Pornography and Prostitution Survey

The federal justice department is conducting a national survey on Canadian attitudes toward prostition and pornography. An $83,000. contract has been awarded *Peat, Marwick and Partners* to collect and analyze responses from 2,000 Canadians, answering 200 questions on the subject. The interviews will be heard across Canada, looking at the differences in attitudes to pornography, based on region, age, income level, education, and sex. A spokesman for Peat, Marwick noted the survey was unique in its approach to finding out what the public thinks about pornography and prostitution, apart from people with a particular interest in the subject. Survey results will go to the justice department. Findings are expected to be released in December, and will be part of the report from the federal committee on prostitution and pornography. The committee completed its hearings early this summer.

Investigative Tests

In a recent working paper on investigative tests, the Law Reform Commission of Canada reviews scientific tests used by police in criminal investigations; including blood samples for driving offenses. The Commission says, ". . . the law should not permit the taking of blood samples in the investigation of impaired driving related offenses without a person's consent in circumstances other than where the suspect is unconscious or physically unable to provide a breath sample." Strict safeguards, including a judicial warrant and prior approval of a physician, the Commission states, must be followed.

Women's Prison Improved

Three years after the Canadian Human Rights Commission upheld a complaint of discrimination against women prisoners, the Commission has approved changes made to the federal Prison for Women in Kingston, Ontario. In 1981, the Commission ruled the federal government discriminated against women because prison services were inferior to those available to men in federal prisons. In a recent news release, the Commission said it was satisfied with the improvements, which included renovations, an industrial workshop, a greenhouse, courses at the prison, and access to courses at nearby men's prisons.

Collecting Forensic Evidence

A uniform set of rules for collecting forensic evidence (searches and medical tests on suspects) has been proposed by the Canadian Law Reform Commission. The proposals would ensure police and suspect's rights in law. The Commission's paper on forensic evidence suggests suspects should be informed of their rights, and tests done by qualified persons, privately. But stipulates force can be used if police have followed the rules and meet the refusal.

IMPACT '84

For some 600 delegates attending the June conference on *The Citizen and the Criminal Justice System — Impact '84*, the unhappiness of battered wives and sexually abused children were dominant panel discussions. The Toronto conference, at York University, heard frequent complaints from women exclaiming concern the justice system in Cana-

da did not show empathy with the problems of the battered wife, espcially in the recent proposed Ontario law reform.

Despite a police officer's assurance that police were concerned, but were reluctant to "break up the family" by laying a common assault charge, delegates were still unimpressed. That there had been progress in changing police attitudes was acknowledged, due mostly to women who have demanded public understanding of their concerns. Police are laying more charges, the conference was told — but not as many as women at the conference would like.

A second concerned filtered through many of the panel discussions — the press (print and electronic) does not present sufficient depth to news from the criminal justice system. Generally, groups said, the news was emotional, built on encouraging newspaper sales, not necessarily informing the public of important issues.

Sponsored by the Ontario Ministry of Corrections with the Solicitor General of Canada, the conference offered delegates 54 workshops from which to choose participation. They ranged over subjects from *Changing Public Attitudes, Changing Role of Police, Trends In Crime and Criminal Justice, Family Violence: Organizing the Community Response*, to the *Role of the Volunteers in Service to Victims*.

The impact of volunteers in the criminal justice system, although the central theme of the conference, became enmeshed in citizen concerns for more help for battered wives and victims of crime — both topics demonstrated current citizen concerns in an era of change in Canada's criminal justice system.

Pre-Trial Publicity

At a meeting following an open forum on *Trial by Media* held by the Ontario Press Council, and recently published, the following statement was unanimously approved. Readers are invited to respond to the concerns expressed by the Council. Please send them to: *Ontario Press Council, 151 Slater Street, Suite 708, Ottawa, Ontario K1P 5H3*

"The Ontario Press Council recognizes there is a growing concern about the impact of pre-trial publicity on the accused person's rights and reputation, and the impact on family members.

We believe all media should be addressing this concern in the spirit of voluntary self-discipline, recognizing that statutory controls could damage the delicate balance between the individual's right to a fair trial and the public's need to know that justice is conducted openly.

The media have a vital role to play in ensuring the openness of the judicial system, and the freedom to identify the accused is an essential part of that process.

But with this freedom comes the obligations not to publish material that would jeopardize a fair trial, or unjustifiably damage a person's reputation. On the first point, there is substantial legal protection for the accused; on the second point, there is a wide area of discretion for the media.

To carry out its obligations properly, the media should exercise the highest possible degree of sensitivity.

Specifically, the Council recommends:

(1) That each news organization in Ontario re-examine its policies and practices concerning pre-trial publicity, and initiate a dialogue in the community with members of the public and with police and legal representatives. The purpose would be to heighten awareness among all these groups about public attitudes and sensitivities.

(2) Also, that the Canadian Daily Newspaper Publishers' Association and the Ontario Community Newspapers Association survey their members' policies with a view to drawing up a guide on pre-trial coverage. We urge the electronic media to take similar action.

For its part, the Ontario Press Council will continue to stimulate public discussion of this issue and press for action on the recommendations."

VOLUNTEERS

"Nothing worthwhile is free anymore!" This attitude, so prevalent today, is the major reason that the voluntary sector is not taken seriously. It is associated with *things free*. . . . It is important to understand voluntary action and voluntary groups because historically they have functioned at the leading edge of social and economic change." So emphasized **John Dauvergne**, in the March/April issue of *Perception* magazine of the *Canadian Council on Social Development*, Ottawa, Ontario.

ON THE HILL

Pre-trial Disclosure Endorsed — The Law Reform Commission of Canada has recommended amendments to the Criminal Code of Canada, requiring prosecutors to disclose case details to accused prior to a plea of guilty or not guilty. In its report to Parliament June 21 (Report 22, Disclosure by the Prosecution) the Commission said the changes were necessary because the Code "has not formally provided for a general scheme of pre-trial disclosure by the prosecution." Commission President **Justice Allen M Linden** noted, "Except for very limited specific instances in which the Code stipulates the Crown must make disclosure, pre-trial disclosure by the prosecution in Canada . . . is an informal process based entirely upon the discretion of Crown prosecutors." The Commission report says the right to disclosure should be at an early stage in the course of criminal prosecution — before accused is required to make a major decision in response to a charge. The Commission also recommended the right to disclosure should be continuous, including new information. For more information on Report 22, contact the *Law Reform Commission of Canada*

130 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0L6.

New Measures Against Hate Propaganda — Amendments to the Criminal Code of Canada involving minority groups were announced by the Minister of Justice last May but have not been tabled in the House. These were predominately in response to the *Report of the Special Committee on Participation of Visible Minorities in Canadian Society*, submitted to parliament in March. Prosecution of hate propaganda, proposed to offset racism, combined with existing human rights legislation and civil remedies such as libel, are seen as discouraging spreading hate propaganda in Canada.

Mediation Program Funded — A three-year federal program to improve mediation services has been given a $600,000 boost by the Minister of Justice. The program provides for funding of mediation in resolving family conflict, particularly involving children. $150,000 of the grant was given to Family Mediation Canada, a new national association formed to help resolve family disputes. The remainder was allocated for experimental projects to test efficient and cost-effective methods of delivering mediation services to Canadians.

Civilian Security — The government's long debated new civilian security agency has been given final approval by the House of Commons, on a vote of 112-60. The legislation was sent to the Senate for approval and received Royal Assent. The agency replaces the RCMP security service.

Penitentiary Act and Parole Act Amendments — Leave to introduce Bill C-35, introducing amendments to the *Penitentiary Act* and *Parole Act*, and others affected, was granted in the House last May.

Human Rights in School Curriculum — A fund of $37,000 aimed at assessing the interest of educators, parents, and the community in adding *human rights* to the school curriculum, has been given to the Newfoundland-Labrador Human Rights Association. The project will develop and conduct workshops on human rights in high schools.

Dangerous Offenders Study — A study released by the Minister of Justice suggests there is little evidence psychiatrists can predict with any substantial degree of certainty future dangerous conduct of persons who could be sentenced as dangerous offenders under the current provisions of the Criminal Code. Part XXI of the Code allows a court to impose an indefinite prison sentence on a person convicted of a personal injury offense, where at least two psychiatrists (one called by Crown and one by defense) have testified the prisoner is likely to commit violent acts in the future. The study states it is virtually impossible for psychiatrists testifying at trial to make accurate long-term predictions about committing violent acts. Clinical findings show mental health experts tend to overpredict the incidence of future violent behavior. Changes to the dangerous offender provisions were included in Bill C-19, which proposed to amend various Acts, and make other consequential amendments. The study by Christopher Webster and Bernard Dickens, can be obtained from the Department of Justice, Communications Branch, Ottawa, Ont. K1A 0H8.

Appointments

Staff has increased at The Church Council on Justice and Corrections, with one fulltime and three part time workers.

Jean Sommers is the fulltime administrative secretary, and will also take part in all planning for the Council's projects.

Rev. David McCord, formerly executive director of the Council, is now in charge of fundraising and national program development, and liaison between the Council and government departments, as a part time member of the Council.

Lorraine Berzin's primary concern will be to explore the dynamics of reconciliation as an interactional process as it could relate to criminal justice. Mrs. Berzin will also be part time. Her work in The Correctional Service of Canada has been extensive, as a writer and classification officer. She is also a member of the Elizabeth Fry Society of Ottawa.

Jocelyn Marshall, until her part time appointment with the Council, was editor of *Liaison*, a publication of the Ministry of the Solicitor General. Ms. Marshall's primary task will be to develop educational publications, introducing the Council's projects to the public.

Tanner Elton, senior policy adviser to the Deputy Solicitor General, Ottawa, and federal negotiator with the provinces on implementation of the Young Offenders Act, has become the Deputy Attorney General in Manitoba. Replacing Mr. Tanner is *Donald Demers*, formerly acting director of policy, young offenders, now permanent director.

Interesting Court Cases

Drunk Drivers, Host Liable

A New Jersey, U.S.A. court recently ruled — hosts who serve liquor and allow their guests to drive while drunk are liable for injuries if a guest is involved in a car accident. The court acknowledged there was no precedent in the United States for its decision. New Jersey has the toughest drunk driver laws in the U.S.A. But, according to a newspaper report, a 1979 Oregon State law allows hosts to be sued for negligence only if the guest is visibly intoxicated. Other States in the U.S. have dismissed similar lawsuits or legislatures have barred them.

Culture Difference Considered

Territorial court judge, **Michel Bourassa**, in Yellowknife, Northwest Territories, ruled, in a case involving sex with a minor, that while Inuit culture was not excluded from Canadian law, it should be considered a factor in sentencing. Judge Bourassa had imposed a one-week prison term on each of three men who pleaded guilty to having sex with a 13 year old girl. Prosecutor **Michel Zigayer** told an appeal court stiffer penalties were warranted than those handed down by the judge, despite intercourse with young girls being a way of life in the north. The Criminal Code provides for a maximum life sentence for anyone convicted of having sex with a female aged under 14 years. In his judgment the judge commented, "The court is in a position to educate, to make it clear to the high Arctic that it is wrong to engage in sex with a person under 14 years. I don't think education requires a severe sentence."

PUBLICATIONS

Inquiries about publications noted in this section should be directed to the publisher responsible.

Association professionnelle des criminologues du Québec. *Dangerosité et criminologie.* Textes présentés au collogue de l'APCQ du 10 juin 1983. Montréal: APCQ 1983.

Beaudry,Micheline. *Les maison des femmes battues qu Québec.* Montréal: Éditions Saint-Martin. 1984.

Brillon, Yves, Christiane Louis-Guérin et Marie-Christine Lamarche. *Attitudes of the Canadian Public Toward Crime Policies.* Montreal: ICCC, University of Montreal. 1984.

Brodeur, Jean-Paul. *La délinquence de l'ordre. Recherches sur les commissions d'enquête I.* Montréal: Hurtubise HMH. 1984.

Canada, Correctional Investigator. *Report on Allegations of Mistreatment of Inmates at Archambault Institution Following Events Which Occured on July 25th, 1982.* Ottawa: Correctional Investigator. 1984.

Canada Correctional Service. *First Annual Report of the Independent Observer of the Special Handling Unit Review Committee.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Correctional Service. *Report of the Study Group on Murders and Assaults in the Ontario Region.* Ottawa: CSC. 1984.

Canada, Correctional Service. *Third Report of the Strategic Planning Committee to the Correctional Service of Canada 1983.* Ottawa: Supply and Services. 1983.

Canada, Department of Justice. *Annual Report 1982-82.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Department of Justice. *An Analysis of Victims/Victim Witness Needs in Yukon.* Working Paper No. 11 by Audrey McLaughlin. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *Crime Victims Compensation: An Assessment of the Quebec IVAC Program.* Working Paper No. 12 by Micheline Baril and Suzanne Laflamme-Cusson. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *The Evaluation of the Winnipeg Victim/Witness Assistance Program.* Working Paper No. 8 by S. Brickey and Ann Guest. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *Victims and Witnesses: Experiences, Needs, and Community/Criminal Justice Response.* Working Paper No. 9 by Wm. K. Stuebing. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *Victims and Witnesses of Crime in Canada.* Report prepared by R. Weiler and Jean-Guy Desgagné. Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Ministère de la Justice. *Mais nous les témoins . . . Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de Justice de Montréal.* Document de travail no. 10 par Micheline Baril, Sylvie Druand, Marie-Mathe Cousineau et Sylvie Gravel. Ottawa: Ministère de la Justice. 1984.

Canada, Law Reform Commission. *Homicide.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Law Reform Commission. *Investigative Tests.* Working Paper 34. Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Law Reform Commission. *Questioning Suspects.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Law Reform Commission. *Report on Disclosure by the Prosecution.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Secretary of State. *Sources of Government of Canada Support to Voluntary Organizations.* Ottawa: Supply and Services. 1984.

Canada, Statistics Canada and Department of Justice. *Criminal Injuries Compensation 1983.* Ottawa: Statistics Canada. 1984.

Community Resource Centres Newsmagazine. St. Leonard's Luxton Centre, 567 Queen's Avenue, London, Ontario N6B 1Y9.

Dionne, Michèle. *Portraits de voleurs à main armée: les récidivistes et les professionnels.* Montréal: CICC, GRIJ, Université de Montréal, 1984.

Doob, A.N. and P.D. Macfarlane. *The Community Service Order for Youthful Offenders: Perceptions and Effects.* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Levesque, Gérard. *Revue critique de la documentation sur la formation en milieu carcérale.* Blainville, Québec: Commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes. 1983.

Madden, Patrick G. and Silvia Hermann. *The Utilization of Community Resource Centres.* Toronto: Ministry of Correctional Services. 1983.

Malarek, Victor. *Hey, Malarek.* Toronto: Macmillan. 1984.

McMahon, M.W. and R.V. Ericson. *Policing Reform: A Study of the Reform Process and Police Institution in Toronto.* Toronto: Centre o Criminology, University of Toronto. 1984.

Ontario Press Council. *Trial by Media.* Ottawa: The Council. 1984

The People's Law Conference. *Report from the People's Law Conference,* May 24-27, 1983. Ottawa: The Conference, P.O. Box 361 Station "A". 1984.

Pinsonneault, P. *L'abandon de la carriére criminelle.* Montréal CRIJ, CICC, Université de Montréal. 1984.

Porpointo, Frank J. and John P. Marton. *Strategies to Reduce Prison Violence.* Ottawa: Solicitor General. 1983.

Porporino, Frank J. and Kimberley Dudley. *An Analysis of the Effects of Overcrowding in Canadian Penitentiaries.* Ottawa: Solicito General. 1984.

Proceeding of the International Conference on Prison Abolitior Toronto: A Quaker Committee on Jails and Justice, 60 Lowther Ave M5R 1C7.

Québec, Sûreté du Québec. *Programme d'information en milie scolaire.* Montréal: la Sûreté. 1982. 12 fascicules.

fascicule 1: introduction et guide pédagogique
fascicule 2: le premier contact avec la police
fascicule 3: l'étranger
fascicule 4: les produits dangereux
fascicule 5: la sécurité routière
fascicule 6: les drogues
fascicule 7: le vol
fascicule 8: le vandalisme
fascicule 9: la prostitution des mineurs
fascicule 10: le viol
fascicule 11: les lois et les jeunes (a paraître)
fascicule 12: le système judiciaire

Service de Réadaptation Sociale Inc. *Rapport Annuel 1983-8* Québec. SRS. 1984.

Shearing, Clifford D. *Dial-a-Cop: A Study of Police Mobilisatio* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Shearing, Clifford D. (ed.) *Organizational Police Deviance: I Structure and Control.* Toronto: Butterworths. 1981.

Théoret, B. et D. Elie. *Les analyses spatiales de la criminalit Inventaire des études et tentative de vilan (1832-1980).* Montré Criminologie, Université de Montréal. 1984.

Voumvakis, Sophia E. and Richard V. Ericson. *News Accounts Attacks on Women: A Comparison of Three Toronto Newspape* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Webster, Christopher and Bernard Dickens. *Deciding Dangerou ness: Policy Alternatives for Dangerous Offenders.* Report to t Department of Justice. Toronto: Centre of Criminology, University Toronto. 1983.

Wihak, Christine. *Les besoins des groupes communautaires matiére d'information juridique.* Ottawa: Ministère de la Justice. 19

COMING EVENTS

For inclusion in this section, information on Coming Events must be provided at least two months before publication date of the Bulletin.

1984

October 7-10
10th Annual Victim Assistance Conference. Place: Savery Hotel, Des Moines, Iowa. Information: Conference Coordinator, NOVA, 1757 Park Road N.W. Washington, D.C., U.S.A. 20010.

October 24-26
22nd Congress of the Quebec Society of Criminology. Place: Montreal, Quebec. Information: **Samir Rizkalla,** Quebec Society of Criminology, 1 Notre Dame Street West, Room 5.03, Montreal, Quebec H2Y 1B6.

October 24-27
10th Anniversary Conference of the Canadian Institute for the Administration of Justice. Theme: "Law and Justice Beyond 1984". Place: Westin Hotel, Ottawa, Ontario. Information: **Mrs. Mariette Dufresne,** CIAJ, 470 Law Centre, University of Alberta, Edmonton, Alberta T6G 2H5. Telephone (403) 432-2925.

November 4-10
Second National Crime Prevention Week. Information: Ministry of the Solicitor General of Canada, Ottawa, Ontario K1A 0P8. Telephone (613) 995-4811.

November 7-11
36th Annual Meeting of the American Society of Criminology. Place: Clarion Hotel, Cincinnati, Ohio, U.S.A. Information: **Sarah Hall,** ACS, 1314 Kinnear Road, Columbus, Ohio, U.S.A. 43212. Telephone (614) 422-9207.

November 14-16
Fourth National Canadian Child Care Workers Conference. Theme: "Between Us: An Exploration of Relationship Issues Between Professionals, Families and Youth in Trouble". Place: Hyatt Regency Hotel, Montreal, Quebec. Information: CCWC National Conference Office, GEMS. P.O. Box 1016 Snowdon, Montreal, Quebec H3X 3Y1. Telephone (514) 735-1388.

1985

July 7-12
Canadian Congress on the Prevention of Crime. Place: Hyatt Regency, Vancouver, B.C. Information: **Betty-Lou Edwards,** % National Parole Board, 4664 Lougheed Highway, Room 230, Burnaby, B.C. V5T 5T5. Telephone (604) 666-2121.

August 26-September 6
7th U.N. Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. Place: Milan, Italy.

CANADIAN JOURNAL OF CRIMINOLOGY

The technical quarterly of the Canadian Criminal Justice Association is bilingual and a source of facts and thinking about criminal justice in Canada.

Annual Subscription:
for Canadian residents: $30.00 Canadian
for foreign subscribers: $30.00 Canadian
plus $10 Canadian for postage and handling

Send your cheque to
Canadian Journal of Criminology
55 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1Y 1E5

ANNUAL REPORT 1984

Canadian Association for the Prevention of Crime

55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, Canada K1Y 1E5 (613) 725-3715

MINUTES OF THE ANNUAL MEETING

June 22, 1984, Toronto

There were 24 members of the Association present at the meeting.

Moved by John Braithwaite, seconded by Reneault Tremblay, that the agenda for the Annual Meeting be adopted.

Moved by S. MacIver, seconded by Don Page, that the minutes of the meeting of November 22, 1983, be adopted. Carried.

Nominating Committee Report

In the absence of the Chairman of the Nominating Committee, Mr. Chafe, Past President Gillian Sandeman, submitted the following revised report of the Nominating Committee prepared in conformity with Section 8.06(D) of the Association's By-Laws. The report includes nominations received prior to one month before the Annual Meeting and reflects changes in the number of Board vacancies. The following were the nominations.

Newfoundland — no vacancy

Prince Edward Island — one vacancy to be filled at a later date

Nova Scotia — Cheryl Picard

New Brunswick — one vacancy to be filled at a later date

Quebec — Marie-Andrée Bertrand, Pierre Couturier, Jean-Paul Dallaire, Yves Léveille

Ontario — John Braithwaite, Ruth Bray, W. Frank Chafe, Mary Morton, one vacancy

Manitoba — one vacancy to be filled at a later date

Saskatchewan — two vacancies to be filled at a later date

Alberta — Patt Labatiuk, one vacancy

British Columbia — William F. Foster, Bob Lusk, Sepp Tschierschwitz

Northwest Territories — no vacancy

Yukon Territory — no vacancy

Adoption of the Nominating Committee Report and nominations was moved by Gillian Sandeman, seconded by Sepp Tschierschwitz. Carried.

Financial Report

In the absence of the Treasurer, Mr. Baird, the financial report of both the Association and the Standards and Accreditation Project were reported on by the Executive Director, **J. Zambrowsky.**

Moved by R. Tremblay, seconded by M. Lautt, that the financial reports be adopted. Carried.

Appointment of Auditors

Moved by Sepp Tschierschwitz, seconded by Roger Labelle, that Coopers and Lybrand be reappointed as auditors of the Association. Carried.

J. Zambrowsky

President's Report

Our President highlighted the following major developments which have occurred during the period since our last Annual Meeting, which was a six-month period, due to our delaying the 1983 Annual Meeting until November to coincide with the date of the *Dialogue on Criminal Justice Policy*.

1 **Increase of Federal Grant.** The grant from the Solicitor General of Canada to our Association has increased to $240,000 per annum. This increase makes it possible for the Association to add 1½ staff members, which is highly significant in facilitating the work of the Association and enabling it to undertake new initiatives. The increase also allows for substantial increase in the allocation of travel funds for the Association. This will enable the Association to partially subsidize travel expenses of Executive Committee members who have no other subsidization to attend meetings. The increase in funds will also allow greater flexibility in situating Board meetings outside Ottawa which will enable greater participation of members from Atlantic and Western Canada.

2 The Standards and Accreditation Project is nearing its completion. Over the last six months the Board has been briefed on two occasions with respect to the work of the Project. The Board of Directors has officially endorsed the Mandate and Principles of Adult Corrections in Canada, which becomes the first part of the Project to represent official Board policy. The Board has also extended the life of the Standards and Accreditation Development Committee to the end of the calendar year 1984. The Board also approved the current Accreditation Model for distribution and comment to the Heads of Corrections and other parties within the criminal justice field.

3 Constitution Committee. The Board of Directors has approved recommendations put forth by the Constitution Committee, increasing the size of the Board and allowing for the nomination of and election to the Board of members-at-large. The Constitution Committee will continue to study Association By-Laws and make recommendations as to future potential changes.

4 The Personnel Committee was actively engaged in studying the Association's pension plan and salary scales. The recommendation to the Board was not to alter existing pension arrangements for the time being, but the Committee made several recommendations to the Board regarding development of new salary scales for the Association staff. These recommendations were adopted by the Board.

5 The canvassing of the views of membership regarding the *Association's name* have been completed over the last six months. The Board of Directors approved a name change for the Association which henceforth will be called *Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale.*

6 At the Board meeting of February 16-17, 1984, there were two major *priorities* adopted.

a. Commitment of extensive time and attention of the staff and Board level toward the successful completion of the Standards and Accreditation Project. This Project has been pursued at a highly accelerated level to meet its deadlines and commitments.

b. *Revitalization of the Association.* This priority of the Association includes initiatives in the area of increasing the membership base, developing new funding sources, altering funding relationships with current funders, and development of closer relationships with provincial affiliates. In broader terms the revitalization of the Association will also encompass a significant public relations effort to heighten the visability and attraction of the Association while developing activities which will make it more relevant to its constituencies. An attempt to study the feasibility of holding an annual Congress is also part of this effort.

7 We were notified on June 5, 1984, that Her Excellency **The Right Honourable Jeanne Sauvé** had agreed to accord her patraonage to our Association. This continues a tradition of having the *Governor General of Canada* as the *Association's Patron.*

Moved by J.-P. Dallaire, seconded by R. Tremblay, that the President's Report be accepted. Carried.

Marie-Andrée Bertrand

Executive Director's Report

The period of reporting covers less than a 7-month span due to the expansion of our previous *Association year* to November 1983. I shall not repeat the important information contained in the President's Report but will focus instead on other Association activities during the relevant period.

Board of Directors — The Board of Directors met twice during this period with our President, Marie-Andrée Bertrand, presiding. Executive Committee meetings were held on the eve of Board meetings primarily for the purpose of clarification and study of the agenda for the Board meeting.

Executive Committee — The Executive Committee met on May 14, 1984, for a full-scale meeting independent of the Board meetings.

Nominating Committee — Mr. Frank Chafe chaired our Nominating Committee. The adopted slate is incorporated in the current list of Board members found later in this report.

Finance Committee — Finance Committee under the chairmanship of Treasurer Harry Baird reports a significant surplus for the year passed, largely due to the increase in the grant from the Solicitor General of Canda. Full financial report forms part of this Annual Report

Major Reports

1 Adult Probation — Recommendations for Changing the Criminal Code. The Report of the Probation Committee, chaired by Professor Ken Hatt of Carleton University, was widely circulated among federal, provincial and private sector agencies following its adoption at the November 1983 Board of Directors meeting. The Report has been closely studied by the drafters of Bill C-19, the Omnibus Bill to Amend the Criminal Code, and several of the recommendations made by the Association will likely be adopted.

2 A paper was prepared for *distribution to the Heads of Corrections*, by the Executive Director, providing historical background and current activities of the Association. The purpose of the paper was to re-affirm the role of the Association as a major national criminal justice association and to express our readiness to work toward meeting the needs of certain constituencies who may feel that they are not adequately represented currently. The Association's position received positive response at the June Heads of Corrections meeting in the Yukon. No decision was taken by the Heads of Corrections to proceed with a "Canadian Corrections Association" at this time. It is clearly a challenge for the Association to demonstrate that it can fill the needs of diverse criminal justice constituencies.

Committees

Dangerous Offender Committee — Mr. Ron Schriml continues to represent the Association on this committee. The Committee has completed an evaluation on Special Handling Units. There still remains a significant division of committee members as to overall goals of the Committee, and a commitment toward developing alternative means of treating those designated as dangerous offenders. The Association has asked the Solicitor General to consider formation of a separate committee to meet this latter aim. This proposal has been referred to the Dangerous Offender Committee and we expect some response in late summer.

Legislation Committee — The Legislation Committee has been meeting regularly over the past 6 months, studying Bill C-19 — the omnibus bill to amend the Criminal Code. The Committee has been thus far dealing primarily with the proposed sentencing measures and the sections pertaining to the Dangerous Offender. The Committee will continue to meet to develop recommendations for study by the Board.

Publications

CAPC publications continue to be an effective instrument for the dissemination of information and development of dialogue within the criminal justice community. The Canadian Journal of Criminology continues to benefit from a grant from the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. This grant stabilizes the financial position of the Journal but the Association must be prepared for a potential deficit in this area if the grant is not renewed once again. The CAPC Bulletin has undergone revision in style and content, partially due to the arrival of Ms. Mona Ricks who is now working on that publication. We expect that continued improvements and modifications of the Bulletin will occur. As usual our Justice Directory of Services occupies an indispensable role within the criminal justice community. This Directory, as well, is improved every year with the addition of new listings.

Association Staff

The Association staff is composed of Josh Zambrowsky, Réal Jubinville, Ruth Bruce, Barbara Morrison, Paulette Charbonneau, Laura Doehring, and Mona Ricks. The staff for the Standards and Accreditation Project is composed of Maurice Klein, Gérard Genest, Ben Hoffman, and Denise St. Jean. The Association is currently in the process of hiring an additional staff member.

The Association continues to play a major role in the crime prevention area, particularly through its representation on the *National Advisory Committee, Canadians for Crime Preven-*

tion. The Association's work in the area of victims was not as active as we would have hoped over the last several months. This was due to the lack of adequate staff time to service the Committee, a situation we hope will be rectified by the arrival of the new staff member. The Association will be asking its *Victims Committee* to make policy recommendations to the Board during the coming year.

As stated earlier in the Annual Report, a successful completion of the Standards and Accreditation Project and successful efforts toward revitalization of the Association will be our priorities for the coming year. We believe we have made progress in representing ourselves effectively to government through our negotiations around the Standards Project, and our communications regarding the broader role of our Association within the criminal justice community. Efforts will continue to develop stronger links within the community and the criminal justice system, and to assume a more active program role to better serve the needs of various groups within the criminal justice field. We are entering into a crucial period where growth of the Association would appear possible. It is incumbent upon us to make the most of these opportunities.

By-Law Changes

a. Members-At-Large. *It was moved by G. Sandeman, seconded by R. Tremblay that the By-Laws of CAPC be amended as follows:* Section 5.01 be amended by the deletion of the words "not more than 60" and replacement of these words with "not more than 72". Section 8.06(C)(i) amended to read "provided that the Nominating Committee consider that sixty of the nominations be made on the basis of the following regional proportion" plus "and that the remaining nominations be for members-at-large." *Carried.*

b. Association Name. *Moved by R. Tremblay, seconded by J-P Dallaire that the Association be called the "Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale". Carried unanimously.*

The President expressed her thanks to outgoing members of the Association for their loyalty and efforts on our behalf in years past.

J. Zambrowsky

Auditors' Report to the Members

We have examined the balance sheet of Canadian Association for the Prevention of Crime — Société Canadienne pour la Préventoin du Crime (General Funds) as at March 31, 1984 and the statement of financial activities for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Association (General Funds) as at March 31, 1984 and the results of its financial activities for the year then ended in accordance with accounting principles generally accepted for charitable organizations applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Coopers & Lybrand Ottawa, Ontario
Chartered Accountants April 27, 1984

BALANCE SHEET AS AT MARCH 31, 1984
General Funds

	1984 $	1983 $
Assets		
Current Assets		
Cash	13,644	20,886
Term deposits	102,000	85,000
Accounts receivable	10,250	16,394
Prepaid expense	4,771	3,386
	130,665	125,666
Fixed Assets		
Furniture and equipment — at cost	17,455	15,789
Accumulated depreciation	10,016	8,543
	7,439	7,246
Leasehold improvements — at cost less amortization	—	124
	7,439	7,370
	138,104	133,036
Liabilities and Surplus		
Current Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	1,619	5,465
Deferred revenue	13,070	12,620
Due to the Correctional Standards and Accreditation Project	31,000	86,095
	45,689	104,180
Liability for Retirement Benefits	24,445	21,488
	70,134	125,668
Surplus		
Restricted (note 2)	2,500	2,500
Unrestricted	65,470	4,868
	67,970	7,368
	138,104	133,036

STATEMENT OF FINANCIAL ACTIVITIES FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 1984
General Funds

	1984 $	1983 $
Public Support		
Memberships	7,580	12,130
Donations	2,997	4,462
	10,577	16,592
Government Grants and Contributions		
Federal contributions	22,000	9,000
Federal grants	175,325	128,830
Provincial grants	36,648	35,148
	233,973	172,978
Other Revenue		
Administration fee	25,811	24,864
Congress income	—	4,950
Interest income	8,593	14,157
Project income	39,387	14,533
Sale of Canadian Journal	30,820	31,117
Sale of other publications	9,477	9,865
Other	3,254	5,306
	117,342	104,792
	361,892	294,362

Expense		
Conferences and meetings	1,376	1,489
Miscellaneous	3,390	3,005
Office	12,866	11,011
Printing	42,326	43,721
Project expenses	34,034	11,586
Recruitement of executive director	—	8,749
Rent	14,615	13,509
Retirement benefits	2,957	2,800
Salaries and benefits	168,430	163,627
Telephone	4,458	3,469
Translation	8,813	6,553
Travel	6,267	7,264
Depreciation and amortization	1,758	2,397
	301,290	279,180
Net Revenue for the year	60,602	15,182
Surplus (deficit) — Beginning of Year	7,368	(7,814)
Surplus — end of Year	67,970	7,368

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 1984
General Funds

1. Accounting Policies

Fixed assets and depreciation

Fixed assets are recorded at cost in the year of acquisition and depreciated on a straight-line basis over 8 years for furniture and equipment and 7 years for leasehold improvements.

Membership revenue

Revenue from memberships has been recorded on a cash basis and is shown net of the fees collected on behalf of the provincial affiliates.

2. Restricted Surplus

The Board of Directors estimate that the difference between the total lease purchase costs and the revenues arising from the rental of a word processing system to the Correctional Standards and Accreditation Project will be $2,500. To fund this shortfall, the Board of Directors has restricted surplus in the amount of $2,500 in the previous year. Any excess costs over and above the restricted surplus will be paid out of current operating expenses.

3. Commitment under Long-Term Lease

At March 31, 1984, the Association was obligated under a long-term lease for equipment to pay minimum annual rentals as follows:

Year ending March 21	$
1985	13,700
1986	11,000
1987	9,600
1988	4,000

Auditors' Report to the Members

We have examined the balance sheet of Canadian Association for the Prevention of Crime — Société Canadienne pour la Prévention du Crime (Correctional Standards and Accreditation Project) as at March 31, 1984 and the statement of financial activities for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Association (Correctional Standards and Accreditation Project) as at March 31, 1984 and the results of its financial activities for the year then ended in accordance with accounting principles generally accepted for charitable organizations applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Coopers & Lybrand Ottawa, Ontario
Chartered Accountants April 27, 1984

BALANCE SHEET AS AT MARCH 31, 1984
Correctional Standards and Accreditation Project

Assets	1984 $	1983 $
Current Assets		
Cash	5,825	6,628
Term deposit	—	10,000
Grant receivable	20,000	4,125
Other receivables	671	950
Due from General Funds	31,000	86,095
	57,496	107,798
Liability and Surplus		
Current Liability		
Accounts payable	1,165	800
Surplus	57,496	107,798

STATEMENT OF FINANCIAL ACTIVITIES FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 1984
(Correctional Standards and Accreditation Project)

	1984 $	1983 $
Grants		
Federal	22,000	22,000
Provincial	40,000	6,000
Foundations	19,694	131,856
	81,694	159,856
Other Revenue		
Interest	389	2,807
	82,083	162,663
Expense		
Administration fee	17,437	22,893
Contract fees	53,873	80,022
Field testing	1,581	—
Miscellaneous	122	123
Office	4,954	6,811
Professional fees	850	1,100
Printing	13,232	26,493
Rent	3,520	3,200
Telephone	2,720	2,684
Translation	—	4,702
Travel	34,461	28,299
	132,750	176,327
Net Expense for the Year	50,667	13,664
Surplus — Beginning of Year	106,998	120,662
Surplus — end of Year	56,331	106,998

BOARD OF DIRECTORS
1984-1985

Note: The date following each name indicates the year in which that person's term of office expires.

Newfoundland
Bryan Purcell, President, Newfoundland Criminology and Corrections Association, P.O. Box 4040, St. John's, A1C 5Y6 (1986)

Reg Ryan, District Director, Correctional Service of Canada (Parole), 102 Churchill Ave., St. John's, A1A 1N1 (1986)

Prince Edward Island
Roberta Munn, Probation Officer, Department of Justice, P.O. Box 2290, Charlottetown, C1A 8C1 (1986)

(1 vacancy)

Nova Scotia
Cheryl Picard, St. Leonard's Society, 2549 Brunswick Street, Halifax, B3K 2Z7 (1987)

Rev. Ora McManus, Director of Continuing Education, College of Cape Breton, P.O. Box 5300, Sydney, B1P 6L2

Kit Waters, Coordinator, Research and Planning, Department of the Attorney General, P.O. Box 3245 South, Halifax, B3J 3H5 (1985)

New Brunswick
Judge Thomas Bell, Family Court, 110 Charlotte Street, 3rd Floor, Saint John, E2L 2J4 (1985)

Eric L. Teed, Barrister, P.O. Box 6339, Station A, Saint John, E2L 4S1 (1985)

(1 vacancy)

Quebec
Marie-Andrée Bertrand, Ecole de Criminologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succursale A, Montréal, H3C 3J7 (1987)

Pierre Couturier, Directeur, Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain, 4217 rue d'Iberville, Montréal, H2H 2L5 (1987)

Jean-Paul Dallaire, Directeur, Etablissement Montée St-François, 200 montée St-François, Laval, H7C 1S5 (1987)

Yves Léveillé, Directeur général, CLSC St-Hubert, 5245 boul. Cousineau, #225, St-Hubert, J3Y 6K8 (1987)

Daniel Marineau, Président directeur-général, Bureau d'intervention clinique et communautaire (B.I.C.C. Inc.), 4441, rue St-Denis, Montréal, H2J 2L2 (1986)

Reneault Tremblay, Directeur général, Association des Services de réhabilitation sociale, 4217, rue d'Iberville, Montréal, H2H 2L5 (1986)

Guy Bertrand, O.P.EX., 10807 rue Miller, Montréal, H2C 2E3 (1985)

Richard Bilodeau, Directeur général, Ateliers Dominique Inc., 20 rue Cousineau, Hull, J8Y 3M7 (1985)

William Cosman, 1265 Carson Avenue, Dorval, H9S 1M5 (1985)

Jean Dozois, Professeur adjoint, Ecole de Crimininologie, Université de Montréal, H3C 3J7 (1985)

Roger Labelle, Vice-président, Commission national de la Libération conditionnelle, 340 ouest, rue Laurier, Ottawa, K1A 0R1 (1985)

Roger Lajoie, Conseiller des cadres supérieurs, Police et Prévention, Ministère de la Justice, 505 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, H2Z 1A8 (1985)

Paul Williams, Director, John Howard Society of Québec, 515-517 Pine Avenue West, Montreal, H2W 1S4 (1985)

Ontario
John Braithwaite, Deputy Commissioner, Communications, The Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, K1A 0P9 (1987)

Ruth Bray, Forensic Consultant, 40 Park Road, #405, Toronto, M4W 2N4 (1987)

W. Frank Chafe, Commissioner-Workers, Canada Employment and Immigration Commission, % 616 Trelawny Private, Ottawa, K2C 3M9 (1987)

David Arbuckle, Executive Director, John Howard Society of Toronto, 168 Isabella Street, Toronto, M4Y 1P6 (1986)

Harry Baird, 74 Withrow Avenue, Ottawa, K2G 2J3 (1986)

Don Page, Regional Administrator, Ministry of Correctional Services, 2 Dunbloor Road, Suite 312, Islington, M9A 2E4 (1986)

W.E. Bunton, The Salvation Army, 126 Broadland Blvd., Don Mills, M3A 1K2 (1985)

Wayne Crawford, Executive Secretary, Union of the Solicitor General Employees, % Public Service Alliance of Canada, 233 Gilmour Street, Ottawa, K2P 0P2 (1985)

Inspector F.J. Juhasz, RCMP, 1200 Alta Vista Drive, Ottawa, K1A 0R2 (1985)

Walter Pitman, Executive Director, Ontario Arts Council, 151 Bloor St. West, Toronto, M5S 1T6 (1985)

Dr. Mary Morton, Department of Sociology, Queen's University, Kingston, K7L 3N6 (1985)

Gillian Sandeman, Executive Director, Youth of Otonabee United Inc., 661 Park Street North, Peterborough, K9H 4S4 (1985)

Morris Zbar, 2 Liszt Gate, No. 4, Willowdale, M2H 1G7 (1985)

(1 vacancy)

Manitoba
Corinne Deegan, % Crown Attorney's Office, Bldg. 30 30-139 Tuxedo Avenue, Winnipeg, R3N 0H3 (1987)

Curtis Fontaine, % Native Clan Organization, 620-504 Main Street, Winnipeg, R3B 1B8 (1985)

William Greenaway, President, Manitoba Society of Criminology, 142 Machray Avenue, Winnipeg, R2W 0Z4 (1985)

(1 vacancy)

Saskatchewan
Cameron McCannell, President, Saskatchewan Criminal Justice Association, 2331-11th Avenue, Regina, S4P 0K2 (1986)

Ron Schriml, School of Human Justice, Community Education Centre, University of Regina, 325-3rd Avenue North, Saskatoon, S7K 2H9 (1985)

(2 vacancies)

Alberta
Patt Labatiuk, President, Alberta Criminology and Corrections Association, % Justice Administration Department, Mount Royal College, 4825 Richard Road, S.W., Calgary, T3E 6K6 (1987)

Anne Keir, John Howard Society of Red Deer, 3207-4929 Ross Street, Red Deer, T4N 1X9 (1986)

Grant P. Spiro, District Director, The Correctional Service of Canada (Parole), 510-12th Avenue S.W., Room 200, Calgary, T2R 0H3 (1986)

Karen McPherson, Assistant Executive Director, Canadian Mental Health Association, 12120-106 Avenue, Edmonton, T5N 0Z2 (1985)

(1 vacancy)

British Columbia
William F. Foster, Regional Director of Corrections, #180-546 St. Paul Street, Kamloops, V2C 5T1 (1987)

Bob Lusk, President, British Columbia Corrections Association, % Mission Institution (Warden), P.O. Box 1200, Mission, V2V 4L8 (1987)

Sepp Tschierschwitz, % Matsqui Institution (Socialization), Box 2500, Abbotsford, V2S 4P3 (1987)

Kathy J. Louis, Senior Board Member, National Parole Board, Pacific, Suite 230, 4664 Lougheed Highway, Burnaby, V5C 7P6 (1985)

Michael Redding, Executive Director, B.C. Board of Parole, Suite 203, 10334-152 A Street, Surrey, V3R 7P6 (1985)

S. Deborah Sandulak, Director, West Vancouver Probation and Family Court Services Office, 1571 Bellevue Avenue, West Vancouver, V7V 1A6 (1985)

Northwest Territories
Wally Byblіw, Treatment and Training Officer, Yellowknife Correctional Centre, P.O. Box 278, Yellowknife, X1A 2L9 (1986)

Stan Mounsey, Chief of Corrections, Department of Social Services, Yellowknife, X1A 2L9 (1985)

Yukon Territory
Margaret Joe, Legislature, P.O. Box 2703, Whitehorse, Y1A 2C6 (1986)

Joe Prentice, Yukon Department of Justice, P.O. Box 2703, Whitehorse, Y1A 2C6 (1986)

Members-at-Large
Melanie Lautt, President Elect, Canadian Criminal Justice Association, 1058 Grosvenor Avenue, Winnipeg, Manitoba R3M 0N7 (1987)

Chairman of Nominating Committee for 1984-1985
Vacant — to be filled at a later date

CAPC Has a New Name

Your Association's new name — *Canadian Criminal Justice Association*, was adopted at the June annual meeting after months of canvassing opinions from members. The choice was determined on the basis it best described the broad scope of interests and activities of the membership.

From the beginning in 1919, under the various appellations, the Association has maintained a focus on broad criminal justice policy issues. In the early days, when the issue was the welfare of the prisoner, the Association was known as the *Canadian Prisoners Welfare Association*. It became the *Canadian Penal Association* in 1936, at the time of the royal commission investigation into the Canadian penal system. By 1956, the needs in criminal justice were such that development of a broader range of correctional services was needed; the name was changed to *Canadian Corrections Association* to reflect this focus. By the time the name was changed again to *Canadian Criminology and Corrections Association* in 1970, advocacy for the broad range of correctional services had largely been completed, and many criminology programs of study in colleges and universities had been established. The next major thrust, generated in the 70's, was "crime prevention;" the 1977 change to *Canadian Association for the Prevention of Crime* was a reflection of that.

Despite this appearance of change, as reflected by the several new names, the core activities and interests of the Association have always included the promotion of good criminal justice policies and services in Canada. The new name does not mean a loss of interest in crime prevention or in any of the other issues mentioned here. The new name is affirmation of what the Association is and does. **Réal Jubinville**

FEE SCHEDULE

Members are asked to note the membership fee schedule below

The **Justice Report** is published five times a year for members of CCJA (January, March, May, September, November). Articles appearing do not necessarily express the views of the Association. The **Justice Report** carries no advertising and is not for sale through subscription. If you want to receive it, become a member by completing the application opposite and returning it to CCJA with your cheque/money order in the amount shown below for your area. Fees are deductible for income tax purposes. Membership in CCJA gives residents of some provinces membership in their provincial associations automatically without further fee. These are:

Alberta Criminology and Corrections Association
Manitoba Society of Criminology
Newfoundland & Labrador Criminology and Corrections Association
Nova Scotia Criminology and Corrections Association
Ontario Association of Corrections and Criminology
New Brunswick Criminology and Corrections Association
Saskatchewan Criminal Justice Association

I hereby apply for individual membership in the Canadian Criminal Justice Association, 55 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1E5

Name (please print) .....

Address .....

.....

City and Province ..... Postal Code .....

Signature .....

Alberta: $15.00; British Columbia: $10.00; Manitoba: $20.00; New Brunswick: $15.00; Newfoundland: $15.00; Nova Scotia: $15.00; Ontario: $20.00; Prince Edward Island: $10.00; Quebec: $10.00; Saskatchewan: $20.00; Northwest Territories: $10.00; Yukon: $10.00; Foreign: $10.00.

ACTUALITÉS-JUSTICE

ıe publication de l'Association canadienne de justice pénale
ciennement la Société canadienne pour la prévention du crime

ɔl. 1 No. 1 septembre 1984

:hangement de nom — Oui, ɔus avons un nouveau nom comme il est ‹pliqué dans ce numéro. Ce qui s'est ·oduit à l'Assemblée annuelle de la SCPC ɲ juin est aussi relaté. Sont également ɔmpris les rapports de la Présidente et du Directeur général. Profitant du nouveau nom, le Bulletin a revêtu une vie nouvelle — avec aussi un nouveau nom. Que la lecture de ce numéro vous soit agréable. Et faites-nous savoir, surtout les associations provinciales, *ce qui se passe*.

)ans ce numéro . . .

ɛs lecteurs trouveront exprimées certaines ɛs grandes préoccupations d'aujourd'hui ɔncernant la justice pénale. Certaines sont ·rmulées par les organismes ɔmmunautaires qui y répondent rectement ou qui s'en ressentent. Les ɔmmentaires des lecteurs qui conduisent à y intéresser plus vivement ont peut-être un ffet catalyseur en amenant une atténuation ɛs problèmes grâce aux pressions ‹ercées par le public. Le présent numéro ɔpelle de nouveau l'attention sur ɛnseignement universitaire carcéral: payer u ne pas payer? Le numéro de mai 1984 a ussi traité la question. Il vous est apporté i plus de renseignements provenant du ervice correctionnel du Canada et d'un élinquant touché par la nouvelle règle de ɛnseignement carcéral à payer, ɛnseignements sur lesquels vous pourrez formuler vos commentaires. Le lecteur intéressé par la violence grandissante qui s'exerce dans les prisons fédérales trouvera une critique d'une étude sur les meurtres et voies de fait intervenus dans les prisons fédérales d'Ontario et des commentaires sur l'enquête menée sur les faits qui se sont produits depuis l'émeute de juillet 1982 dans l'établissement Archambault, au Québec. Les peines de substitution sont-elles payantes? La Société John Howard examine la question sur le plan théorique et un examen du *coût de la désincarcération* présente un autre point de vue. Le lecteur devrait noter les commentaires formulés sur les unités spéciales de détention dans l'étude ontarienne sur les meurtres et les voies de fait commis dans les prisons. ■

ACTUALITÉS-JUSTICE

Association canadienne de justice pénale

Vol. 1 No. 1 **septembre 1984**

ACTUALITÉS-JUSTICE renferme des renseignements utiles aux lecteurs de l'Association et au public qu'intéressent les questions relatives à l'administration de la justice au Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Association, mais y figurent afin d'encourager à réfléchir et à agir sur la justice pénale dans tout le Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de l'Association, veuillez communiquer avec: le Directeur général, Association canadienne de justice pénale, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5. Téléphone: (613) 725-3715

SOMMAIRE

ISSN 0823-9436

Changement de nom, **2**
Commentaires des lecteurs, **3**
Formation: faut-il payer ? **4**
Crime et châtiment, les coûts, **7**
Violence dans les prisons fédérales, **10**
Déténus d'Archambault maltraités, **10**
Il faut un but au SCC, **12**
Société John Howard, **14**
Patronage et libérations conditionnelles, **15**
Commission nationale des libérations conditionnelles, **16**
Normes et Agrément, **17**
La désincarcération paye-t-elle ? **18**
Victimes d'actes criminels, **19**
Nouvelles brèves, **22**
Sur la colline parlementaire, **24**
Décisions judiciaires intéressantes, **24**
Prochaines manifestations, **25**
Publications, **26**
Rapport annuel, **27**

Réflexions sur un changement de nom

Un changement de nom doit être plus que simplement ça. Notre nom précédent donnait à entendre que notre champ d'action était limité et, partant, influait sur le degré auquel on s'identifiait la Société. Le choix du nom *Association canadier de justice pénale* à la vaste perspective n'a pas é fait dans le simple espoir d'attirer chez nous plus gens. Il s'inscrit plutôt dans le cadre d'une nouvel initiative adoptée par l'Association pour amener tc les secteurs de la justice criminelle et le public à participer avec nous à l'établissement d'un systèn plus juste, plus humain et plus efficace.

L'Association va bientôt confectionner de nouveau documents pour mieux expliquer son rôle et ses fonctions. Elle doit se mettre à la recherche de nouveau mécanismes afin de mieux incorporer les préoccupations provinciales et régionales dans se délibérations et ses publications. Elle s'emploiera particulièrement à mieux représenter les besoins (les intérêts du personnel organique de la justice criminelle et à répondre aux uns et à servir les autres. Des éléments particuliers, tels que les victimes, seront invités à participer au dialogue de l'Association cependant que nous allons chercher regagner le soutien dont nous jouissions déjà aup de la magistrature et du barreau. Nous espérons inaugurer une époque de croissance, d'activité et représentativité vraiment nationale. Nous vous invitons à vous joindre à nous. **Josh Zambrows**

Travailler ensemble à prévenir le crime

Même si la semaine des 4-10 novembre a été déclarée *Semaine nationale de la prévention du crime de cette année*, ce qui compte pour prévenir le crime, c'est de travailler ensemble à cette fin chaque semaine de l'anné Une manifestation nationale annuelle ne saurait ni ne dc remplacer l'entraide quotidienne pratiquée par les gens sous la forme d'actes spontanés de bon voisinage. Entr les journaux, nourrir le chat ou porter le sac d'une personne âgée, voilà des gestes qui s'inscrivent dans le cadre traditionnel des valeurs communautaires et qui concourent à aider son voisin à se sentir plus en sécurit gestes qui sont naturels. La prévention du crime étend à d'autres domaines ce sens du geste secourable; elle éveille notre conscience à des actions et à des motifs et met à l'épreuve notre sens du bon voisinage; elle nous f travailler, individuellement et collectivement, à rendre no milieu plus sûr, en tant non pas que parapoliciers, mais qu'utilisateurs féconds des ressources et des services q la police offre pour la prévention du crime, l'aidant par là dans sa recherche de plus de moyens de contenir la criminalité.

Beaucoup de collectivités ont déjà des initiatives de prévention du crime. *Durant les 4-10 novembre, examinez-les de plus près.* Clubs-secours, Parents-secours, Programmes de surveillance, Répertoi de quartier, Services bénévoles spéciaux, Observation d la rue, Programmes de marquage et Services aux victim s'emploient, avec vous et avec vos voisins, à aider à prévenir le crime dans des localités de tout le pays. Des services aux victimes aussi se forment et grandissent au fur et à mesure que le public fait siens les besoins des victimes, en plus de demander justice pour le crime comm

ı cours de la *Semaine de la prévention du crime* (4-10 ›vembre), l'impératif sera de savoir comment participer ıvantage à ces initiatives et à d'autres moins bien ınnues, mettre plus de gens en contact positif avec ppareil de la justice et neutraliser le sens négatif que ɜn des gens ont de la justice pénale parce qu'ils ont été ɜ victimes ou sont les proches d'un délinquant.

Si vous projetez de mettre sur pied une initiative spéciale durant la *Semaine de la prévention du crime* et êtes à la recherche d'idées ou d'autres renseignements sur la façon de vous y prendre, communiquez avec le *Coordonnateur national de la Semaine de la prévention du crime, Ministère du Solliciteur général, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.*

COMMENTAIRES DES LECTEURS

ardiennes et intimité

réponds à l'excellente lettre de M. M. Kirkpatrick parue dans votre numé- d'avril 1984. Il faut s'occuper imméatement de la question des relations fonction entre employés de prison et tenus lorsqu'il y a une différence de xe. M. Kirkpatrick s'en remet un peu x dispositions de la Charte par oppoion à celles de la Déclaration des oits concernant les traitement ou ines cruels et inusités.

suis moins optimiste. Je me rappelle décision de la Cour suprême du Cada dans l'affaire *Miller* et autres c. *Sa ajesté la Reine* 1977 2. S.C.R. pp. 680-5, dans laquelle des mots semblables la Déclaration ont été invoqués mme base d'un appel d'une condamtion à mort. L'appel a été rejeté esntiellement parce que la majorité a nclu, en lisant ensemble les mots ruel et inusité», que la peine capitale était pas inusitée. Certes, il nous viena peut-être une nouvelle interprétation l'expression «cruel et inusité» mme le dit Allan Manson dans son cent article paru dans *Criminal Reorts* [35 C.R. (3d) pp. 262-68]. En deors des dispositions de la Charte, il se ut que la Loi canadienne sur les droits la personne (art. 14) ait quelque ose à voir avec la question.

question pourrait aussi s'aborder du oint de vue des engagements internaaux du Canada. L'article 7 de la onvention internationale sur les droits vils et politiques porte en partie que nul doit être soumis à des traitements ou s peines d'un caractère cruel, inhuain ou dégradant. La Convention, une is adoptée et mise en vigueur par les ations Unies avec l'appui actif du Cada, a été rapidement ratifiée par ce ernier le 26 août 1976.

Convention semble offrir trois lignes conduite possibles:

- On pourrait soutenir que les dispositons de la Convention font partie du oit du Canada du fait de la nature de la atière: protection des droits de omme des citoyens contre le pouvoir pposé de l'État;

- Conformément à la pratique judiciaire bien établie, la phraséologie de la Convention pourrait aider à interpréter la Charte;

— Les dispositions du «Protocole facultatif», auquel le Canada souscrit, pourraient permettre au détenu soumis à une fouille à nue faite par ou en présence d'une personne du sexe opposé de porter plainte devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Rapport annuel de 1981-82 de l'Enquêteur correctionnel renferme (pp. 16-17) un examen détaillé des directives relatives aux «fouilles par palpation» et aux «fouilles à nu» des détenus, employés de prison et visiteurs des deux sexes. L'Enquêteur correctionnel a dit ceci:«Il existe donc des différences de traitement non seulement entre les détenus des deux sexes, mais aussi entre les détenus et les visiteurs et les employés de sexe masculin.»

L'Enquêteur a ensuite proposé que la directive 249 soit modifiée de façon à assurer au détenu la même norme de dignité qu'à tous les autres détenus susceptibles d'être fouillés.

Apparemment, la Commission de la fonction publique et la Commission canadienne des droits de la personne ont examiné les conséquences de la proposition 17 du comité MacGuigan de 1977 portant que les femmes soient employées sur la même base que les hommes dans le Service pénitentiaire. On ne sait pas si ces organismes ont étudié les problèmes particuliers relevés par l'Enquêteur correctionnel. Il semble, cependant, que le Service correctionnel du Canada a décidé de maintenir le statu quo. Apparemment, la Commission canadienne des droits de la personne continue de se pencher sur la question. Il est étonnant, étant donné le statut égal accordé aux victimes des deux sexes en vertu de notre législation actuelle sur les agressions sexuelles, que le SCC et l'Enquêteur correctionnel acceptent apparemment que la fouille des détenus par des gardiennes soit considérée comme socialement acceptable alors que l'inverse ne l'est pas.

Vu l'intransigence du SCC et l'assentiment de l'Enquêteur correctionnel dans cette affaire de flagrante discrimination des détenus comparativement aux visiteurs et employés de sexe masculin et aux détenus, le seul recours consiste, semble-t-il, à s'adresser aux tribunaux. Il est à espérer que, dans l'immédiat, le barreau privé ou l'un des services juridiques du Canada verront, lorsqu'une affaire appropriée se présentera, à mettre la question en litige.

William F. McCabe
Kingston (Ontario)

Gardiennes et intimité

Je viens de lire *Réforme du droit criminel canadien* dans le Bulletin de la SCPC (avril 1984), en particulier l'article *Gardiennes et droit du détenu à sa vie privée*. J'ai demandé à June Callwood, du *Globe and Mail,* de la publier. Je l'ai aussi adressé au *Star* de Toronto et au *Whig Standard*. Je vais en envoyer le texte au *Citizen* d'Ottawa et, finalement, à l'hon. John Fraser, C.P., M.P. J'ai l'intention de faire mentionner aux Communes le problème grandissant de la vie privée.

Oh, oui! Comme il s'agit d'un problème international de droits de l'homme, il faudra informer les Nations Unies. Il ne faut pas les oublier. En effet, j'ai entendu dire qu'elles s'intéressent fort à la corruption gouvernementale. Surtout s'il s'agit de pratiques avilissantes de grande envergure. Je crois que le Service correctionnel du Canada a emprunté aux États-Unis (certains États) leurs directives douteuses concernant l'intimité. J'ai dit à M. F. O'Connor, de l'Opération Droit de l'Université Queen's d'aller se promener et j'ai demandé à M. Fraser de transmettre à un avocat des droits civils toute ma documentation qui a suscité votre article.

Le Solliciteur général m'a maintes fois écrit au sujet de mes activités et a dit que des panneaux de pudeur seraient installés à Collins Bay dans quelques mois. Il ne l'ont pas été. Ce qu'il y a de pire, c'est que le SCC chante la même ritournelle aux détenus depuis six ans.

Phillip J. Conway
Établissement de Collins Bay
Ontario

Commentaire de la rédaction: Afin de présenter le point de vue des détenus sur le paiement de frais à l'égard des cours universitaires donnés dans les prisons fédérales, Actualités-Justice insère une lettre d'un détenu qui expri ce qu'en pense le bénéficiaire d'une prison fédérale.

COMMENTAIRES DES LECTEURS

Programmes universitaires dans les prisons

Je m'oppose aussi au système de frais universitaires pour un certain nombre de raisons. La première, c'est qu'il est discriminatoire puisque les cours professionnels sont gratuits. La seconde consiste dans le mode de paiement. Le prisonnier doit avoir $350 dans son pécule obligatoire à sa libération. Faute d'une autre façon de payer les cours, cependant, l'établissement va prendre jusqu'à $200 sur le pécule, ce qui lui laissera $150 à sa sortie. Je suis convaincu que le système des frais est organisé de façon à détourner le détenu de s'inscrire à l'enseignement universitaire. Comme le prisonnier aux études gagne d'ordinaire le salaire le plus bas de l'établissement à l'heure actuelle, cela a l'air d'être un excellent truc politique pour supprimer complètement l'enseignement universitaire. Si les inscriptions diminuent, il n'y a pas de raison de maintenir un contrat de trois ans. L'administration [SCC] semble disposée à former le prisonnier à se servir de son échine ou de ses mains sans frais, mais le prisonnier qui veut se servir de son cerveau n'est pas du tout goûté parce qu'il posera alors trop de questions. Après avoir terminé ma 8e année d'études à Matsqui (établissement), j'ai obtenu un diplôme d'études générales et me suis inscrit aux études universitaires. Je commence ma troisième année et me spécialise en psychologie. Pourtant, en examinant mon doss [carcéral], je vois une observation Matsqui faite devant la Commission r tionale des libérations conditionnelle «Il se sert de ses succès scolaires pc pousser la Commission à lui accorder libération conditionnelle.» A mon av l'administration [SCC] et la Commissi sont décidées à se débarrasser de l'e seignement universitaire par le moy du système de frais discriminatoire. somme perçue des prisonniers en f sant payer des frais ne fera guère u brèche dans le budget de l'enseigr ment qui avoisine déjà 18 millions.

T.A. O'Sullivan
Établissement William Head
Victoria (C.-B.)

Programmes universitaires dans les prison

Le 24 janvier 1983, M. Bob Kaplan [Solliciteur général du Canada], a déclaré aux Communes que «les programmes d'études universitaires des pénitenciers étaient les meilleurs d'Amérique du Nord». Il a ensuite supprime ces programmes *les meilleurs* pour les rétablir plus tard, non pas tant à cause des instances du public, mais parce qu'il s'est rendu compte assez tôt que l'abolition des programmes n'aurait pas épargné $700,000, mais aurait coûté un million par année au ministère en personnel engagé pour s'occuper des ex-détenus. (Les détenus qui ne suivent pas des cours universitaires sont surveillés dans la proportion d'un instructeur pour six détenus ou au coût approximatif annuel de $5,000 par détenu; le coût annuel par étudiant est évalué à $3,500.) Les programmes universitaires ne peuvent donc pas se considérer comme une dépense, mais comme une économie dans le fonctionnement des services de correction. Cependant, afin de faire croire qu'il se souciait vraiment de la dépense, mais surtout pour ne pas perdre la face, M. Kaplan a institué le système des *frais de scolarité*. La question demeure: les frais exigés contribuent-ils à payer le coût réel de l'enseignement universitaire ou s'agit-il d'une manoeuvre pratiquée pour financer le Service correctionnel? Il ne faut pas oublier que, en même temps qu'il a établi les frais, M. Kaplan a aussi engagé une société pour voir s'il y aurait moyen c faire quelque chose afin d'améliorer sc image. M. Kaplan va percevoir $35,0(par année en frais et son ministère v dépenser $100,000 par année pour le percevoir. La seule explication logiqu d'un système qui semble extrêmeme illogique aux yeux de toute personr raisonnable, c'est que l'étude de la s ciété coûte précisément $35,000. Le $100,000 dépensés par année pour pe cevoir les frais peuvent facilement s dissimuler dans la paperasserie bureau cratique, mais les $35,000 servant à a der M. Kaplan à sauver la face const tuent une dépense trop criante pour êtr déguisée. Par bonheur pour M. Kaplai les $35,000 qu'il va percevoir en fra vont égaliser cette dépense extraord naire de $35,000.

Nick Bonamy
Établissement de William Head
Victoria (C.-B.)

Formation: les détenus doivent-ils payer ?

Payer ou ne pas payer? La question est devenue un point de désaccord entre le Service correctionnel du Canada et l'Association canadienne d'éducation des adultes. Le débat remonte à 1983 alors que le Solliciteur général du Canada a annulé l'enseignement universitaire des détenus fédéraux dans le cadre des mesures destinées à réduire les dépenses correctionnelles fédérales. L'ACEA et le public, grâce à ce qu'en ont dit les médias, y ont vu la suppression d'un des meilleurs moyens d'amener les détenus à se détourner de la criminalité.

Le tollé du public, aidé par la réaction de l'ACEA, a renversé la décision du Solliciteur général sur la fin de 1983. L'enseignement universitaire des détenus a été rétabli, mais à un prix: il leur faut maintenant payer leurs études supérieures.

Est entré dans la mêlée, à la mi-1983, M. Laurent Isabelle, nouveau directeur de la formation au SCC. M. Isabelle, favorable aux études supérieures pour les détenus, a conseillé de rétablir les cours universitaires dans les prisons. Le fait qu'il appuie l paiement de ces cours par les détenus le distingue de l'ACEA. «Pourquoi, dit-il, les détenus ne devraient-ils pas payer leurs études?» A l'intérieur comme à l'extérieur d'une prison, le fait de payer s études, selon M. Isabelle, tend à inculquer un sens de ses responsabilités et de la valeur des choses.

L'ACEA ne voit pas les choses ainsi. L'enseignemen universitaire devrait être gratuit pour les prisonniers soutient M. Ian Morrison, directeur général de l'Association. Par le truchement de l'ACEA, il a porté la lutte pour l'enseignement universitaire carcéral

atuit auprès du public et des membres du arlement. Il est faux, à son avis, que les étudiants ivent payer des frais à l'intérieur comme à xtérieur des prisons. Pourquoi? Les étudiants ne comparent pas! La motivation n'est pas la même n plus que le but. En outre, selon M. Morrison, les tenus ne peuvent se permettre de payer leurs udes. D'après M. Isabelle, un raisonnement mblable pourrait s'appliquer aux étudiants du onde *extérieur*. Le SCC a proposé un programme prêts à rembourser par l'étudiant-détenu quand il pourra, sans intérêt.

s études comportent d'ordinaire cinq cours par nnée au coût de $200 ou de $40 par cours. Selon . Isabelle, le gain du détenu est de $800 en oyenne par année et $200 ne constituent que le art de ce gain à prendre sur le pécule; c'est la ême proportion pour l'étudiant de l'extérieur dont le venu pourrait être de $4,000 par année et dont les ais scolaires pourraient atteindre $1,000. M. abelle, qui soutient que les détenus sont bien rvis par le programme éducatif carcéral, ajoute que s détenus sont nourris, habillés et logés atuitement tandis que l'étudiant de l'extérieur ne st pas. Ce qu'il y a d'ironique est manifeste, à son vis; les détenus acquièrent une formation derrière s barreaux aux dépens du contribuable.

À eux de choisir, enchaîne-t-il. Restez hors de ison et payez des frais de scolarité en profitant de ourses, comme les autres étudiants, ou payez les nséquences de votre criminalité», la perte de la erté où les frais des études universitaires ne sont as négociables.

our celui qui dirige maintenant le programme ducatif du SCC, il est prioritaire d'encourager plus de étenus à s'inscrire à l'enseignement carcéral. Il a té scandalisé de découvrir, à son entrée en nctions, que de 18 à 20 pour cent des détenus déraux sont fonctionnellement illettrés. «C'est croyable, dit-il. Ces gens savent à peine écrire leur ropre signature. Et cela, au XXe siècle! Autant que 6 pour cent n'ont pas fait leur 10e.»

e qui importe le plus dans l'enseignement carcéral ujourd'hui, c'est de toucher la majorité des détenus ui ont besoin de parfaire leurs études scolaires. 'accès à l'enseignement supérieur, reconnaît M. abelle, est aussi nécessaire. Il ne nie pas que les tudes universitaires pourraient aider à réduire le aux de récidive, qui a été d'environ 55 pour cent en 983.

près tout, dit-il, si l'ex-délinquant obtient un bon mploi et apprend à se conduire en citoyen esponsable, pourquoi ne l'aiderions-nous pas en instruisant davantage? Mais c'est une chose qu'il aut payer, même si l'ACEA craint que les détenus ne uissent payer des frais de scolarité.

a déjà parlé à des détenus d'une prison de la olombie-Britannique de l'affaire des frais de colarité. «Ils m'ont dit que, s'ils voulaient assez le ours, ils trouveraient comment obtenir l'argent et ue leurs proches les aidaient souvent. Certes, il y n a qui vont abandonner, mais ils le feraient robablement quand même dans la collectivité».

Comment le Service correctionnel voit-il son programme éducatif carcéral? De l'avis de l'administration actuelle, c'est à peu près le meilleur du monde entier. Le rapport annuel de 1982-83 du Service énonce un mandat qui l'autorise à préparer les détenus à retourner au milieu du travail, y compris à leur procurer pour cela des possibilités de s'instruire et de travailler . . . en veillant à ce que les détenus contribuent aux maximum à payer le coût global de leur incarcération, ce qui peut comprendre leurs études.

Le Service doit répondre à des normes d'enseignement et à des codes professionnels provinciaux variés dont certains se concilient difficilement avec l'enseignement derrière les barreaux. M. Isabelle dit que la politique actuelle du SCC n'est pas clairement énoncée et qu'il aimerait avoir une politique bien nette à l'appui de ses nouvelles fonctions. Ses voeux seront peut-être exaucés bientôt. Le SCC est en train de rédiger à neuf la politique de l'enseignement qui prévoira clairement des cours d'enseignement élémentaire et secondaire et de formation professionnelle et universitaire.

Il est projeté également d'insister sur la formation professionnelle. Les détenus qui ont reçu n'importe quelle sorte de formation professionnelle, que ce soit dans les cuisines comme nettoyeurs ou ailleurs, recevront un «genre de certificat» de nature à donner à un éventuel employeur une indication de ce qu'un ex-détenu peut faire. M. Isabelle est convaincu qu'il faut une reconnaissance pratique de la formation acquise, et non pas seulement un papier qui n'a rien de sérieux comme mesure de la formation du détenu.

L'enseignement et la formation professionnels donnés en prison s'installent graduellement dans 23 écoles carcérales à sécurité moyenne et maximum sur un total de 60 prisons fédérales. Les 209 professeurs et directeurs du Service sont des employés à plein temps; quatorze employés établis dans les cinq bureaux régionaux et au siège à Ottawa dirigent l'administration. Ce personnel est secondé par 132 employés sous contrat relevant de commissions scolaires et engagés pour diverses durées. Cela fait un total de 355 employés.

Sur les quelque 11,000 détenus fédéraux, 3,700 sont inscrits à des cours d'études à plein temps et à temps partiel et par correspondance; un petit nombre (environ 4 pour cent) suivent des cours universitaires. Près de 27 millions sont destinés en 1984-85 à l'enseignement des établissements fédéraux.

Une nouvelle formule d'enseignement carcéral est la dernière idée de M. Isabelle. La souplesse est l'essentiel; il s'agit du bloc de quatre heures. Les détenus combineraient les études scolaires avec le travail ou une autre formation en blocs de quatre heures, par exemple de 8 h du matin à midi, et ainsi de suite en blocs de quatre heures chacun pour les études et une autre formation, jusqu'à minuit. Qu'en serait-il des dénombrements et des autres vérifications au cours de la journée ? M. Isabelle

reconnaît que la méthode des blocs de quatre heures ne doit pas gêner les mesures de sécurité et que la nouvelle idée est ainsi à repenser de façon à accorder du temps au règlement carcéral.

Les études scolaires à plein temps peuvent être ennuyantes pour n'importe quel élève, en prison ou au dehors, dit M. Isabelle. Le fait de pouvoir choisir des heures plus courtes pourrait concourir à encourager le détenu à s'intéresser aux études. Selon *Liaison*, la publication mensuelle du Solliciteur général, les directeurs de prison tiennent à voir comment l'idée de M. Isabelle pourrait se concrétiser . . des opérations pilotes sont en projet dans certains établissements.

De pair avec de plus grandes possibilités d'enseignement carcéral, le nouveau directeur de l'enseignement du SCC veut une expansion des bibliothèques pour répondre aux besoins de l'enseignement en classe par bloc de quatre heures et permettre aux détenus de mener leurs recherches. Le rapport annuel du Solliciteur général n'indique pas ce que coûtent les bibliothèques des prisons et M. Isabelle ne pouvait pas en donner le chiffre.

Les autres innovations prévues pour les élèves-détenus comprennent l'emploi de diplômés comme répétiteurs chargés d'aider les élèves moins doués. L'emploi de détenus comme aides-professeurs est aussi possible, dit M. Isabelle. A son avis, les détenus sont (généralement) incarcérés faute d'avoir appris comment résoudre leurs problèmes de comportement qui se répercutent sur leurs proches, leur travail et leur propre personne. Rendre fier de soi et de ses réalisations constitue une partie importante de l'enseignement scolaire. M. Isabelle veut que ce soit aussi une oeuvre des écoles carcérales.

Entre-temps, qu'en est-il, demande M. Isabelle, de l'ACEA et de lui? Le débat entre le Solliciteur général et l'Association fait que M. Isabelle est coincé. Il ne lui est pas difficile d'approuver les frais. A son avis, ils sont indispensables. Il n'aime pas le ressentiment suscité par le débat. Il n'aime pas non plus à répondre à l'avalanche de lettres dues à la publicité faite par l'Association autour de l'affaire des frais. «C'est du temps mal employé, c'est un scandale.» C'est avec exaspération qu'il parle de l'afflux de lettres chez le Solliciteur général auxquelles lui et son personnel doivent rédiger des réponses. Les détenus en souffrent, à son dire, parce qu'il ne peu consacrer son temps aux priorités administratives é éducatives.

Selon M. Isabelle, l'Association «doit accepter les lois du pays»; pour lui, la décision du Solliciteur général de faire payer des frais de scolarité a force de loi. Si l'Association n'appuie pas sa décision, c' l'anarchie.

Pour M. Doug Griffin, chef de l'enseignement et de formation au SCC, le débat entre ce dernier et l'Association est malheureux. Il regrette que l'Association ait décidé de s'en prendre aux éducateurs du Service. «Nous sommes des éducateurs, peu importe que nous enseignions en prison ou dans la collectivité», dit-il. Il se demande pourquoi la question des frais est devenue une question politique alors qu'il s'agit seulement d'une affaire d'ordre éducatif. M. Griffin voudrait que l'Association reconnaisse les progrès réalisés par l'enseignement dans les prisons, surtout le souci d'instruire les détenus illettrés qui sont au nombre 205 à chercher à faire leur 5e cette année, et non pas tant le détenu inscrit aux cours universitaires e qui a le niveau d'instruction nécessaire pour vouloi poursuivre ses études.

M. Ian Morrison, de l'ACEA, a exprimé ses vues sur les frais universitaires dans le numéro précédent d Bulletin. Le SCC et l'ACEA reconnaissent qu'ils demeurent le seul élément conflictuel de leur déba L'acceptation, cependant, de la décision du Solliciteur général touchant les frais est loin d'être chose faite.

Les efforts menés par M. Isabelle pour parler avec l'ACEA a donné lieu à un échange de lettres enflammées. Son désir d'une détente semble compréhensible parce que les occasions de se rencontrer et de parler se raréfient. Pour lui, le con est «scandaleux.»

Tout comme après un orage où des rayons de sole réussissent à percer apparaît un arc-en-ciel, de même l'ACEA et le SCC pourront peut-être faire apparaître leur propre arc-en-ciel et concilier leurs vues tandis que les détenus, tranquillement penché sur leur pupitre et leur plume, prendront des notes pendant un autre cours et songeront avec plaisir au jour où ils auront terminé les études universitaires qu'ils payent. **Mona C. Ricks**

Échos des associations provinciales ?

La publication de la SCPC, nouvellement dénommée Association canadienne de justice pénale (ACJP), a des vides, beaucoup de vides ! Les associations provinciales affiliées à l'ACJP sont invitées à les combler tous. Vos nouvelles sont importantes pour faire savoir ce qui se réalise dans la justice pénale. Faites-en part régulièrement aux membres. Votre voix est nécessaire pour dire ce qui se passe au Canada alors que le gouvernement et les organismes sociaux répondent à l'évolution des choses et aux besoins dans le domaine du développement communautaire. Si vous avez des programmes que les autres associations membres auraient profit à connaître, écrivez-nous. Faites-nous part d'autres nouvelles et des questions sur lesquelles vous prenez position. Si vous préférez exprimer des observations personnelles en tant que lecteur de cette publication, adressez-les-nous pour la rubrique *Commentaires des lecteurs*. Les pages de chaque numéro sont ouvertes à vos échos et à vos propos. Envoyez-les au 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5

:RIME et CHÂTIMENT

ertains de leurs coûts

es derniers rapports annuels de deux ministères édéraux qui s'occupent d'administrer la justice indiquent ans une certaine mesure ce que la répression du crime oûte au Canada. Suit un aperçu des activités exercées ar le Ministère du Solliciteur général[1] et celui de la ustice[2] au cours de 1982-83. Des statistiques sur la riminalité et la drogue ainsi que sur le coût de incarcération des délinquants y figurent avec des chiffres omparatifs provenant des États-Unis.

es changements intervenus ou proposés par le linistère du Solliciteur général en 1982-83 ont ouché tous les organismes dont il a la charge dministrative: la Gendarmerie royale du Canada, le ervice correctionnel du Canada et la Commission ationale des libérations conditionnelles. Les éformes proposées ou opérées par le Ministère de a Justice au cours de cette période ont visé tout le rocessus de la justice pénale et comportent des épercussions qui se feront longtemps sentir.

e changement le plus important pour les deux inistères s'est produit avec la sanction royale de la oi sur les jeunes contrevenants en juillet 1982. Des nnées de débat et de consultation avec les rovinces ont précédé la ratification de la loi qui ssure un mécanisme complet pour ce qui est de aire face à la criminalité juvénile. La loi a pris effet n avril 1984.

'application de la loi va entraîner des changements lans beaucoup de secteurs de la justice pénale qui 'occupent des jeunes. Déjà, des organismes ommunautaires sont en train d'examiner l'effet de la oi sur leurs services destinés aux jeunes élinquants, ce qui occasionne parfois des études ui se chevauchent. L'augmentation des dépenses a té considérée comme un point important durant les liscussions de 1982-83 et elle l'est encore. (Le léfaut d'entente entre le gouvernement fédéral et les rovinces quant au partage des frais a donné lieu, durant les consultations sur la nouvelle loi, à une ontroverse qui en a retardé la mise en application le presque deux ans. Une entente devrait intervenir avec la plupart des provinces avant la fin de 1984. Voir le Bulletin de la SCPC de mai 1984 pour un aperçu de la Loi sur les jeunes contrevenants.)

Solliciteur général

D'autres faits s'aillants que mentionne le rapport du Solliciteur général comprennent un examen du droit et de la procédure pénaux réalisé par la Commission de réforme du droit du Canada. Le rôle du droit pénal dans la société canadienne est appelé à changer à la suite de l'examen. L'examen a aussi valu un document sur la détermination de la peine publié par le Ministère de la Justice.

Le Ministère du Solliciteur général a aussi examiné les pouvoirs en matière de clémence en 1982-83; il s'est penché sur la Loi sur le casier judiciaire, sur la question du pardon et sur la procédure qui préside à l'exercice de la prérogative royale de clémence. Le Ministère vise à créer un système intégré d'exercice de la clémence dans tout le pays de concert avec les provinces.

Le cabinet a approuvé des modifications à apporter à la surveillance obligatoire (bill S-32) dans les prisons fédérales et le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat les a étudiées. Le bill vise à restreindre l'admissibilité des délinquants fédéraux à être libérés par suite d'une réduction de peine méritée.

GRC

La GRC a fait primer l'aspect administratif et l'évaluation du rendement. Les infractions au Code criminel ne cessent d'augmenter en nombre depuis 1978 alors qu'il en a été signalé 519,094. Le chiffre s'en est accru en 1982 à 693,992, dont 360,383 ont été classées. (Voir statistique ci-dessous.)

Infractions au Code criminel, y compris les infractions aux règlements de la circulation (relevant de la GRC)

	1978	1979	1980	1981	1982
Infractions signalées	519 094	548 350	580 756	614 441	693 992
Infractions réelles	471 268	492 808	526 554	558 316	632 772
Affaires classées	242 826	248 256	260 516	262 927	361 383

Comme dans d'autres domaines du processus de la justice pénale, la GRC est devenue vivement consciente du besoin d'être bien vue du public. Elle s'est employée à améliorer «les relations entre les jeunes et les policiers.» Elle a travaillé aussi à définir les besoins des victimes d'actes criminels et en ce qui concerne la prévention de la criminalité.

L'immigration illégale organisée et les infractions contre la Loi sur l'immigration ont augmenté en 1982-83 (voir les chiffres ci-dessous).

Poursuites*	1981	1982
Loi sur l'immigration	1 141	1 488
Code criminel	119	185
Infractions relatives aux passeports	29	81
Loi sur la citoyenneté	24	21
Assurance-chômage	22	17
Poursuites — total	1 335	1 792

*De plus, 841 cas concernant des immigrants illégaux ont été renvoyés à Immigration Canada pour que des mesures administratives soient prises conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration.

Selon le rapport de la GRC, les dérivés du cannabis tels que la marihuana, la résine de cannabis (haschich) et l'huile de cannabis (haschich liquide) sont les stupéfiants les plus consommés et les plus faciles à obtenir. Cependant, la demande croissante de produits du cannabis plus puissants a entraîné la mise au point de nouvelles variétés de marihuana de haute activité (telles que la Sinsemilla) qui se vend plus cher. La GRC signale aussi que l'héroïne vient en tête dans son action antidrogue; il est dit que le Canada compte quelque 20,000 héroïnomanes.

Dans une récente publication,[3] la consommation de la drogue aux États-Unis est dite constituer un coûteux «phénomène de masse». Selon une enquête nationale de 1982, 32 millions d'Américains fumaient la marihuana au moins une fois par année et 20 millions au moins une fois par mois. Les cocaïnomanes se chiffrent par plus de 12 millions par année et un nombre inconnu de millions prennent des hallucinogènes (stimulants, sédatifs et tranquillisants) sans surveillance médicale.

Selon la GRC, la drogue illégale au Canada a fait l'objet d'un chiffre estimatif de 8 milliards de dollars de ventes au détail (voir ci-dessous). Le lecteur devrait aussi se reporter au numéro d'avril 1984 du Bulletin de la SCPC, p. 7, qui rend compte du crime organisé au Canada et des méthodes employées par la GRC pour y faire obstacle.

Valeur au détail en milliers de dollars canadiens

Héroïne	2 250 000
Cocaïne	475 000
Cannabis	5 075 000
Drogues chimiques	275 000
Total	8 075 000

Service correctionnel

Le Service correctionnel du Canada a signalé que 19 établissements ont été agréés par l'*American Commission on Accreditation for Corrections* en 1982-83, mais il n'a pas été indiqué ce que cela a coûté. Le Service a dépensé 555.8 millions dont 66.2 millions en investissements. (Voir chiffres ci-dessous pour la comparaison avec 1981-82.)

Rendement financier par activité (en milliers de dollars) du SCC

	1982-83*		1981-82**	
	Prévisions budgétaires	Dépenses réelles	Prévisions budgétaires	Dépens réelle
Garde des détenus	114,796	117,288	99,196	108,6
Gestion des cas	119,580	123,883	102,788	110,3
Enseignement, formation, emploi	64,600	58,925	60,566	53,5
Services de santé	31,067	35,043	27,484	31,5
Services techniques	150,401	154,300	134,282	137,4
Planification et gestion	17,320	16,997	16,073	16,1
Administration	42,281	49,391	37,232	42,6
Total	540,045	555,827	477,621	500,3
Budget supplémentaire et autres changements autorisés	28,445			
Total des affectations budgétaires	568,490	555,827***	477,621	500,3

* En 1982-83, les dépenses ont dépassé de 15.8 millions (2.9 pour cent) le montant prévu dans le Budget principal des dépenses.

** En 1981-82, les dépenses ont dépassé de 22.7 millions (4.5 pour cent) le montant prévu dans le Budget principal des dépenses.

***568.1 millions selon Statistique Canada.

Selon le rapport, l'entretien des détenus en 1982-8 a coûté en moyenne $30,767, soit une augmentatic de 3 pour cent sur l'année précédente. Le tableau ci-dessous indique le coût de 1982-83 comparativement à 1981-82, à tous les niveaux de sécurité, et d'autres coûts connexes à l'entretien de détenus; le coût moyen en 1982-83 y revient à $29,871. Même si le coût annuel moyen est calculé différemment et s'il y a des variations dans les frais d'ordre environnemental et de capital, il semble exister une vaste différence dans le coût de l'entretien du délinquant aux États-Unis comparativement au Canada. (Voir les chiffres ci-dessous.)

Coût moyen annuel de l'entretien des délinquants (SC

	1982-83		1982-83 Coût moyen par détenu	1981-8 Coût moye par déten
Sécurité	Population moyenne	Coût total		
		$	$	$
Maximale, hommes[1]	3,319	159,118,718	47,942	47,04
Maximale, femmes	86	5,407,109	62,872	62,39
Moyenne	5,107	174,775,459	34,223	34,57
Minimale	448	14,208,125	31,715	32,71
Fermes (min.)	408	14,911,656	36,548	38,18
Centre correctionnel communautaire (min.)	406	8,614,355	21,218	18,87
Etablissements[3]	9,774[2]	377,035,333	38,575	38,56
Centres non opérationnels	9,774	135,992	14	
Collège de personnel	9,774	4,879,736	499	64
Bureau, lib. conditionnelle	6,687	21,884,252[6]	3,273	2,89
Administration nationale	16,217[4]	40,101,082	2,473	2,43
Administration régionale	16,392[5]	45,602,133	2,782	2,59
Total	16,392	489,638,528	29,871	29,10

Notes: 1. Cette catégorie comprend 24 détenus condamnés à purger leur peine au Pénitencier de Sa Majesté, à Saint-Jean (Terre-Neuve), au coût de $73,258.

2. Nombre moyen de détenus présents (dénombrement de minuit).

3. Les dépenses engagées par les bureaux de libération conditionnelle pour les évaluations communautaires et la préparation des affaires ont été distribuées entre les établissements d'après leur nombre moyen de détenus.

4. Nombre total de détenus inscrits au registre et en détention temporaire plus le nombre total de libérés conditonnels moins 1,299 détenus en liberté conditionnelle de jour qui sont inclus dans les deux dénombrements.

La population moyenne comprend 175 détenus fédéraux gardés dans les établissements provinciaux. Le coût comprend les les frais payés aux provinces en vertu des ententes fédérales-provinciales pour la garde de détenus fédéraux dans des établissements provinciaux ($7,728,541) et des ententes de services connexes à la suspension de la libération conditionnelle ($1,427,268).

Pourcentage de tous les frais de fonctionnement se rattachant à la surveillance des libérés conditionnels.

Coût moyen annuel de l'entretien des délinquants aux États-Unis[4] — 1981

	$
Prison fédérale	13,000
Prison d'État	5,000 — 23,000
Foyer de transition d'État	12,000
Établissement communautaire local	8,000
Prison locale	8,000
Probation ou libération conditionnelle fédérales	1,300
Probation ou libération conditionnelle non fédérales	220 — 1,700

Le nombre des faits d'ordre sécuritaire intervenus dans les prison fédérales a augmenté de 83 en 1982-83, soit de 574 en 1981-82 à 657. Les voies de fait commises par des détenus contre d'autres détenus ont été plus nombreuses que n'importe quel autre genre d'infraction dans les prisons fédérales; elles ont augmenté de 263 à 330. Les voies de fait commises contre le personnel ont aussi augmenté de 13). Sous l'en-tête *Réduire le nombre de voies de fait de la part de détenus contre des membres du personnel ou d'autres détenus*, le SCC signale 456 voies de fait graves et simples contre 376 en 1981-82, soit 21 % de plus. Le Service n'indique pas comment ni quand il y a eu réduction; c'est un en-tête curieux vu qu'une augmentations de 21 % est mentionnée.

Le fait que les suicides et tentatives de suicide aient augmenté de 7 (total de 74 en 1981-82) n'a pas été jugé suffisamment important pour mériter une explication dans le rapport SCC. Pourtant, l'«augmentation de 8.9 % du nombre de détenus inscrits quotidiennement au registre» a mérité d'être signalée comme fait saillant de l'année. Il se mène actuellement une enquête sur l'augmentation du nombre de suicides dans les prisons fédérales. Un rapport est attendu d'ici à la fin de l'année.

Le programme de visites familiales privées (sécurité moyenne et maximale) a été étendu à six autres établissements; le coût n'en est pas indiqué. L'augmentation de 8.9 % de la populatoin carcérale de 9,765 à 10,638) a nécessité une double occupation des cellules dans 13 établissements.

Commission nationale des libérations conditionnelles

La Commission a reçu 10,233 demandes de pardon en vertu de la Loi sur le casier judiciaire, soit 1,658 de plus: retournées parce que prématurés, 1,973; admises, 7,085; rejetées, 89; total de 9,147 (il n'est pas dit ce qu'il est advenu des 1,086 autres demandes). Il a été reçu 63 demandes de pardon en vertu de la Prérogative royale de clémence; 14 admises; 7 refusées; 42 en cours d'étude. Il y a eu une légère augmentation du nombre de détenus admissibles à la libération conditionnelle totale et qui l'ont obtenue (voir les chiffres ci-dessous). La Commission a tenu 7,210 audiences fédérales et provinciales de prélibération et 543 de postlibération et, sur les 2,540 libérations sous surveillance obligatoire 1,309 ont été annulées.

Nombre de faits d'ordre sécuritaire intervenus au SCC

Catégories	1982-83	1981-82
Meurtres	6	7
Tentatives de meurtre	0	4
Voies de fait sur des détenus (par des détenus)	330	263
Voies de fait sur le personnel (par des détenus)	126	113
Suicides	16	11
Tentatives de suicide	65	63
Taux d'évasions (pour 1,000 détenus)	24	23
Emploi de la force		
— armes à feu	35	38
— gaz	31	47
Prise d'otage	4	5

Nombre de détenus fédéraux*/provinciaux admissibles à la libération conditionnelle totale et décisions**

	fédéraux		provinciaux	
	1981-82	1982-83	1981-82	1982-83
Libérations accordées	1,627	1,697	1,021	1,136
Libérations refusées	2,341	2,868	704	1,022
Total	3,968	4,565	1,725	2,158

* Y compris les libérations accordées en vue de l'extradition.
**Les chiffres comprennent seulement les affaires émanant des Prairies et de l'Atlantique et un refus d'une demande du Yukon provenant de la région du Pacifique.

La Commission a eu pour 1982-83 un budget de 12.3 millions et son personnel a compris 290 personnes, y compris les commissaires.

Les trois organismes du Solliciteur général ont signalé qu'ils ont continué de chercher à informer le public et les médias de leurs activités par le moyen de publications, de discours, de communiqués de presse et d'expositions audio-visuelles.

Justice

Le Ministère de la Justice a fait une innovation en 1982-83: il a publié son premier rapport annuel. Le rapport relate l'histoire du Ministère depuis 1868 alors que la Loi sur le ministère de la Justice a reçu la sanction royale, un des 40 bills votés par le Parlement au cours des premières sessions ultérieures à la confédération. Le rapport dit que les fonctions du Ministère sont demeurées passablement les mêmes depuis 1868. Il y a eu une exception: l'administration des pénitenciers et du système carcéral est devenue un mandat distinct relevant du Solliciteur général en 1965 (il s'agit maintenant du Service correctionnel du Canada).

Les faits signalés comme importants dans le premier rapport du Ministère comprennent la proposition ou l'adoption de lois intéressant tous les échelons de la société canadienne, la proclamation le 17 avril 1982 de la Loi constitutionnelle, la mise en vigueur la même année de la Charte des droits et libertés, l'avancement de la revue du droit pénal canadien, des études connexes à la réforme du droit du divorce et la première Conférence sur le droit des gens. Tous ces faits sont considérés comme des réalisations considérables et progressistes. Nulle part, cependant, le rapport n'indique le coût de quoi que ce soit. On ne peut que supposer que le prochain rapport ira plus loin et parlera de dépens

1. Canada, *Rapport annuel du Solliciteur général 1982-1983.* L Secrétariat, La Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, Le Service correctione du Canada, Ottawa: Approvisionnement et Services, 1984, No c cat. JS1-1983.
2. Canada: *Rapport annuel du Ministère de la Justice 1982-83.* Ottawa: Approvisionnements et Services, 1984, No de cat. J1-1983.
3. Conrad Hilton Foundation. *Strategies for Controlling Drug Us* États-Unis. 1984.
4. *Report to the Nation on Crime and Justice: The Data.* NCJ-87068. États-Unis. 1983.

EDITORIAL

La violence dans les pénitenciers fédéraux

Il vaudrait bien mieux ne pas se souvenir du passé en lisant le plus récent rapport Vantour sur les faits violents intervenus dans les établissements fédéraux ontariens. (Canada, Service correctionnel, *Rapport du Groupe d'étude sur les meurtres et les voies de fait commis dans la région de l'Ontario*. Ottawa: scc. 1984.) A la lecture des diverses conclusions, observations et propositions de M. Vantour, je ne peux m'empêcher de me rappeler les événements de 1964, 1965, 1966 et 1967.

En ces années-là, la Société canadienne de criminologie (incarnation précédente de l'actuelle Association) et une quarantaine d'autres organismes bénévoles se sont joints pour batailler contre les plans types adoptés pour les établissements à sécurité du Service pénitentiaire du Canada (incarnation précédente du ssc). Ces organismes ont dit aux autorités pénitentiaires et au Solliciteur général du temps que les établissements projetés ou en cours de construction revêtaient un caractère rigide, séparaient le personnel des détenus dans une mesure inutile et peut-être dangereuse, étaient inacceptables parce qu'ils créeraient des conditions de grand dénuement sensoriel et n'assuraient pas assez de place aux activités. Cette coalition temporaire d'organismes a demandé que soient modifiés les plans de l'établissement même où se sont produits tellement de faits violents examinés par M. Vantour, l'établissement de Milhaven (Ontario). L'établissement Archambault, au Québec, construit d'après les mêmes plans, a été le théâtre d'une terrible émeute en juillet 1982. Au cours des dernières années, Archambault a aussi eu sa part de suicides, de voies de fait et de meurtres. Tout ce qui est arrivé dans ces deux établissements depuis leur ouverture semble indiquer que les critiques formulées étaient justes.

Les critiques ont même été pleinement exprimées en public au cours des audiences tenues entre le 30 juin 1966 et le 6 avril 1967 par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes. Le Comité a dit avec raison dans son rapport que les plans des prisons reflètent, implicitement sinon explicitement, la philosophie correctionnelle qu'elles sont destinées à incarner, et qu'il vient un point, par conséquent, où c'est une philosophie correctionnelle particulière qui se trouve en question. La violence constante qui règne dans ces établissements porte à croire qu'ils sont une faillite et que la "philosophie correctionnelle particulière" est, partant, une faillite. Le rapport de M. Vantour l'indique très clairement. Voici ce qu'on y lit:

«Même si nous désirons réduire au maximum le nombre d'actes de violence, nous ne saurions trop insister sur le fait que la solution ne se trouve pas dans des mesures d sécurité additionnelles (plus de clôtures, de portes et de postes de surveillance armés).

«Les établissements, du moins ceux à haut niveau de sécurité, se caractérisent de nos jours par un manque de communication tant entre la direction et le personnel qu'entre le personnel et les détenus . . .

Que peut faire le Service pour améliorer la communication? D'abord, il doit songer à réévaluer les principes de base du système carcéral. . . Tous les membres du Service correctionnel du Canada doivent s'engager consciemment à atteindre un but unique, doive être orientés clairement quant à la «mission» du Service . . .

Le scc doit réduire l'isolement du directeur de l'établissement à l'égard du personnel et des détenus. . .

Les agents de correction devraient être assignés à une petite unité de détenus pendant une période suffisammen longue pour permettre au personnel et aux détenus de se connaître. . .»

Cela a été dit aux autorités correctionnelles il y a vingt ar Pourquoi n'ont-elles pas écouté? M. Vantour le leur dit de nouveau. Vont-elles écouter? Il serait beaucoup plus facil de ne pas se souvenir du passé! Il y a tellement de questions sans réponse et tellement de bons avis dont o n'a tenu aucun compte. **Réal Jubinville**

Les détenus étaient maltraités à Archambault

Le rapport de l'Enquêteur correctionnel Ron Stewart sur les faits qui ont suivi l'émeutre de juillet 1982 à l'établissement Archambault (Québec) mentionne des choses qui montrent que les détenus ont été harcelés et gazés. Les mauvais traitements sont évoqués dans le préambule des 14 recommandations où il est question des soins de santé des détenus, du recours au gaz non enregistré dans l'aire d'isolement, de la disparition de documents essentiels à l'enquête et des détenus qu ont été frustrés de leurs droits durant les suites de l'émeute.

Le rapport affirme, cependant, que rien n'a été trouvé qui puisse justifier les allégations de brutalité et de sadisme. L'enquête a recueilli le témoignage de «deux détenus qui soutiennent que les détenus placés en isolement . . . se sont entendus pour prétendre qu'ils ont été victimes de mauvais

raitement». Pendant la rédaction de son rapport, 'Enquêteur correctionnel a reçu des lettres à cet effet. La plupart des allégations de mauvais traitement ont été formulées par des détenus tandis qu'ils étaient transférés dans des cellules d'isolement parce qu'ils étaient soupçonnés dans l'affaire du meurtre de trois gardes intervenu durant l'émeute. [Deux détenus, qui auraient commencé l'émeute, se sont suicidés.] La rapport montre clairement que nombreux étaient les exemples de mauvaise administration, exemples qui appuient les allégations de harcèlement et de mauvais traitements des détenus.

— *Soins de santé des détenus.* Durant la période enquêtée, les dispositions énoncées dans le Manuel de la politique et des procédures par le Service correctionnel du Canada (SCC) et appuyées par l'Instruction divisionnaire 700-1-1 du 30 novembre 1982 n'ont pas été appliquées. Le rapport affirme que les agents des services de santé et le médecin de la prison ne se sont pas conformés aux instructions concernant la visite quotidienne et bihebdomadaire de l'aire d'isolement. Si la visite quotidienne s'était faite, «nous disposerions de renseignements qui confirmeraient ou nieraient que les détenus ont subi des blessures» [comme le prétendent les détenus placés en isolement]. Le recours au gaz aurait aussi été consigné si les agents des services de santé avaient fait leur visite quotidienne. «En raison de cette négligence, dit le rapport, ces incidents sont passés inaperçus» de l'administration.

— L'enquête a établi que *la gaz et la force physique* ont été employés dans l'aire d'isolement. «Selon des témoignages formels, du gaz a été effectivement utilisé dans l'aire d'isolement au cours de la période pertinente.»

Le rapport dit que, malgré la politique bien claire du SCC concernant l'emploi du gaz (Directive du Commissaire 245, Instruction divisionnaire 714 et Ordre permanent 864 de l'établissement), «aucun élément de preuve n'a été recueilli au cours de l'enquête permettant de croire que les directives et procédures évoquées plus haut ont été appliquées avant ou après les cas d'utilisation de gaz décrits ci-dessus», comme le prétendaient les détenus. «Le fait qu'aucun rapport écrit au sujet de l'utilisation de gaz sur les détenus en isolement n'ait été présenté ne saurait d'aucune manière nous permettre de conclure qu'aucun incident de ce genre ne s'est produit», souligne M. Stewart. Le rapport a formulé des réserves en ce qui concerne les sévices et les propos injurieux dont les détenus ont été la cible, y compris traitements humiliants, obligation de s'agenouiller nu dans la cour sous le pluie, cailloux lancés contre un détenu et obligation de marcher courbé menottes aux poignets les mains entre les jambes. De part et d'autre, on a prétendu avoir été l'objet de propos injurieux.

— Les détenus ont prétendu avoir été frustrés de leurs **droits** dans l'aire d'isolement malgré la procédure relative aux droits de l'Ordre permanent 833. Les détenus n'avaient pas des vêtements adéquats. Le rapport dit qu'il est «. . . très probable que certains détenus aient dû rester nus dans leur cellule . . .» Les gardiens, y compris un agent de correction de haut niveau, n'étaient pas fondés à croire que les détenus de l'aire d'isolement «n'avaient pas droit à un matelas ou à de la literie durant le jour». Certains gardiens et un agent ne sauraient être justifiés d'ignorer les prescriptions du règlement du SCC.

— Le rapport critique la **disparition** des registres du 26 avril 1981 au 12 décembre 1982 et des registres journaliers du 3 juin 1982 au 4 janvier 1983. Le rapport dit que les documents «contenaient des renseignements essentiels à la présente enquête et dont certains n'ont pu être obtenus d'autres sources». Selon M. Stewart, les documents auraient indiqué le nom de tous les agents de correction qui sont entrés dans l'aire d'isolement et de tous les détenus qui s'y trouvaient. Malgré une enquête spéciale, la disparition des documents n'a pu être expliquée. Selon le rapport, la raison de la disparition «reste obscure, . . . mais ne semble pas être le seul fait du hasard.»

Le rapport dit que l'administration de la prison n'était pas à la hauteur. Dans une conférence de presse consécutive à la publication du rapport, le Solliciteur général Bob Kaplan aurait dit que »si la direction n'était pas au courant de l'envergure des mauvais traitements, elle aurait dû l'être, et si elle l'était, elle aurait dû adopter des mesures énergiques et immédiates pour y mettre fin.»

La rapport dit ceci dans un préambule à ses recommandations: «Il est essentiel que l'administration et tous les autres niveaux de personnel modifient leur attitude en profondeur et apportent des améliorations. Si les agents de corrections [gardiens] ne sont pas motivés, s'ils ne sont ni surveillés de façon adéquate, ni instruits des procédures applicables ou s'ils ne s'y conforment pas, le Service [SCC] fera tôt ou tard face au même problème.»

Le rapport Vantour sur les meurtres et les voies de fait commis dans les prisons fédérales ontariennes (voir pages ci-après) fait écho aux propos de l'Enquêteur correctionnel. M. Vantour conseille au SCC d'ouvrir la communication entre personnel, direction et détenus, chose qu'il dit essentielle à une prison bien administrée. ■

Avis: Y a-t-il un lecteur qui peut rendre service à un policier américain dans sa recherche de textes susceptibles de l'aider à préparer sa maîtrise en administration de la justice criminelle ? Il est intéressé à obtenir des renseignements pour sa thèse, *The Use of Psychics in Law Enforcement and the Criminal Investigation Process*, sur, par exemple, les organismes ou les agents d'application de la loi qui recourent ou ont fait appel à un médium comme instrument d'enquête criminelle. Il aimerait aussi recevoir des commentaires de policiers qui ont été témoins de *quelque chose* que les méthodes d'enquête normales ne peuvent expliquer ou qui ont fait enquête sur quelque chose de cette nature. Son adresse: Fred R. Saluga, *Box* 246, Cardale (Pennsylvanie) 15420, États-Unis.

Il faut un but au SCC

Nous avons un autre rapport sur la situation des prisons fédérales. Cette fois, il porte sur l'augmentation du nombre des meurtres et des voies de fait graves intervenus dans la région ontarienne du Service correctionnel du Canada. Ses 163 pages font voir deux choses: l'inexistence d'une philosophie ou d'un but de la correction et une rupture de la communication entre le personnel et les directions, entre le personnel et les détenus et entre les détenus. Résultat? Les détenus ont plus de liberté. La direction et le personnel ont moins la chance d'exercer un contrôle. Le contact avec les détenus s'est érodé.

M. James Vantour, du SCC et président du groupe d'étude établi en février dernier, a rédigé un rapport qui adresse au SCC une condamnation catégorique de l'actuel mode d'administration. Si le rapport accomplit ce qu'il semble dire — empêcher le personnel gestionnel et les détenus de devenir des objets [des machines] et les aider à se rappeler qu'ils sont des êtres humains —, il vaudra un million et plus.

"Le facteur le plus déterminant du climat actuel de violence entre les détenus, dit le rapport, est l'attitude de laisser-faire que l'on retrouve dans le milieu carcéral» (prisons menées par les prisonniers, milieu libéral et ouvert). Il ajoute: «Les établissements . . . se caractérisent de nos jours par un manque de communication . . . entre le personnel et les détenus et par le fait qu'il règne un esprit de «transaction» dans la population carcérale qui peut se procurer quotidiennement de la drogue.

Le rapport reconnaît qu'il y aura toujours de la violence dans les prisons à cause de la nature du milieu, mais il devrait exister un moyen qui «permette de réduire ou de minimiser l'incidence de la violence». (En 1983 et au début de 1984, il y a eu sept meurtres et 27 agressions graves dans les prisons ontariennes du SCC.)

Des mesures de sécurité additionnelles (clôtures, portes et postes de surveillance armés) ne sont pas la réponse. L'enfermement total des détenus la fournirait peut-être. Il n'est pas préconisé d'adopter un système plus répressif parce qu'il ne ferait ou ne pourrait qu'engendrer plus d'«actes de violence dirigés contre soi-même et contre le système», ce qui se traduirait par plus de suicides, d'émeutes et de voies de fait sur le personnel.

L'attitude de laisser-faire, conclut le rapport, a instauré un climat qui affaiblit non seulement les moyens de la direction, mais aussi la stabilité de la collectivité carcérale. Résultat: violence et agitation. Le code de conduite des détenus, qui assure une certaine stabilité, s'est écroulé; il a fait place à l'intimidation et à la crainte et le milieu est mûr pour la violence; tout cela a finalement abouti à des meurtres et à des voies de fait.

Selon le rapport, le fait que le personnel se soit retiré des lieux où se tiennent les détenus, conséquence naturelle de cette série d'événements, contribue à créer le milieu carcéral libéral. Cela, soutient M. Vantour, non seulement ne donne rien, mais nuit à l'administration d'une prison. Le manque de communication caractérise l'administration des prisons du SCC à haute sécurité (Millhaven, en Ontario, en est un exemple).

Selon le rapport, l'attitude non interventionniste à l'e droit des détenus est un fait prédominant de la v carcérale du SCC aujourd'hui. Cela est considé comme tenant à un manque de motivation chez le pe sonnel, ce qui se traduit par une diminution de l'auton mie locale et un personnel impuissant; c'est une vu que partagent le personnel et les détenus.

Le rapport semble appuyer la thèse de Michael Jackso (auteur de *Prisoners of Isolation: Solitary Confineme in Canada*), soit que les gardiens de prison aujourd'h n'ont pas l'occasion de prendre des décisions discr tionnaires.

«Sans orientation et sans autorité, la communicatic n'a plus aucun sens», dit le rapport. Il est clair qu condamne le style administratif actuel du SCC: «Nou croyons qu'une direction efficace mais distante n'e pas propice à l'obtention de bons résultats dans u établissement où l'on est censé aider les gens. Nou insistons sur la nécessité de l'interaction personnell Ce n'est pas communiquer que de parler à un détenu travers un grillage.»

Pourquoi la communication est-elle médiocre au SCC Le Service s'estime «ouvert et comptable» comme pr posait qu'il le soit le rapport MacGuigan de 1977 sur l situation des prisons du pays. Pourtant, sept ans plu tard, un autre groupe d'étude affirme qu'il y a encor manque de communication. La réponse réside peu être dans l'interprétation des mots «ouvert» et «commu nication». Le Service a interprété être *ouvert*, dan l'esprit du rapport MacGuigan, comme pratiquer l communication et c'est dans ce sens qu'il a donné de directives à sa Direction des communications. Le Se vice va-t-il interpréter de semblable façon le mo *communication* ? Le rapport Vantour dit que le Servic «a besoin d'une *mission* bien définie». Il enchaîne: «S le personnel ne comprend pas bien la mission, alors ell ne peut être comprise des détenus.» C'est une commu nication ouverte qui semble nécessaire. Sans un bu continue le rapport, l'incarcération n'est qu'un «confine ment» et le détenu ne fait qu'*exister* durant toute s peine.

Les prisons, dit le rapport, existent assurément pou modifier le comportement et le Service *doit* donc reven au traitement et à la garde des détenus, chose à la quelle le Service ne peut assurément qu'acquiesce puisque la Loi sur les pénitenciers l'exige.

M. Vantour et son groupe d'étude ne préconisent pas l retour à une philosophie du redressement, mais l'adop tion d'une approche non passive, agissante, expliqué comme consistant dans l'intervention au besoin et si l personnel et les détenus le souhaitent. Le rapport ap puie cette assertion en citant un exemple tiré d'un enquête sur les capacités du personnel, capacités éva luées comme dépassant ce que la tâche exige. Le per sonnel chargé de la garde des détenus ne trouvait pa sa besogne *très gratifiante*. Selon le rapport, la majeur partie du personnel, y compris le personnel de garde aimerait exercer un rôle plus actif dans les prisons.

Afin de surmonter, selon le rapport, «l'indifférence et l'absence d'orientation du personnel», il faut un but commun. Le rapport lance donc un défi: apporter une réponse hardie au malaise qui semble régner dans le système carcéral fédéral aujourd'hui. Le rapport, doucereux apparemment au début, dit tranquillement au système carcéral de se réveiller avant qu'il ne soit trop tard et qu'il n'éclate plus de violence dans les prisons partout au Canada. Le rapport MacGuigan de 1977 n'a-t-il pas dit la même chose ?

Le rapport a-t-il déterminé la *cause* de la violence dans les prisons fédérales ? Elle est difficile à déterminer dans un pareil milieu. Des facteurs qui y concourent, en dehors du manque de communication et d'orientation, sont mentionnés: transfers, surpeuplement, occupation à deux des cellules, drogue, augmentation du nombre de jeunes détenus et débâcle du code des détenus.

Le rapport parle de l'influence du code des détenus comme moyen de contrôle carcéral et comme facteur qui contribue à contenir la violence. La conclusion ? «Le code carcéral, ensemble complexe de règles qui régissent les rapports sociaux entre détenus, a été conjointement détruit par l'administration du SCC et les détenus», a dit le Comité des détenus de Millhaven, établissement qui est à la fois une prison à sécurité maximum et une unité spéciale de détention d'Ontario, Le groupe d'étude est favorable à ce ce que les unités spéciales de détention continuent de servir (à la garde des délinquants prétendus dangereux) et préconise de recourir davantage à des débouchés éducatifs et récréatifs.

La destruction du code des détenus, élément stabilisateur, s'est effectuée au cours des deux ou trois dernières années. C'est un autre exemple de ce que la réorientation ou le manque d'orientation de l'administration du SCC contribuent à l'agitation et à la violence qui règnent chez les détenus.

Le surpeuplement, les transfers continuels de détenus, la drogue, l'environnement ouvert et le milieu des détenus dénué d'une structure accentuent le climat d'intimidation et de peur qui est mûr pour la violence, où la survie dépend d'un comportement violent qui se traduit depuis dix-huit mois par plus de meurtres et de voies de fait graves.

Dans ses 27 recommandations, le rapport Vantour dit ce que doit faire le SCC: s'employer à repenser de quoi retourne le système carcéral et en réévaluer l'organisation.

Les collègues de M. Vantour dans l'étude qui a été faite de la violence dans les prisons fédérales ontariennes ont été: M. Hank Neufeld, directeur de l'établissement Workworth (Ontario), M. Bruce Northorp, surintendant de la GRC à la retraite, et Mme Lise Turcotte, psychologue, de l'établissement Archambault. **Mona C. Ricks**

Ce qu'ils ont dit

La promotion de la prévention de la criminalité en milieu rural constitue une activité marquante de la GRC au Manitoba. On loue la Gendarmerie pour son excellente besogne, surtout pour son programme des régions rurales. La GRC va dans les écoles parler de l'alcoolisme et de la drogue, du vandalisme et du vol à l'étalage afin d'informer les élèves des conséquences des crimes des jeunes délinquants. Extrait du *Projet Prevention Update*, bulletin du Manitoba.

Les juges ont tendance à entraver la réforme sociale et à faire obstacle aux volontés du Parlement en appliquant leurs propres lois plutôt que les nouveaux statuts. . . . au lieu d'adopter une approche plus étendue et d'appliquer la politique qui préside aux lois. Le *Citizen* d'Ottawa, compte rendu d'une interview avec le juge Allen Linden, président de la Commission de réforme du droit du Canada.

Il est tentant et dangereux à la fois d'utiliser en justice les déclarations enregistrées sur bande magnétoscopique. La bande, indubitablement avantageuse pour faire savoir exactement ce qui s'est dit, comment cela s'est dit et qui l'a dit, permet de saisir des nuances qui ne se dégagent pas toujours du calepin du détective. D'autre part, y a-t-il dans l'affaire quelque chose qui pourrait fournir des «aveux» de la part d'un innocent (c'est arrivé) et comment peut-on être vraiment sûr qu'il n'y a pas eu coercition ni promesses avant la mise en marche du magnétoscope ? Extrait de *Proceed with Caution*, éditorial du *Globe and Mail* sur l'introduction des déclarations enregistrées sur bande magnétoscopique en justice. 30 mai 1984.

La conduite les facultés affaiblies cause plus de morts violentes, de blessures, de souffrances et de deuils que n'importe quel autre crime au Canada. Tout ce bilan est un bilan d'êtres humains meurtris, les *victimes* de ces conducteurs diminués. Les peines et les injustices qui les frappent et les pertes infligées à tant de familles ne le cèdent guère à tous les torts causés par les voies de fait et les meurtres. *Conférence sur l'alcool et la conduite*, Ottawa (Ontario).

Il importe de comprendre le bénévolat et les groupements de bénévoles parce qu'ils ont toujours oeuvré à la pointe du progrès social et économique. . . . L'appui assuré par les pouvoirs publics aujourd'hui au bénévolat et à la participation des citoyens est simplement un moyen de remettre le gouvernement en contact avec ceux qu'il régit. . . . Plusieurs, sinon la plupart, des services sociaux directs fournis par l'État aujourd'hui ont été, à l'origine, des services assurés gratuitement par des groupements de bénévoles. . . . Pour saisir l'importance du secteur bénévole pour la société canadienne, il faut voir son rôle et non sa taille. Extrait de *Voluntary Action: If it is Free, Can it be Worth Anything ?* article paru dans *Perception*, mars-avril 1984.

La violence familiale est un des problèmes les plus tragiques et les plus urgents du Canada. C'est aussi, cependant, un problème de nature et d'origine fort complexes auquel il ne semble pas exister de solution facile ni rapide. . . . Il faut définir la politique à suivre pour ce qui est d'éloigner les enfants maltraités du foyer de leurs parents et de les placer en milieu plus sûr. . . . La violence est un comportement appris que la société ne peut comprendre. . . . Les études scolaires devraient comporter des cours sur la vie familiale qui soulignent que la violence ne peut se tolérer. . . . Il est peut être temps que l'administration de la justice permette à des spécialistes de la vie familiale de se faire connaître et d'annoncer leur tarif sur une base compétitive. Commentaires tirés de la seconde *People's Law Conference: The Family and the Law*. Toronto (Ontario).

Ce qui a été dit

Selon une information du *Citizen* d'Ottawa du 17 juillet 1984 en provenance d'Edmonton, un gouvernement progressiste-conservateur tiendrait un vote libre aux Communes pour déterminer s'il faut rétablir la peine de mort, a dit le président du parti fédéral, M. Peter Elzinga. . . Il faut un moyen de dissuasion qui empêche les criminels endurcis condamnés à vie de tuer les gardiens de prison, a dit le député du comté de Pembina, en Alberta. ■

LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU CANADA

55, avenue Parkdale, Ottawa, Ontario K1Y 1E5 (613) 728-1865

Alternatives

Les quatre derniers numéros du Bulletin de la SCPC ont parlé des grandes activités et préoccupations des Sociétés John Howard du Canada. Trois questions ont été évoquées: délinquants dangereux, Loi sur les jeunes contrevenants et libération sous condition. La quatrième question est celle des sanctions alternatives ou extra-carcérales.

Cette quatrième question est probablement la plus insaisissable du point de vue opérationnel pour ce qui est d'un organisme comme le nôtre. En effet, même si les alternatives extra-carcérales (et extra-judiciaires en général) existent depuis longtemps, chaque alternative récemment apparue semble avoir été annoncée isolément et sur la base de ses propres vertus. Ainsi en est-il, par exemple, de la probation ou de la libération conditionnelle. Nous ne considérons donc pas les sanctions extra-carcérales comme une stratégie totale. Aux yeux de certains, les alternatives ne font pas partie de l'appareil de la justice pénale. Il en découle beaucoup de confusion dans la conceptualisation et l'application de ces sanctions.

La confusion tient en partie à ce que le but en vue duquel et le principe pour lequel il faut envisager des alternatives ne sont pas clairs. Le conseil d'administration de la SJHC s'est penché sur la question.

«La Société John Howard du Canada et ses membres constituants approuvent pleinement l'établissement et l'application d'alternatives remplaçant la prison et la comparution en justice. Le recours aux alternatives se fonde sur le principe selon lequel la prison doit être une mesure adoptée en dernier ressort en présence d'un comportement déviant et n'importe quelle autre intervention de la société dans la vie du délinquant doit viser à corriger l'infraction en gênant le moins possible le délinquant et la collectivité».

Tel est le principe. Il devrait être la norme présidant aux programmes alternatifs.

Il faut faire la distinction entre les alternatives fondées sur des objectifs de valeur et les alternatives instituées pour d'autres raisons telles que des objectifs d'ordre administratif ou politique. Il est vrai que les alternatives extra-judiciaires et extra-carcérales peuvent aider à diminuer le surpeulement des prisons, mais cela ne devrait pas être le but principal de leur promotion. Il peut être politiquement bien reçu de favoriser ces alternatives, mais la faveur du public ne devrait pas être la raison première de la recherche et de l'établissement d'alternatives. Ces mesures sont indispensables dans la pratique de nouvelles approches de la justice, mais elles peuvent être trompeuses.

Les premières observations des résultats donnés par certaines ordonnances de service communautaire et certaines oeuvres de restitution en sont un exemple. On a constaté que, là où il s'est pratiqué des alternatives, s'est trouvé non pas moins mais plus de gens sous la coupe de la justice. En outre, alors que, avant les alternatives, le délinquant pouvait peut-être se voir condamner à l'amende et libérer, maintenant (parce qu'il existe un programme) il aurait affaire à la justice durant plusieurs mois. Au dire des critiques, c'était la preuve de l'échec du programme de déjudiciarisation. Les alternatives, cependant, constituent un moyen de s'occuper d'un délinquant et d'une collectivité qui cherchent vraiment à réparer un tort ou à guérir. C'est là le but supérieur de la justice, but que la SJH doit appuyer. La question n'est donc pas de savoir combien de gens sont sous la coupe de la justice, mais si le tort causé à la victime est réparé et si justice est faite.

Nous avons peut-être confondu le processus judiciaire avec le règlement des conflits. Les voies judiciaires ont indubitablement leur place comme moyen de déterminer la culpabilité ou l'innocence et de protéger contre un contrôle social arbitraire, mais elles n'aident pas toujours lorsqu'il s'agit de réparation. Selon certains, le processus accusatoire sépare le délinquant et la collectivité plus qu'il ne les rapproche et peut être nuisible aux deux.

Il existe de grandes différences dans les vues des provinces sur les alternatives, ce qui reflète la confusion qui règne quant à leur but. On pourrait aussi signaler la gamme actuelle des programmes et des initiatives qui est l'indication du désir d'aviser à de nouveaux moyens de s'occuper de la déviance. Les alternatives actuelles comprennent les suivantes: probation, libération conditionnelle, ordonnances de service communautaire, programmes de l'amende optionnelle, programmes de réconciliation entre victime et délinquant et de restitution, centres résidentiels communautaires, programmes de libération-travail et peines intermittentes. On expérimente beaucoup dans cette approche des alternatives.

Ces programmes ne devraient pas s'intégrer à l'appareil de la justice à titre simplement d'accessoires ou comme solutions administratives à l'encombrement des tribunaux, mais comme mesures permanentes et appropriées adoptées pour faire face à la déviance d'une façon juste et raisonnable. Même s'il faut avoir des prisons, soyons certains qu'elles ne s'utilisent que lorsque tout le reste échoue. La légitimation des alternatives est un des résultats les plus importants de la Loi sur les jeunes contrevenants. La loi permet amplement d'essayer de nouvelles façons de s'occuper des jeunes délinquants. Les SJH espèrent que la loi va montrer qu'il y a lieu de recourir beaucoup aux alternatives dans le système adulte.

Les Sociétés John Howard ont décidé d'appuyer et d'instituer des programmes d'éducation d'ordre communautaire accrus au bénéfice du public, de la

magistrature et des décisionnaires de tout échelon de l'appareil de la justice pénale afin de faciliter l'établissement et le développement de fructueuses alternatives. Les Sociétés estiment qu'elles sont directement concernées par la prestation de ces services. Elles entendent promouvoir la recherche, l'innovation et l'examen des alternatives pour en déterminer l'efficacité.

James M. MacLatchie
Directeur général

La SJH offre un cours d'alphabétisation

Au cours de 1981, le programme d'alphabétisation de la Société John Howard, dans la région de Durham, a été conçu de façon à compléter son programme d'emploi. Cela tient à ce qu'il se présentait au bureau de la Société chaque semaine de trois à cinq jeunes en quête de conseils ou de noms d'éventuels employeurs qui étaient fonctionnellement illettrés (9e année en Ontario) et qui, en fait, n'atteignaient pas le niveau de la 6e.

Dans le même temps, le Centre d'emploi et d'immigration du Canada (bureau de placement) a réduit dans la région de Durham le nombre de places du cours de formation scolaire de base au collège communautaire; même si la Commission scolaire et le Conseil d'alphabétisation offraient d'autres programmes d'alphabétisation, le matériel coûtait trop cher ou les clients que nous voyons à notre bureau d'Oshawa avaient des problèmes de comportement qui les écartaient de ces programmes. Notre bureau d'Oshawa a donc établi son propre programme d'alphabétisation au bénéfice de ces personnes.

Il a été conçu de façon à suivre d'aussi près que possible le programme d'études des commissions scolaires et du collège communautaire locaux et à permettre ainsi aux élèves de s'intégrer plus tard à ces établissements.

Le climat d'étude est détendu et informel. L'enseignement est individuel. La plupart des élèves étudient durant des périodes de 15 minutes et peuvent sortir de la classe pour faire une pause et y revenir. Modifier son comportement, aider l'élève à acquérir un certain sens des responsabilités et l'amener à avoir un sentiment de fierté constituent un élément important de l'oeuvre.

Tous les élèves sont des volontaires. L'élève type est un jeune homme de moins de 24 ans, assisté social, qui a quitté l'école en 9e, a éprouvé des difficultés les années précédentes, a pu avoir répété une année, a commis de légères infractions, a consommé de la drogue ou de l'alcool, n'a guère été conseillé ni soutenu par ses parents, est pauvre ou n'a jamais travaillé.

La participation au programme se fait en groupe; chaque élève fait des études particulières adaptées à ses besoins. Les élèves sont actuellement 24 (16 hommes et 8 femmes). Quatre sont des victimes d'accidents d'automobile (conducteurs aux facultés affaiblies) et ont subi de légères lésions au cerveau.

Le programme, qui est réputé non seulement nécessaire mais fructueux, sert de modèle au programme d'alternatives offert par la commission des écoles publiques du lieu.

Sachant que l'enseignement n'est pas d'ordinaire une activité de la Société, la section de Durham a collaboré étroitement avec des éducateurs pour faire en sorte que notre programme d'alphabétisation soit bien accepté.

Les jeunes qui ne savent ni lire ni écrire ne peuvent obtenir un emploi dans l'économie et la société informatisée d'aujourd'hui et souvent se tournent vers la criminalité. C'est pour cela que cette section de la Société John Howard a mis sur pied une ressource éducative afin de les aider.

Jerry Treanor, Société John Howard, région de Durham, Oshawa (Ontario).

ÉDITORIAL

Patronage et pouvoir discrétionnaire

Au cours des deux premières semaines de juillet, au moins 31 députés libéraux et anciens conseillers du gouvernement ont été nommés à divers postes au sein de l'administration fédérale, commissions, conseils, tribunaux.

A une des personnes nommées, Monsieur **Rod Blaker**, député de Lachine, on a fait don d'un poste de commissaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Je ne fais aucun commentaire personnel sur les aptitudes de Monsieur Blaker à ce poste. Voici comment le commentateur politique aguerri Hubert Bauch du bureau d'Ottawa du *Montreal Gazette* a rapporté l'évènement: «Rod Blaker, the MP for Lachine, has gone to the National Parole Board, an appointment that is widely interpreted as a classic example of Trudeau's twisted sense of humour.» (*The Gazette, July 14, 1984.*)

Ce n'est pas la première fois que la Commission nationale des libérations conditionnelles a affaire au pratronage. Au moins la moitié des 20 commissaires actuels sont des nominations politiques évidentes, anciens députés, candidats défaits, organisateurs politiques et (pire encore) des parents de ces personnes. Cette façon de nommer les commissaires a été adoptée dès les débuts et elle se continue même pour les commissaires communautaires (à temps partiel).

Les commissaires sont appelés à prendre de graves décisions fondées sur un ensemble très complexe de facteurs, comme le profile psychologique du délinquant, ses antécédents judiciaires, les effets sur lui de l'incarcération, ses possibilités d'adaptation sociale, ses relations familiales. Les personnes responsables de telles décisions devraient avoir une formation professionnelle appropriée, une compétence, une connaissance approfondie du comportement humain et de tous les aspects du système de justice pénale. Au lieu de celà, ces décisions sont prises par «les boiteux, les éclopés et les tarés de la politique.»

Depuis les débuts, la Commission dit que son mandat l'oblige d'exercer un très grand pouvoir discrétionnaire et non pas un pouvoir limité et fixé par des principes directeurs. Le sousigné à toujours appuyé ce point de vue. Toutefois, donner de tels pouvoirs à des particuliers ou à des groupes qui n'ont pas la compétence pour bien l'utiliser est très irresponsable et foncièrement dangereux.

La nomination de Monsieur Blaker et les autres semblables faites au cours des années ne représentent pas un «sens de l'humour retors». Bien plus, il s'agit de la part de nos élus, une ignorance épouvantable des questions sociales et d'une insouciance méprisante des droits des détenus et des membres de la collectivité. Après tout, qu'est-ce qui est plus important, prendre des décisions qui affectent la vie, la liberté et la sécurité des canadiens ou accorder des faveurs à un ami ?

Josh Zambrowsky

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Pour obtenir des renseignements sur des questions concernant la libération conditionnelle, le lecteur est prié de communiquer avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0R1

Le Solliciteur général du Canada a annoncé les nominations ci-après à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Mme Marion Agnes McKenna, de Kingston (Ontario), nommée pour un an membre temporaire dans la région d'Ontario. Mme McKenna est la directrice des activités sociales du *Cataraqui Golf and Country Club* de Kingston. Avant sa nomination, elle était membre communautaire de la Commission.

M. Thomas J. Gallagher, d'Hamilton (Ontario), a été nommé à nouveau pour un an membre temporaire dans la région d'Ontario. M. Gallagher est directeur général de la *Catholic Youth Organization* d'Hamilton et exerce une action très marquée dans la collectivité.

Mme Davee Stern, d'Ottawa (Ontario), infirmière diplômée qui est représentante communautaire à la Commission scolaire d'Ottawa (*Early School Leaving Committee*), a été nommée à nouveau à la division de l'administration centrale à Ottawa en tant que membre temporaire pour un an. Elle a aussi été auxiliaire judiciaire à la Société Elizabeth Fry.

Mme Germaine Tremblay-Côté, de Sillery (Québec), a été nommée membre à plein temps pour cinq ans dans la région du Québec de la Commission. Mme Tremblay-Côté est présidente honoraire des organismes suivants: *Women's Council* de Montréal; la Journée du Macaron pour l'arthrite; Société canadienne du cancer; Conseil du Québec des *Girl Guides of Canada*; Patronne honoraire de l'IODE, section du Québec; et vice-présidente honoraire de l'IODE, division nationale du Canada. Elle est aussi cofondatrice de la Fondation Rousseau-Falardeau pour l'épilepsie.

M. Robert James Carney, d'Edmonton (Alberta), a été nommé membre temporaire pour un an dans la région des Prairies de la Commission. M. Carney est professeur à la Faculté de pédagogie de l'Université d'Alberta, à Edmonton. Auteur d'un certain nombre de publications et de rapports de recherches, il s'occupe activement d'initiatives éducatives et communautaires.

M. Roméo Beaupré, de Vimont, Laval, membre à plein temps de la Commission, région du Québec, depuis 1979, a été nommé à nouveau pour cinq ans. M. Beaupré est un ancien homme d'affaires et a été directeur de l'établissement de La Macaza, prison fédérale du Québec.

M. Léo St-Cyr, de New Liskeard (Ontario), a été nommé à nouveau membre temporaire pour un an dans la région ontarienne de la Commission. Il a exercé son premier mandat dans la région ontarienne et le deuxième, à l'administration centrale à Ottawa. Homme d'affaires, il a été membre communautaire de la Commission de 1980 à 1982. C'est un ancien membre de la Sûreté provinciale d'Ontario.

M. Gaston Clermont, de Thurso (Québec), membre temporaire à l'administration centrale pour un an. M. Clermont, ancien membre à plein temps à Ottawa de 1979 à 1984, a été député aux Communes. Il a fait partie de comités des Communes et a été secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Donald Lawrence Winterton, de Richmond (Colombie-Britannique), nommé membre temporaire pour un an dans la région du Pacifique. M. Winterton est membre communautaire de la Commission depuis 1982 et il est chef de police à la retraite. Il est aussi directeur général de *Don Winterton Inc., Police & Security Consultation Services*.

M. Igbal Sara, de Vancouver (Colombie-Britannique), nommé membre temporaire pour un an dans la région du Pacifique. M. Sara est avocat. Il est directeur précédent de l'*English Speaking Union of the Commonwealth*, ex-membre du *Board of Trade* de Vancouver et fondateur de l'*All Canada Sikh Federation*.

M. Guy Bertrand, de Blainville (Québec), nommé à nouveau membre temporaire pour un an au Québec. M. Bertrand est directeur général de Via Travail Inc., programme expérimental qui instruit les détenus et les aide à revenir sur le marché du travail. Il a aussi dirigé des programmes semblables au bénéfice des jeunes et des handicapés. M. Bertrand a été coordonnateur d'activités de rééducation vouées aux filles socialement maladaptées.

M. Alfred J. Roussell, de St-Quentin (Nouveau-Brunswick), nommé à nouveau membre temporaire pour un an dans la région de l'Atlantique. De 1970 à 1982, il a été député de Restigouche à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Mme Shirley Johnson-Maheu, de Ville St-Laurent (Québec), nommée à nouveau membre temporaire pour un an au Québec. Mme Johnson-Maheu est copropriétaire et administratrice d'une société d'assurance. Elle s'occupe d'un certain nombre de programmes et d'activités communautaires.

M. Jacques Denis, de Montréal (Québec), nommé à nouveau membre temporaire pour un an au Québec. M. Denis est courtier en immeuble et membre de la Chambre de commerce et de la Chambre d'immeuble de Montréal.

M. Myroslaw Tracz, de Winnipeg (Manitoba), membre temporaire dans la région des Prairies pour un an. M. Tracz est administrateur d'hôpital à Deer Lodge, à Winnipeg, et ancien coordonnateur régional de la formation et du perfectionnement du personnel au bureau régional du SCC, à Saskatoon. M. Tracz est membre temporaire depuis 1980.

M. Rod Blaker, député de Lachine-Lakeshore (Québec), a été nommé membre de la Commission.

En vertu de la loi sur la libération conditionnelle de détenus, le gouvernement fédéral peut nommer des membres temporaires de la Commission pour au plus un an afin qu'ils remplacent des membres à plein temps absents ou incapables d'agir ou qu'ils aident la Commission lorsqu'elle est particulièrement surchargée de besogne. Les membres temporaires ont les mêmes fonctions et pouvoirs que les membres réguliers.

Opération Normes et Agrément

Voici un compte rendu des activités de l'Opération Normes et Agrément de l'Association canadienne de justice pénale. La dernière rédaction des normes sera complétée cette année; la publication des guides des normes est *prévue pour la fin de l'année.*

Au moment où commencent les six derniers mois de l'Opération normes et agrément, la myriade d'activités connexes à l'établissement de guides de normes et d'un modèle d'agrément pour la collectivité correctionnelle s'intensifie au lieu de diminuer.

Le personnel de l'Opération a examiné les commentaires venus de la collectivité de la justice pénale à la suite de la distribution de la seconde version des guides. Les résultats ont été communiqués au Comité en mai. Le nombre de modifications découlant de cette consultation et celui des modifications apportées par le personnel ont été tellement élevés que, le temps pressant, le Comité a délégué la revue de plusieurs des guides au sous-comité d'Ottawa.

Le gros de la réunion de mai du Comité a porté sur des modifications au Guide des normes des prisons. Presque chaque norme du guide a été revisée afin de préciser la pensée des rédacteurs et, partant, de réduire l'ambiguïté pour ce qui est des éventuels utilisateurs. En outre, à cause de la vaste gamme d'installations entendues par le terme *prisons*, il a été décidé d'utiliser trois catégories pour énoncer les normes applicables aux différents genres de prisons. Les autres grands changements ont compris la rédaction de deux nouveaux chapitres (Services psychologiques, Programmes de conseil professionnel) et une révision considérable du chapitre «Incendie, sécurité et santé au travail» après consultation d'organismes professionnels et d'experts techniques du gouvernement. Le Comité a aussi établi des lignes directrices touchant la population maximum des différents genres d'installations, compte tenu de ce que les prisons existent déjà ou sont en construction.

Le Comité a aussi entrepris la revision des normes des autres guides. Deux initiatives concernant tous les guides comprennent une plus grande uniformisation des normes communes à un certain nombre de guides et la désignation de certaines normes de chaque guide comme *obligatoires*. Ce terme s'entend des normes indispensables pour préserver la santé et assurer la sécurité de toutes les personnes des divers milieux. Ces modifications et d'autres seront manifestes au lecteur lorsque la troisième et dernière consultation de la collectivité correctionnelle aura lieu au début d'août. Les réponses à la troisième version des guides seront présentées au Comité pour décision en fin de septembre.

Au cours de la réunion de mai du Comité, il a été établi une seconde version du modèle d'agrément. La proposition actuelle diffère de la première en ce qu'elle fait intervenir davantage la consultation des organismes intéressés à se soumettre au processus volontaire d'agrément. En outre, elle imprime un caractère plus spécifique à la procédure de vérification et aux mesures destinées à réduire les dépenses. Le texte fait l'objet d'une distribution limitée. Ceux qui sont intéressés à commenter le document sont invités à communiquer avec l'Opération normes et agrément, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5 afin de l'obtenir.

Ces mois derniers, il a été établi des principes et une procédure d'essai sur le terrain des normes. Les tests ont exigé d'ordinaire deux jours en moyenne. Des membres de la permanence ou du Comité de l'Opération ont interviewé des employés d'établissements choisis pour déterminer si les normes étaient applicables, souhaitables et claires et s'il existait de la documentation montrant que les normes sont appliquées. Les tests se sont révélés extrêmement avantageux en fournissant des renseignements détaillés et utiles sur chaque norme. Trois centres de détention, quatre centres résidentiels communautaires, un établissement fédéral à sécurité maximum, une ferme, une commission des libérations conditionnelles, un bureau de probation et un centre correctionnel communautaire ont subi un test. Deux prisons, deux centres résidentiels communautaires, un centre correctionnel communautaire, une ferme et un bureau de probation doivent aider à revoir les normes. On prévoit que, au cours des prochains mois, des tests interviendront dans des camps forestiers, des bureaux de probation et de libération conditionnelle, une commission des libérations conditionnelles, des centres correctionnels et des centres résidentiels communautaires et des prisons.

Avant la publication des guides en décembre, il y aura des consultations entre les représentants de l'Opération et les autorités supérieures des administrations correctionnelles et le secteur bénévole. Ces consultations visent à faire en sorte que les vues des cadres supérieurs soient complètement comprises et entrent en ligne de compte dans les guides des normes et la rédaction finale du modèle d'agrément. Le temps limité qu'il reste pour mener à bien ces derniers travaux donne une idée de la besogne à abattre par ceux qui s'occupent de l'Opération. En continuant de commenter les documents qui lui sont adressés et en offrant des endroits où effectuer les tests, la collectivité de la justice pénale s'assurera que les textes publiés tiendront compte de ses vues. ■

Une autre initiative connexe à la Loi sur les jeunes contrevenants

Il se peut, selon un communiqué de l'Association canadienne pour enfants et adultes ayant des troubles d'apprentissage, que sa recherche intitulée *Options positives . . . choix productifs: à la recherche de réponses efficaces afin d'aider les jeunes contrevenants ayant des troubles d'apprentissage* dure plus longtemps que prévu. La *Samuel and Saidye Bronfman Family Foundation* a donné suffisamment de fonds pour les trois à cinq années du programme. Dans un communiqué récent, l'Association dit que jusqu'à 30 pour cent des délinquants détenus dans les prisons canadiennes ont entre 16 et 18 ans. Il est dit que 85 pour cent d'entre eux ont des difficultés d'apprentissage. La recherche de l'Association va étudier des questions qui découlent de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants; les délinquants incapables de comprendre comment les sanctions autres que l'emprisonnement pourraient leur être profitables s'en ressentiront peut-être. La recherche va aussi signaler aux praticiens de la justice pénale des problèmes qui se posent au jeune délinquant qui a des difficultés d'apprentissage. Renseignements: *Le Directeur général, Association canadienne pour enfants et adultes ayant des troubles d'apprentissage, Maison Kildare House, 323, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2.*

La désincarcération paye-t-elle ?

La recherche de sanctions appelées à remplacer l'incarcération ne cesse de préoccuper l'appareil de la justice. Elle sert de stimulant à la réforme de la détermination de la peine. L'économique de la désincarcération n'appuie peut-être pas la thèse selon laquelle l'aiguillage des délinquants vers les centres communautaires, les organismes de probation, etc. coûte moins cher au contribuable que la détention traditionnelle.

Les rapports du gouvernement font état de prisons surpeuplées et de frais d'incarcération toujours plus élevé et préconisent la sanction communautaire comme solutior dans le cas de certains délinquants. Les lignes qui suiven présentent un avis contraire provenant des États-Unis et montrent que la sanction communautaire est plus chère que l'incarcération. Le lecteur trouvera peut-être que la thèse américaine mérite de se discuter au Canada.

Pour M. Edwin P. Zedlewski, économiste du *National Institute of Justice* des États-Unis*, le coût de la sanction communautaire constitue une question critique de la justice pénale aujourd'hui. Ses vues sur l'économique de la désincarcération présentent des éléments financiers qui, à son dire, sont à peser attentivement. Même si les renseignements cités par M. Zedlewski se fondent sur l'expérience américaine des sanctions communautaires, ils pourraient aussi se comparer avec la conception canadienne de la façon d'obvier à une augmentation de la population et des dépenses carcérales.

Selon M. Zedlewski, la correction aujourd'hui est coincée: ascension des populations et des dépenses carcérales d'une part et haute criminalité et humeur de plus en plus punitive de la presse d'autre part. Les prisons des États et fédérales comptaient 431,800 détenus à la mi-1983, soit une augmentation de 20,000 sur 1982. Le total des prisons fédérales et provinciales au Canada en 1983 atteignait le chiffre de 27,406, soit 3,027 (12 pour cent) de plus. L'incarcération fédérale et provinciale au Canada en 1983 a coûté 1,084.1 millions (fédérale, 568.1 millions; provinciale, 516 millions). D'après M. Zedlewski, il en a coûté en tout aux États-Unis 7.8 milliards en 1981 et le total s'est fort accru depuis.

L'accroissement de la population et des dépenses, selon M. Zedlewski, a induit les autorités à chercher comment diminuer la pression. Il dit que certains décisionnaires américains refusent de donner leur appui à de coûteuses constructions carcérales (comme c'est le cas au Canada) et préfèrent recourir à la sanction communautaire. Il appelle la chose «désincarcération». Il soutient que la désincarcération tient, en partie, à ce que beaucoup de décisionnaires ne pensent souvent qu'aux coûts *directs* de la correction et oublient les dimensions financière, humaine et politique.

Le point clé, à son avis, c'est le montant des dépenses engagées *directement* par le système correctionnel comparé au total de celles supportées par le public. Selon M. Zedlewski, la désincarcération troque les frais de fonctionnement manifestes de l'emprisonnement d'un délinquant contre les dépenses moins visibles et moins faciles à mesurer supportées par d'autres éléments de la société.

M. Zedlewski se demande dans quelle mesure ce troc se pratique depuis que la sanction communautaire est devenue une pratique du système pénal.

Pour présenter sa thèse, M. Zedlewski a réuni les dépenses directes et indirectes de l'incarcération et de la désincarcération. Certaines, à son avis, ne peuvent se mesurer telles que les souffrances des victimes et l'agacement du public. Malgré cela, soutient-il, la désincarcération entraîne des dépenses pour le public qui peuvent bien dépasser les économies correctionnelles.

Il mentionne deux genres de dépenses tenant aux sanctions communautaires: dépenses accrues payées par le public à l'égard des victimes et pour se protéger, et concours accru demandé à d'autres organismes de services sociaux tels que la santé, la santé mentale, le bien-être social et le chômage. Les sanctions communautaires allègent le fardeau du contribuable en réduisant le coût de la correction, mais, au dire de M. Zedlewski, elles peuvent imposer des dépenses au public du fait que des ménages et des entreprises sont victimes d'actes criminels. Or, comme une partie de la diminution du budget correctionnel s'obtiendrait en augmentant la dépense d'autres organismes, il n'y aurait aucune économie pour le contribuable.

Les matériaux réunis pour l'article utilisent ce que M. Zedlewski appellent la *décision marginale* intervenant «. . . lorsque le délinquant type passible d'un emprisonnement commet quelque 75 cambriolages par année». D'après ces données, l'emprisonnement des condamnés limites (passibles de la prison) est peut-être une mesure sociale moins coûteuse que leur réintégratior dans la société. Une partie de l'économie viendrait de la restriction de la liberté du délinquant. Il s'exerce un effet plus global parce que d'autres délinquants potentiels sont dissuadés de commettre des actes criminels. M. Zedlewsl ne sait pas au juste ce qui a l'effet le plus grand.

En ce qui concerne la politique de la lutte contre la criminalité, la question de savoir s'il vaut mieux utiliser les places disponibles pour emprisonner un grand nombre de délinquants durant un court temps ou quelques-uns duran de longues périodes est encore à résoudre. M. Zedlewski estime qu'il est indispendable d'étudier davantage l'affaire de la désincarcération:

— coût pour la correction et la société d'un an d'emprisonnement;

— genres et nombre de crime que les délinquants commettent *d'ordinaire* au cours d'une année;

— coût direct et indirect de ces crimes;

— nombre de crimes évités en augmentant la certitude et la sévérité de la peine.

Il y a un aspect de la désincarcération que M. Zedlewski n'a pas examiné. Si le coût réel du maintien des délinquants dans la collectivité est plus élevé que celui de l'incarcération (comme il le dit), pourquoi dit-on continuellement au public que la garde des délinquants es aussi une responsabilité communautaire qui permet mieux au délinquant de s'amender et qui diminue la récidive, mais ne lui fournit-on pas des renseignements sur ce que ça coûte? Y a-t-il des avantages qui justifient la sanction communautaire malgré les risques et les coûts élevés pour le public? Ou bien la différence entre le coût de l'incarcération et celui de la libération est-elle suffisammen négligeable pour justifier de recourir davantage au renvoi dans la collectivité s'il y a lieu et en tant qu'autre moyen de redressement ?

Alors qu'autrefois la prison était considérée comme le seul endroit où le «redressement» pouvait vraiment s'opérer, aujourd'hui il est demandé à la collectivité de jouer un rôle maternel au bénéfice des mauvais sujets. M. Zedlewski s'interroge sur les coûts d'ordre affectif et financier.

Il y a quatre ans, durant la Conférence internationale sur les solutions de rechange à l'incarcération** tenue au Canada, le Solliciteur général Bob Kaplan s'est dit heureux de ce que les sanctions remplaçant l'incarcération se faisaient plus nombreuses, même si les progrès étaient plus lents que lui et les autorités de la correction ne l'avaient souhaité. Si le climat était favorable à un recours accru à ces sanctions, a-t-il dit, c'est parce qu'on estimait qu'elles sont plus humaines et plus efficaces que l'emprisonnement *et qu'il est possible de montrer qu'elles coûtent moins cher*. Le rapport de la Conférence ne présente pas d'état financier à l'appui de cette théorie, mais affirme que les spécialistes et les professionnels au Canada préconisent d'adopter une vaste gamme de sanctions autres que l'incarcération. Le Solliciteur général a dit que la réforme de la législation et des établissements était un de ses *premiers objectifs* et que les sanctions extra-carcérales constituaient une grande préoccupation «de l'heure et des prochaines années» du gouvernement fédéral.

Quatre années plus tard, les options en matière de sanctions sont devenues une chose *de premier intérêt* dans l'appareil de la justice et dans les modifications qu'il est proposé d'apporter au Code criminel du Canada. Le mouvement tendant à charger la collectivité du redressement de ses malfaiteurs est-il maintenant plus affectif que pratique? Il y a peut-être lieu d'examiner ce qu'il en est des sanctions communautaires eu égard au «modèle» du coût «réel» de M. Zedlewski. La désincarcération paye-t-elle ?

* Zedlewski, Edwin W. *The Economics of Disincarceration*, NIJ Reports, National Institute of Justice. États-Unis: mai 1984.

**Canada, Solliciteur général. *Rapport de la Conférence internationale sur les solutions de rechange à l'incarcération*, Toronto, 8-11 juin 1980. Ottawa: Approvisionnements et Services. No de cat. JS 42-14. 1982.

Protection et aide pour les victimes d'actes criminels

Les victimes sont en train de se grouper, ce qui donne du poids à leur mouvement en faveur de la reconnaissance de leurs droits par le gouvernement et par le public. Journaux, rapports et publications ont dit ce qu'il en est de leurs maux et de leurs soufrances; pourtant, le dernier geste ne vient pas facilement: compenser leurs pertes et leurs misères. Le présent numéro amorce une chronique sur la protection et l'aide à prêter aux victimes d'actes criminels. Y figureront des vues émanant de professionnels de la santé mentale, du droit et des services sociaux, des rapports de comités et une critique de livres sur la question. La reconnaissance des besoins des victimes de la part de la magistrature et des services communautaires y sera aussi évoquée. Le lecteur est invité à suivre, avec l'Association canadienne de justice pénale (précédemment SCPC), les choses quant aux services destinés aux victimes. Si vous voulez contribuer à cette information, envoyez votre contribution à l'Association canadienne de justice pénale, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5.

Parce que les jeunes sont souvent victimes d'un enlèvement et d'agressions sexuelles qui aboutissent au meurtre, le premier numéro sur la protection et l'aide dont doivent bénéficier les victimes d'actes criminels reproduiit une liste de pièges dressée par Kenneth Wooden, directeur général de la *National Coalition for Children's Justice* des États-Unis. Les parents feraient bien d'expliquer le mot *pièges* à leurs enfants et comment n'importe qui peut y être pris — à tout âge.

Comment les ravisseurs attirent leurs victimes

Suivent huit des nombreux moyens employés dont il faudrait informer les enfants pour assurer leur sécurité — partout.

Affection-amour: La plupart des agressions et des meurtres dont les enfants sont victimes sont commis par une personne connue de l'enfant ou d'un membre de sa famille. Il a été dit à tous les enfants de se méfier des étrangers, mais ils sont pris au dépourvu quand ce sont un membre de la parenté, un voisin ou une connaissance de la famille qui leur font des avances. Il est conseillé aux parents de mettre en doute les motifs des adultes qui s'intéressent fort à leurs enfants et qui veulent passer beaucoup de temps seuls avec eux.

Aide: Les ravisseurs vont souvent s'approcher d'un enfant et lui demander son aide: indication de la voie à suivre pour se rendre à une curiosité, à un restaurant ou à une école du voisinage; aide pour retrouver un petit chien perdu; aide pour transporter une brassée de paquets jusqu'à une voiture. Les ravisseurs sont souvent fort ingénieux et convainquants pour ce qui est d'expliquer leurs besoins. Ils peuvent même se déguiser en personnes handicapées ou âgées qui ont besoin d'une main secourable. Les parents devraient dire à leurs enfants que les adultes devraient demander l'aide d'autres adultes — et non pas d'enfants. Si un étranger s'arrête pour demander une direction, l'enfant devrait se mettre hors de portée, faire deux pas en arrière et se tenir prêt à s'éloigner en courant.

Autorité: Les enfants ont du respect pour l'autorité et les ravisseurs en profitent parfois pour s'habiller comme un policier, un ministre du culte, un pompier. Parfois, ils portent un uniforme, ont un insigne et même posent des feux à éclats sur leur voiture. Certains même se font passer pour être des détectives de magasin, accusent les enfants de voler et leur donnent l'ordre de «les suivre». Il faut apprendre aux enfants à demander à un autre adulte du voisingage d'exiger de l'apparente autorité la présentation d'une pièce d'identité pertinente. Il n'est pas de personne fondée en autorité qui s'offusquera de la chose.

Présents: Ce sont une des ruses les plus vieilles. Il est souvent offert aux enfants du bonbon, des jouets et d'autres récompenses. Que les parents aient l'oeil aux nouveaux jouets, aux cadeaux ou à l'argent non donnés par les voies familiales normales. Il faut apprendre aux enfants que personne ne donne continuellement des cadeaux sans vouloir quelque chose en retour.

Promesses flatteuses: Il est parfois promis aux enfants un emploi de mannequin, la chance de participer à un concours de beauté ou l'occasion d'être la vedette d'une annonce commerciale. On leur offre une audition privée en leur disant de n'en souffler mot à leurs parents. Il est conseillé aux parents de chaperonner leurs enfants dans ses affaires.

Urgence: Le piège de l'urgence vise à désarmer, à embrouiller et à inquiéter l'enfant. Il sera souvent dit à l'enfant que son père ou sa mère sont malades et que l'étranger a été envoyé pour amener l'enfant à l'hôpital. Que les parents adoptent un mot convenu que seuls eux et leurs enfants connaissent. Il faut dire aux enfants de ne jamais aller avec quelqu'un à moins qu'il ait dit le mot convenu. Parents et enfants devraient élaborer un plan particulier à suivre en cas de réelle urgence.

Jeux et divertissements: Par ce moyen, des jeux souvent innocents en apparence aboutissent à des contacts corporels intimes. Parmi ces jeux figurent le chatouillement, la «lutte», faire du théâtre. Un adulte habillé en clown ou comme quelque autre personnage fantastique peut facilement faire croire à l'enfant que tout cela n'est que du jeu. Les parents doivent enseigner à leurs enfants la différence entre *toucher honnête* et *toucher malhonnête*. Il faut apprendre aux enfants que certains endroits de leur corps sont très intimes e les inciter à le leur dire quand de adultes se comportent curieusemer avec eux.

Emplois: Les grands enfants peuver être attirés par l'offre d'emploi trè payants ou bien intéressants. Les entre vues relatives à ces emplois ont souver lieu dans des endroits écartés dont l'an nonce ne mentionne qu'une case pos tale. Les parents doivent exhorter leur grands enfants à leur dire où a lieu l'en trevue pour l'emploi et qui la conduit e leur expliquer pourquoi ils veulent l savoir. ■

Les victimes d'actes criminels

Le soussigné déclare solennellement qu'il est pour ce qui suit: traiter les victimes avec politesse et dignité; aider les victimes à pourvoir à leurs pertes et à leurs souffrances; exiger du condamné qu'il répare, dans toute la mesure possible, les dommages ou blessures qu'il a causés; indemniser les victimes par des programmes publics lorsque le délinquant ne peut réparer; et fournir des renseignements aux victimes selon le besoin.

Pourquoi faire une telle déclaration ? Parce que beaucoup vont se méprendre et penser que les propos qui suivent sont «contre» les victimes. Les choses en sont rendues à un point où le fait d'exprimer des réserves au sujet de certains éléments du «mouvement des victimes» ou de proposer d'examiner de façon objective leurs revendications équivaut à reprocher aux victimes leurs malheurs, à minimiser leurs pertes et leurs souffrances et à leur causer plus de tort encore. Qu'il soit bien entendu que les propos qui suivent ne visent pas à cela; ils sont un plaidoyer en faveur d'une «réflexion à froid.»

Ces derniers mois, il a paru une foule de rapports, d'articles et d'autres documents au sujet des victimes d'actes criminels. Le groupe fédéral-provincial chargé d'étudier la question des victimes a formulé 75 propositions. Il se publie des douzaines de manuels sur les victimes. Revues, magazines, quotidiens et programmes de télévision s'efforcent frénétiquement de répondre à la demande de place «au bénéfice des victimes». Chacun semble avoir quelque chose à dire à leur sujet. La bousculade de ceux qui veulent se déclarer en faveur des victimes est plutôt disgracieuse. Chacun s'accuse et réclame un changement rapide du système, peu importe le coût ou les conséquences sur le reste de l'appareil de la justice et sur des principes fondamentaux remportés de haute lutte.

Il a fallu des siècles pour en arriver à un système de jugement par l'État des actes criminels où la personne lésée n'est pas le juge ni la personne chargée d'appliquer la peine, c'est-à-dire une justice d'État au lieu d'une justice privée. Vendettas, meutes de lynchage, *vigilantes* et autres formes de justice sommaire devraient être choses du passé. Malgré les efforts exercés pour établir des mesures sûres destinées à empêcher de condamner des innocents, ce que les vendettas, les *vigilantes* et les meutes de lynchage ne s'occupaient pas particulièrement d'éviter, il se produit encore des erreurs. L'affaire Marshall en offre le plus récent exemple au Canada. Il s'agit d'un jeune homme qui a purgé 11 ans d'une sentence à vie pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Il ne faudrait pas plus se lancer dans certains des changements préconisés que s'empresser d'accuser et de condamner quelqu'un avant d'être sûr que c'est bien lui qui est en cause.

Certains éléments sont allés jusqu'à dire que les victimes de blessures causées par d'autres devraient avoir le droit de porter leurs accusations sans avoir à se soumettre à une confrontation personnelle. Le Groupe d'étude ne va pas aussi loin, mais il préconise quand même de modifier le Code criminel afin de permettre aux victimes de demander un procès à huis clos et d'ordonner qu'il soit interdit de publier qui elles sont. «Il faut nous considérer, a dit un groupement de victimes, comme comptant beaucoup plus que n'importe quel suspect.» Où est allé le droit de confronter son accusateur ? Qu'est-il arrivé de l'égalité des citoyens devant la loi ?

Plusieurs documents récents, y compris le rapport du Groupe d'étude, disent qu'il faut aux victimes un procès rapide afin de leur éviter l'angoisse de remises à plus tard et de perdre du temps à attendre. En outre, les victimes veulent se faire indemniser de leurs souffrances, y compris leurs traumatismes psychologiques. Il n'est peut-être pas facile de concilier ces deux besoins des victimes, un procès rapide et l'indemnisation des traumatismes psychologiques, parce que ces derniers peuvent durer toute une vie ou se manifestent des mois ou même des années après le fait. Ce n'es pas une petite chose qui peut se régle d'elle-même sans une soigneuse plani fication. Elle n'est pas mentionnée ic simplement pour présenter des objec tions. Le problème pourrait être très grave dans certains cas. Les consé quences pour la victime pourraient être très dramatiques s'il n'est pas possible de rouvrir l'affaire afin de lui permettre de changer sa déclaration touchant les effets subis parce que l'affaire a été jugée. Ce qui est peut-être le plus constamment demandé par le mouvement des victimes ou en son nom, c'est d'augmenter les peines. Dans le privé, il est question de vengeance. Les propos publics, cependant, sont d'ordinaire moins directs. Cependant, on ne mâche pas ses mots pour demander des peines plus sévères, le rétablissement de la peine de mort, l'abolition de la libération conditionnelle et de l'accusation négociée et de plus longues peines. Une politique de la justice criminelle fondée sur des peines plus sévères que celles que permet actuellement le Code criminel aurait des conséquences monumentales sur le pays. Nous en avons déjà certaines indications dans les taux d'incarcération des dernières années: les prisons sont surpeuplées. De plus, le milieu carcéral est devenu tellement insupportable que les suicides y ont fort augmenté et que les autres actes de violence y sont presque incontrôlables. L'accroissement du nombre des prisonniers exigera plus de prisons au coût de $200,000 par cellule, sans compter les frais de fonctionnement qui suivront. L'appareil de la justice coûte déjà à *chaque Canadien* plus de $120 par année (trois milliards par année au pays).

Il serait certainement plus avantageux à la société et aux victimes de consacrer des ressources à aider ces dernières à surmonter leurs pertes et leurs souffrances au lieu d'augmenter le nombre des prisonniers. La construction de plus de prisons ne ferait que diminuer les ressources disponibles pour les victimes et ne réduirait certainement pas leurs souffrances. **Réal Jubinville**

Colloque sur les victimes

Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC) ont tenu une session de deux jours sur les victimes d'actes criminels à Nangor, près de Westmeath (Ontario).

Y ont assisté des gens de trois ministères fédéraux (Justice, Santé nationale et Bien-être social et Solliciteur général) et des victimes d'actes criminels qui font partie de groupements de défense des victimes et s'occupent d'action directe, d'éducation du public, d'élaboration de mesures à adopter et de recherches. La session a distingué diverses catégories de victimes. Elle est convenue de la nécessité d'une vaste gamme de services allant du conseil professionnel destiné à permettre de surmonter un traumatisme à de meilleurs programmes d'éducation concernant la justice criminelle. La médiation a été considérée comme le meilleur moyen, au sein de la justice, à employer pour assurer la réconciliation entre la victime et le délinquant, mais les participants ne se sont pas entendus sur le degré auquel la victime doit intervenir quand une affaire est instruite devant les tribunaux.

La session visait avant tout à sensibiliser les membres des ANIJC à la question et aux préoccupations des victimes. L'ambiance intime et les séances de travail intense ont aidé les participants à faire échange de points de vue et de connaissances. A la séance d'ouverture tenue sous le thème «La vie après le crime» et animée par Mme Lorraine Berzins et MM. Dave McCord et Dave Worth, une bande magnétoscopique et des cas pratiques et réels de victimes ont servi à amorcer la discussion dans de petits colloques.

MM. Chris Nuttall, membre du Groupe d'étude fédéral-provincial, John Hagan, professeur de droit à l'Université de Toronto, et Don Sullivan, des *Canadian Crime Victim Advocates*, ont commenté le rapport sur les victimes du Groupe d'étude. Les ANIJC ont répondu au rapport dans un document de janvier 1984 adressé aux membres.

Un colloque, Services destinés aux victimes d'actes criminels, dirigé par M. Ben Hoffman, a examiné la nécessité d'une variété d'approches et de modèles. Les participants, qui représentaient des groupements qui assurent des services directs aux délinquants et aux victimes, ont dit que leurs organismes pourraient bien s'occuper des victimes s'ils disposaient du temps et des ressources nécessaires pour établir des programmes. Un autre colloque, Contribution de la victime à la justice criminelle, dirigé par le juge Guy Goulard, a suggéré que les victimes aient un défenseur semblable à un avocat de la défense pour assurer la protection de leurs droits.

Une séance du matin sur la Conciliation de l'attitude des victimes et d'une justice criminelle objective a été dirigée par MM. Réal Jubinville et Josh Zambrowsky et Mme Marlene Koehler. Ils ont dit que, même s'il faut depuis longtemps des services destinés aux victimes et si leurs droits sont oubliés, une étude complète de l'impact des victimes sur la justice criminelle doit précéder l'établissement de droits. Certains groupements de défense des victimes soutiennent que les accusés ont trop de droits et que, lorsqu'ils sont condamnés, reçoivent une peine trop douce. M. Jubinville a fait valoir que l'exercice des droits de la victime ne doit pas signifier la suppression de ceux de l'accusé qui protègent tous les citoyens, innocents et coupables, contre un injuste traitement légal. M. Josh Zambrowsky a dit qu'une meilleure éducation du public au sujet de la criminalité dissiperait de fausses idées concernant l'appareil de la justice, en particulier celle du grand nombre de crimes violents et de la brièveté des peines. Selon des recherches, a-t-il dit, les délinquants purgent aujourd'hui de plus longues peines.

La session a aussi visé à rendre le gouvernement fédéral conscient des vues des ANIJC en prévision de la réunion interrégionale sur les victimes des Nations Unies que le Canada a accueillie. Pour obtenir le compte rendu de la session, prière de communiquer avec: M. Ben Hoffman, Secrétaire, Associations nationales intéressées à la justice criminelle, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5 (613) 725-3715. ■

Où trouver de l'aide

Existe-t-il une liste des services accessibles aux victimes ? Oui, à la page 69 de *Justice, Répertoire des services 1984*, publié par l'Association canadienne de justice pénale (précédemment SCPC), il y a une liste de nombreux organismes communautaires qui assurent des services aux victimes. La plupart font une spécialité d'aider les victimes d'actes criminels et sont établis dans toutes les provinces, dans les petites et grandes villes. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme y sont donnés de même que le nom de la personne avec qui communiquer pour obtenir des renseignements.

Réflexions

«Chaque meurtrier devrait avoir à regarder le portrait de sa victime chaque matin. Chaque violeur devrait avoir à regarder le portrait de la femme qu'il a violée. Chaque batteur d'enfants devrait avoir à regarder le portrait de l'enfant qu'il a maltraité. Si seulement une victime qui se sent seule dans sa lutte peut lire ce livre et se ressaisir après une tragédie et tirer un peu d'espoir et de courage du combat mené par un père de famille afin d'obtenir de l'aide . . .», il y a de l'espoir pour la démocratie sociale. Extrait d'un livre récemment paru: *Victims: The Orphans of Justice,* Jerry Amernic, *McClelland and Stewart-Bantam Limited*, 1984.

BÉNÉVOLES

"Si c'est quelque chose de valeur ça ne peut plus être gratuit!" Cette attitude, très répandue aujourd'hui, est une des raisons pourquoi le bénévolat n'est pas pris au sérieux. Il est associé avec les *choses gratuites*. . . . Il est très important de savoir que l'action volontaire et les groupes de bénévoles ont toujours été à l'avant-garde des changements sociaux et économiques." Ainsi s'exprimait avec force **John Dauvergne** dans le numéro de mars/avril de *Perception*, magazine du *Conseil canadien de développement social*, Ottawa, Ontario.

NOUVELLES BRÈVES

Proposition des Nations Unies concernant la protection des victimes

La protection des victimes d'actes criminels et d'abus de pouvoir est le point capital d'une proposition dont les Nations Unies sont saisies et qui devrait être approuvée l'an prochain, selon une information émanant d'Ottawa. M. Irvin Waller, professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa, a fait partie d'un groupe (Réunion d'experts des Nations Unies sur les victimes d'actes criminels) qui a rédigé le document des Nations Unies. Le Pr Waller a dit, selon l'information, que la proposition indique ce que «. . . Il faudrait faire pour les victimes d'actes criminels et les victimes d'actes criminels et d'abus de pouvoir internationaux». Il importe, a-t-il dit, d'avoir un ensemble de principes d'action. Le Pr Waller représentait la Fédération mondiale de la santé mentale à la réunion qui a groupé des experts des Nations Unies et d'autres groupements internationaux.

Appel d'un policier rejeté

La Cour d'appel du Québec a rejeté en juillet dernier un appel visant à faire réduire la condamnation à 14 ans de prison d'**Henri Marchessault**. Condamné pour trafic de drogue, l'ex-chef de l'escouade des narcotiques de la police de Montréal avait demandé que sa peine soit réduite à deux ans moins un jour, ce qui lui aurait permis de la purger dans une prison provinciale plutôt que dans un établissement fédéral. L'ex-capitaine de détectives de police a été déclaré coupable en janvier dernier sous neuf chefs d'accusation de vol et de trafic d'hashish et de cocaïne gardés dans une chambre forte de la police dont il avait le contrôle. **M^e^ Gabriel Lapointe**, l'avocat de Marchessault, avait fait état de la mauvaise santé de son client et de sa crainte d'être l'objet de représailles de la part de détenus pour faire réduire la peine. Tout en reconnaissant que la peine était sévère, la Couronne a soutenu qu'elle cadrait avec le crime et servirait d'exemple aux personnes qui occupent une charge publique.

Contrôle par l'Ontario des sociétés d'aide à l'enfance

C'est de l'étonnement et de l'irritation qu'ont manifestés les organismes sociaux en Ontario devant une éventuelle prise en charge des Sociétés d'aide à l'enfance et d'autres organismes voués aux jeunes par le Ministère ontarien des Services communautaires et sociaux. La possibilité de ce contrôle est devenue évidente quand une nouvelle disposition a été soudainement ajoutée au début de cet été à la nouvelle loi sur les services de la famille et de l'enfance. En vertu de la disposition, le ministre des Services communautaires et sociaux prendrait en main des organismes tels que les sociétés d'aide à l'enfance, les services de conseil familial et les établissements pour arriérés mentaux s'il juge que les organismes ne fonctionnent pas bien ou qu'un enfant est en danger. Il pourrait aussi user de ses pouvoirs discrétionnaires quant à la révocation des conseils d'administration et en nommer d'autres ou diriger des organismes par le truchement du ministère. Selon la loi actuelle, l'application de ces mesures exige l'approbation du cabinet. Le bill n'avait pas encore force de loi au moment de mettre sous presse.

La Colombie-Britannique adopte sa propre loi sur les jeunes délinquants

La loi sur les jeunes délinquants récemment adoptée en Colombie-Britannique englobe des choses que ne vise pas la loi fédérale sur les jeunes contrevenants entrée en vigueur le 2 avril dernier. La loi de la Colombie-Britannique prévoit diverses issues dont la libération inconditionnelle et la libération sous condition, des amendes d'au plus $1,000, des ordonnances de service communautaire, l'interdiction de conduire et la détention d'une durée d'au plus 30 jours. L'*Implementation Project YOA*, programme établi par la Direction de la correction du Ministère du Procureur général de la province, est en train de dresser des plans pour que les nouvelles installations se conforment à la loi fédérale et d'instituer, de concert avec les directeurs régionaux, un processus d'examen des règlements et des procédures actuels. Le Ministère du Procureur général de la province signale que la nouvelle loi fédéral semble bien fonctionner dans l'ensemble, mais qu'un certain nombre de questions d'ordre juridique et politique ont surgi.

Enquête concernant la pornographie et la prostitution

Le Ministère fédéral de la Justice est en train de mener une enquête nationale sur ce que pensent les Canadiens de la prostitution et de la pornographie. Un contrat de $83,000 a été adjugé à la société *Peat, Marwick et Associés* aux fins de recueillir et d'analyser les réponses de 2,000 Canadiens à 200 questions sur ces deux choses. L'enquête, pratiquée dans tout le pays, examinera les différences d'attitude à l'égard de la pornographie selon la région, l'âge, le niveau de revenu, le degré d'instruction et le sexe. Selon un porte-parole de la société, l'enquête pratique une approche tout à fait particulière pour ce qui est de découvrir ce que le public pense de la pornographie et de la prostitution, indépendamment des gens que la question intéresse spécialement. Les résultats de l'enquête seront communiqués au Ministère de la Justice. Les conclusions sont censées paraître en décembre et s'inscriront dans le rapport du comité fédéral de la prostitution et de la pornographie. Le comité a terminé ses audiences au début de l'été.

Tests d'investigation

Dans un récent document de travail sur les tests d'investigation, la Commission de réforme du droit du Canada se penche sur les texts scientifiques pratiqués par la police dans des enquêtes criminelles, y compris le prélèvement d'un échantillon de sang dans le cas d'une infraction de conduite d'automobile. La Commission est d'avis que la loi ne devrait pas permettre des prises de sang au cours des investigations scientifiques des cas d'infractions relatives à la conduite en état de facultés af-

faiblies, sans le consentement de la personne concernée, sauf lorsqu'elle est inconsciente ou physiquement incapable de donner un échantillon d'haleine. La Commission dit qu'il faut respecter de rigoureuses sauvegardes, y compris un mandat judiciaire et l'approbation préalable d'un médecin.

Amélioration de la prison des femmes

Trois ans après avoir reconnu le bien-fondé d'une plainte de discrimination à l'endroit des détenues, la Commission canadienne des droits de la personne a approuvé les modifications apportées **à la prison fédérale des femmes** de Kingston (Ontario). En 1981, la Commission a décidé que le gouvernement fédéral discriminait les femmes parce que les services de la prison étaient inférieurs à ceux à la disposition des hommes dans les prisons fédérales. Dans un récent communiqué de presse, la Commission s'est dite satisfaite des améliorations qui comprenaient des rénovations, un atelier industriel, une serre, des cours donnés à la prison et l'accès aux cours donnés dans les prisons des hommes du voisinage.

Collecte d'éléments de preuve médico-légaux

La Commission de réforme du droit a proposé l'adoption d'une série uniforme de règles pour la collecte d'éléments de preuve médico-légaux (fouilles et tests médicaux pratiqués sur les suspects). Les propositions de la Commission assureraient les droits légaux de la police et des suspects. Selon le document de la Commission sur la question, il faudrait informer les suspects de leurs droits et les tests auraient à se faire dans le privé par des personnes qualifiées. Il est dit, cependant, que la police peut recourir à la force si elle a suivi les règles et se heurte à un refus.

Publicité antérieure aux procès

Lors d'une réunion consécutive à un forum libre sur *Les procès par le truchement des médias* tenu par le Conseil de la presse d'Ontario et dont le compte rendu a récemment paru, la déclaration suivante a été approuvée à l'unanimité. Le lecteur est invité à répondre aux propos du Conseil. Adresse: *Le Conseil de presse d'Ontario, 151, rue Slater, porte 708, Ottawa (Ontario) K1P 5H3.*

«Le Conseil reconnaît qu'on s'inquiète de plus en plus de l'impact de la publicité antérieure aux procès sur les droits et la réputation de l'accusé et sur ses proches.

A notre avis, tous les médias devraient à cet égard faire preuve de retenue volontaire, conscients de ce que des contrôles statutaires pourraient porter atteinte au fragile équilibre existant entre le droit de l'accusé à un juste procès et le besoin qu'a le public de savoir que la justice procède ouvertement.

Les médias ont un rôle indispensable à jouer pour ce qui est d'assurer le caractère ouvert du système judiciaire, et la liberté d'identifier l'accusé constitue un élément essentiel à cet égard.

Cette liberté, cependant, s'accompagne de l'obligation de ne pas publier des renseignements qui compromettraient la tenue d'un procès équitable ou nuirait d'une façon inexcusable à la réputation de quelqu'un. En ce qui concerne le premier point, l'accusé bénéficie d'une protection légale considérable; quant au second, les médias ont beaucoup de latitude.

Pour bien s'acquitter de leurs obligations, les médias devraient faire preuve du plus grand discernement possible.

Le Conseil propose ceci:

(1) Que chaque organisation de presse d'Ontario réexamine sa politique et ses pratiques touchant la publicité antérieure aux procès et amorce un dialogue dans la collectivité avec le public et avec les représentants de la police et du barreau. Ce dialogue viserait à rendre tous ces éléments plus conscients de l'attitude et des vues du public.

(2) En outre, que l'Association canadienne des propriétaires de journaux et l'Association ontarienne des journaux communautaires fassent enquête sur la politique de leurs membres afin de rédiger un guide sur la couverture d'avant procès. Nous exhortons les médias électroniques a faire de même.

Le Conseil va continuer de promouvoir la discussion publique de la question et insister pour qu'il soit donné suite à ses propositions."

IMPACT '84

Pour les quelque 600 personnes qui ont assisté à la conférence de juin sur *Le citoyen et la justice pénale — Impact 84*, le malheur des femmes battues et des enfants victimes d'agressions sexuelles a fait l'objet d'une discussion en équipe de premier plan. La conférence de Toronto, tenue à l'Université York, a entendu des plaintes fréquentes de femmes qui s'inquiétaient de ce que la justice au Canada ne se montre pas sensible aux problèmes de la femme battue, surtout le récent projet de réforme du droit d'Ontario.

Même si un policier a affirmé que la police était compréhensive mais répugnait à «briser un foyer» en portant une accusation de voies de fait, l'assemblée n'a guère été impressionnée. Il a été reconnu que l'attitude de la police avait évolué à cause surtout des femmes qui ont demandé que le public comprenne leurs préoccupations. La police porte plus d'accusations, a-t-on dit à la conférence, mais pas autant que les femmes présentes le voudraient.

Une seconde préoccupation s'est dégagée de plusieurs discussions en équipe: la presse (imprimée et électronique) ne traite pas assez en profondeur les nouvelles émanant de la justice pénale. Généralement, a-t-on dit, les nouvelles revêtent un caractère émotif destiné à promouvoir la vente des journaux, mais pas nécessairement à informer le public de questions importantes.

Coparrainée par le Ministère ontarien de la Correction et le Solliciteur général du Canada, la conférence a offert à l'assistance un choix de 54 colloques, portant sur des sujets tels que les suivants: *Evolution de l'attitude du public, Evolution du rôle de la police, Tendances de la criminalité et de la justice pénale, Organisation de la réponse communautaire à la violence familiale* et *Rôle du bénévole dans le service aux victimes.*

L'impact des bénévoles dans la justice pénale, question principale de la conférence, est devenu empêtré dans celle d'une aide plus grande à accorder aux femmes battues et aux victimes d'actes criminels, soit deux groupes auxquels les gens s'intéressent à une époque d'évolution de l'appareil de justice pénale au Canada.

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Approbation de la communication de la preuve avant le procès — La Commission de réforme du droit du Canada a proposé d'apporter au Code criminel du Canada des modifications obligeant les poursuivants à communiquer les détails de l'affaire à l'accusé avant qu'il plaide coupable ou non coupable. Dans son rapport du 21 juin au Parlement (Rapport 22, La communication de la preuve par la poursuite), la Commission a dit que les modifications s'imposaient parce que le Code «n'a jamais institué de régime général de communication de la preuve avant le procès par la poursuite». Le président de la Commission, le juge Allen M. Linden, a dit: «Sauf quelques cas bien précis où le Code criminel oblige la poursuite à communiquer certains renseignements, la communication de la preuve avant le procès . . . au Canada, n'en demeure pas moins dépourvue de tout caractère obligatoire et relève entièrement du pouvoir discrétionnaire des procureurs de la poursuite.» Selon le rapport, la communication doit intervenir tôt dans le processus de la poursuite, avant que l'accusé ait décider de sa réponse à une accusation. La Commission a aussi proposé que la communication soit continuelle et comprenne les renseignements nouveaux. Pour de plus amples renseignements sur le Rapport 22, prière de communiquer avec la *Commission de réforme du droit du Canada, 130, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0L6.*

Nouvelles mesures contre la propagande haineuse — Le ministre de la Justice a annoncé en mai dernier des modifications au Code criminel concernant les groupes minoritaires, mais elles n'ont pas été déposées aux Communes. Ces modifications donnaient surtout suite au *Rapport du Comité spécial de la participation des minorités visibles à la société canadienne* présenté au Parlement en mars. La poursuite des auteurs de propagande haineuse, proposée afin de faire obstacle au racisme, ainsi que la loi actuelle sur les droits de la personne et les recours civils tels que le procès en diffamation sont considérés comme concourant à rebuter la diffusion de propagande haineuse au Canada.

Financement d'un programme de médiation — Le ministre de la Justice a imprimé un élan de $600,000 à un programme fédéral destiné à améliorer les services de médiation. Le programme assure le financement de la médiation dans le règlement des conflits familiaux, surtout lorsque des enfants sont concernés. Une tranche de $150,000 de la subvention est allée à Médiation familiale Canada, nouvelle association formée pour aider à résoudre les disputes familiales. Le reste a été alloué à des opérations expérimentales servant à faire l'essai de méthodes efficaces et économiques pour ce qui est de la prestation de services de médiation.

Sécurité civile — Les Communes ont finalement approuvé, par un vote de 112 voix contre 60, la constitution de la nouvelle agence de sécurité civile qui a fait l'objet de longs débats. La loi a été transmise au Sénat pour approbation et est entrée en vigueur une fois qu'elle a reçu la sanction royale. L'agence remplace le service de sécurité de la GRC.

Modifications à la Loi sur les pénitenciers et à la Loi sur la libération conditionnelle de détenus — Les Communes ont accordé en mai dernier l'autorisation de présenter le bill C-35 qui apporte des modifications aux lois sur les pénitenciers et sur la libération conditionnelle de détenus. Le bill n'a pas été adopté avant la dissolution des Chambres en vue des élections générales.

Les droits de l'homme en classe — Un fonds de $37,000 destiné à servir à déterminer dans quelle mesure les éducateurs, les parents et la collectivité sont intéressés à ajouter les *droits de l'homme* au programme scolaire a été octroyé à l'Association des droits de l'homme de Terre-Neuve-Labrador. L'opération va tenir des colloques sur les droits de l'homme dans les écoles secondaires.

Étude sur les délinquants dangereux — D'après une étude publiée par le **ministre de la Justice**, il ne semble guère que les psychiatres puissent préduire avec beaucoup de fiabilité la conduite dangereuse future de personnes qui pourraient être condamnées à titre de délinquants dangereux sous le régime du Code criminel. La Partie XXI du Code permet au tribunal d'imposer une peine de prison indéfinie à une personne déclarée coupable de sévices graves à la personne si deux psychiatres au moins (appelés l'un par la Couronne et l'autre par la défense) ont déclaré que le prisonnier se livrera probablement à des actes de violence dans l'avenir. Il est pour ainsi dire impossible, dit l'étude, à des psychiatres qui témoignent à un procès de faire des prédictions à long terme exactes touchant la perpétration d'actes violents. D'après les constatations cliniques, les spécialistes de la santé mentale ont tendance à exagérer l'incidence des violences futures. Le bill C-19 renfermait des modifications aux dispositions relatives aux délinquants dangereux et apportait des modifications à diverses lois ainsi que d'autres modifications corréleatives. L'étude, réalisée par MM. Christopher Webster et Bernard Dickens, peut s'obtenir *du Ministère de la Justice, Direction des communications, Ottawa (Ontario) K1A 0H8.*

DÉCISIONS JUDICIAIRES INTÉRESSANTES

Conducteurs ivres — hôtes responsables

Un tribunal du New Jersey (États-Unis) a récemment décidé que les hôtes qui servent des spiritueux et permettent à leurs invités de conduire en état d'ébriété sont responsables des blessures causées si ces derniers sont impliqués dans un accident d'automobile. Le tribunal a reconnu qu'il n'existait pas de précédent aux États-Unis sur lequel sa décision pouvait se fonder. Le New Jersey a la législation la plus sévère des États-Unis au sujet des conducteurs ivres. Cependant, selon une information

de presse, une loi de 1979 de l'Orégon permet de poursuivre les hôtes pour négligence seulement si l'invité était visiblement intoxiqué. Les autres États des États-Unis ont écarté de pareilles poursuites ou les assemblées législatives les ont interdites.

Différence culturelle qui entre en ligne de compte

Le juge de cour territoriale Michel Bourassa, à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), a décidé dans une affaire de rapports sexuels avec une mineure que, même si la culture inuit n'échappe pas à la loi canadienne, elle doit intervenir dans la détermination de la peine. Le juge Bourassa a imposé une semaine de prison à chacun de trois hommes qui se sont avoués coupables d'avoir eu des rapports sexuels avec une fillette de 13 ans. Toutefois, le procureur de la Couronne **Michel Zigayer** a dit par la suite à un tribunal d'appel qu'une peine plus rigoureuse s'imposait même si cela fait partie du mode de vie du Nord que d'avoir de tels rapports avec des fillettes. Le Code criminel prévoit une peine allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité pour quiconque est convaincu d'avoir eu des rapports sexuels avec une fille de moins de 14 ans. Dans son jugement, le juge avait dit aussi: "Le tribunal est en mesure de faire oeuvre d'éducation, de bien indiquer au haut Arctique qu'il est mal d'avoir des rapports sexuels avec une personne de moins de 14 ans. Je ne pense pas que l'éducation exige un peine sévère».

Nominations

Le Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie a un personnel accru: une employée à plein temps et trois à temps partiel.

Mme Jean Sommers est la secrétaire administrative à plein temps; elle va aussi participer à toute la planification des initiatives du Conseil.

Le *rév. David McCord*, anciennement directeur général du Conseil, est maintenant chargé de la collecte de fonds et de l'élaboration du programme d'action national ainsi que de la liaison entre le Conseil et les ministères en tant que membre à temps partiel du Conseil.

La tâche principale de *Mme Lorraine Berzins* consistera à explorer la dynamique de la réconciliation en tant que processus interactionnel dans la justice pénale. Mme Berzins travaillera aussi à temps partiel. Son activité au Service correctionnel du Canada, à titre de rédactrice et d'agent de classement, a été considérable. Elle est aussi membre de la Société Elizabeth Fry d'Ottawa.

Mme Jocelyn Marshall était, jusqu'à sa nomination à temps partiel au Conseil, rédactrice de *Liaison*, publication du Ministère du Solliciteur général. Sa fonction première sera d'établir des publications éducatives destinées à faire connaître l'oeuvre du Conseil au public.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Pour faire paraître une annonce dans cette chronique, il faut fournir les renseignements au moins deux mois avant la date de publication.

1984

du 7 au 10 octobre
10e Congrès annuel sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Endoirt: l'hôtel Savery, Des Moines, Iowa. Renseignements: Coordonnateur de la conférence, NOVA, 1757, nord-ouest, chemin Park, Washington, D.C., É.-U.A. 20010.

du 24 au 26 octobre
22e Congrès de la Société de Criminologie du Québec. Endroit: Montréal, Québec. Renseignements: **Samir Rizkalla**. Société de Criminologie du Québec, 1 est, rue Notre-Dame, Pièce 5.03, Montréal, Québec H2Y 1B6.

du 24 au 27 octobre
Conférence du 10ieme anniversaire de l'Institut canadien d'administration de la justice. Thème: «Le droit et la justice au-délà de 1984». Endroit: L'hôtel Westin à Ottawa, Ontario. Renseignements: Mme Mariette Dufresne, ICAJ, 470, Faculté de droit, Université de l'Alberta, Edmonton, Alberta T6G 2H5. Téléphone (403) 432-2925.

du 4 au 12 novembre
Deuxième semaine nationale de la prévention du crime. Renseignements: Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0P8. Téléphone: (613) 995-4811.

du 7 au 11 novembre
36e Assemblée annuelle de l'American Society of Criminology. Endroit: l'hôtel Clarion, Cincinnati, Ohio, É.-U.A. Renseignements: Sarah Hall, ASC, 1314, chemin Kinnear, Columbus, Ohio, É-U.A. 43212. Téléphone: (614) 422-9207.

du 14 au 16 novembre
Quatrième congrès national des éducateurs travaillant auprès de l'enfance en difficulté. Thème: «Entre nous: Une présentation des facettes de la relation entre professionnels, familles et jeunes en difficulté». Endroit: Hôtel Régence Hyatt, Montréal, Québec, Renseignements: Congrès CCWC, GEMS, C.P. 1016, Snowdown, Montréal, Québec H3X 3Y1. Téléphone: (514) 735-1388.

1985

du 7 au 12 juillet
Congrès canadien de la prévention du crime. Endroit: l'hôtel Hyatt Regency de Vancouver, C.-B. Renseignements: Betty-Lou Edwards, a/s Commission nationale des libérations conditionnelles, 4664, chemin Lougheed, Pièce 230, Burnaby, C.-B. V5C 5T5. Téléphone (604) 666-2121.

du 26 août au 6 septembre
7e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Endroit: Milan, Italie.

PUBLICATIONS

Toute demande de renseignement au sujet des publications mentionnées dans cette chronique doit être faite à l'éditeur concerné.

Association professionnelle des criminologues du Québec. *Dangerosité et criminologie.* Textes présentés au collogue de l'APCQ du 10 juin 1983. Montréal: APCQ. 1983.

Beaudry, Micheline. *Les maisons des femmes battues au Québec.* Montréal: Éditions Saint-Martin. 1984.

Brillon, Yves, Christiane Louis-Guérin et Marie-Christine Lamarche. *Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles.* Montréal: C1CC, Université de Montréal. 1984.

Brodeur, Jean-Paul. *La délinquence de l'ordre. Recherches sur les commissions d'enquête I.* Montréal: Hurtubise HMH. 1984.

Canada, Commission de réforme du droit. *L'homicide.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Commission de réforme du droit. *L'interrogatoire des suspects.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Commission de réforme du droit. *Les méthodes d'investigation scientifiques.* Document de travail 34. Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Commission de réforme du droit. *Rapport sur la communication de la preuve par la poursuite.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Department of Justice. *An Analysis of Victims/Victim Witness Needs in Yukon.* Working Paper No. 11 by Audrey McLaughlin. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *Crime Victims Compensation: An Assessment of the Quebec IVAC Program.* Working Paper No. 12 by Micheline Baril and Suzanne Laflamme-Cusson. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *The Evaluation of the Winnipeg Victim/Witness Assistance Program.* Working Paper No. 8 by S. Brickey and Ann Guest. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, Department of Justice. *Victims and Witnesses: Experiences, Needs, and Community/Criminal Justice Response.* Working Paper No. 9 by Wm K. Stuebing. Ottawa: Department of Justice. 1984.

Canada, L'Enquêteur correctionnel. *Rapport sur les allégations de mauvais traitements de détenus à l'Établissement Archambault après les incidents du 25 juillet 1982.* Ottawa: L'Enquêteur correctionnel. 1984.

Canada, Ministère de la Justice. *Mais nous les témoins . . . Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de Justice de Montréal.* Document de travail no. 10 par Micheline Baril, Sylvie Durand, Marie-Marthe Cousineau et Sylvie Gravel. Ottawa: Ministère de la Justice. 1984.

Canada, Ministère de la Justice. *Victimes et témoins d'infractions pénales au Canada.* Rapport rédigé par R. Weiler et Jean-Guy Desgagné. Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Ministère de la Justice. *Rapport annuel, 1982-83.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1983.

Canada, Secrétariat d'État. *Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Service correctionnel. *Premier rapport annuel de l'observateur indépendant du comité chargé de l'examen des cas d'unité spéciale de détention.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1984.

Canada, Service correctionnel. *Rapport du Groupe d'étude sur les meurtres et les voies de fait commis dans la région de l'Ontario.* Ottawa: SCC. 1984.

Canada, Service correctionnel. *Troisième rapport du Comité de planification stratégique soumis au Service correctionnel du Canada. 1983.* Ottawa: Approvisionnements et Services. 1983.

Canada, Statistique Canada et Ministère de la Justice. *Indemnisation des victimes d'actes criminels 1983.* Ottawa: Statistique Canada. 1984.

Community Resource Centres Newsmagazine. St. Leonard's Luxton Centre, 567 Queen's Avenue, London, Ontario N6B 1Y9.

La Conférence populaire sur la loi. *Rapport de la conférence populaire sur la loi, mai 24-27, 1983.* Ottawa: La conférence, C.P. 361, Succurale "A". 1984.

Dionne, Michèle. *Portraits de voleurs à main armée: les récidivistes et les professionnels.* Montréal: CICC, GRIJ, Université de Montréal. 1984.

Doob, A.N. and P.D. Macfarlane. *The Community Service Order for Youthful Offenders: Perceptions and Effects.* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Levesque, Gérard. *Revue critique de la documentation sur la formation en milieu carcérale.* Blainville, Québec: Commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes. 1983.

Madden, Patrick G. and Silvia Hermann. *The Utilization of Community Resources Centres.* Toronto: Ministry of Correctional Services. 1983.

Malarek, Victor. *Hey, Malarek.* Toronto: Macmillan. 1984.

McMahon, M.W. and R.V. Ericson. *Policing Reform: A Study of the Reform Process and Police Institution in Toronto.* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Ontario Press Council. *Trial by Media.* Ottawa: The Council. 1984.

Pinsonneault, P. *L'abandon de la carrière criminelle.* Montréal: GRIJ, CICC, Université de Montréal. 1984.

Porporino, Frank J. and John P. Marton. *Strategies to Reduce Prison Violence.* Ottawa: Solicitor General. 1983.

Porporino, Frank J. and Kimberley Dudley. *An Analysis of the Effects of Overcrowding in Canadian Penitentiaries.* Ottawa: Solicitor General. 1984.

Proceedings of the International Conference on Prison Abolition. Toronto: A Quaker Committee on Jails and Justice, 60 Lowther Avenue, M5R 1C7

Québec, Sûreté du Québec. *Programme d'information en milieu scolaire.* Montréal: la Sûreté. 1982. 12 fascicules.
fascicule 1: introduction et guide pédagogique
fascicule 2: le premier contact avec la police
fascicule 3: l'étranger
fascicule 4: les produits dangereux
fascicule 5: la sécurité routière
fascicule 6: les drogues
fascicule 7: le vol
fascicule 8: le vandalisme
fascicule 9: la prostitution des mineurs
fascicule 10: le viol
fascicule 11: les lois et les jeunes (à paraître)
fascicule 12: le système judiciaire

Service de Réadaptation Sociale Inc. *Rapport Annuel 1983-84.* Québec. SRS. 1984.

Shearing, Clifford D. *Dial-a-Cop: A Study of Police Mobilisation.* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Shearing, Clifford D. (ed) *Organizational Police Deviance: Its Structure and Control.* Toronto: Butterworths. 1981.

Théoret, B. et D. Elie. *Les analyses spatiales de la criminalité: Inventaire des études et tentantive de bilan (1832-1980).* Montréal: Criminologie, Université de Montréal. 1984.

Voumvakis, Sophia E. and Richard V. Ericson. *News Accounts of Attacks on Women: A Comparison of Three Toronto Newspapers.* Toronto: Centre of Criminology, University of Toronto. 1984.

Webster, Christopher and Bernard Dickens. *La détermination de l'état dangereux: pour une nouvelle politique à l'égard des délinquants dangereux.* Rapport présenté au Ministère de la Justice. Toronto: Centre de criminologie, Université de Toronto. 1983.

Wihak, Christine. *Les besoins des groupes communautaires en matière d'information juridique.* Ottawa: Ministère de la Justice. 1983.

RAPPORT ANNUEL 1984

Société Canadienne pour la Prévention du Crime
55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5 (613) 725-3715

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

22 juin 1984, Toronto
Vingt-quatre membres de la Société sont présents.

Il est proposé par M. John Braithwaite, appuyé par M. Reneault Tremblay, que l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle soit adopté.

Il est proposé par M. S. MacIver, appuyé par M. Don Page, que le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 1983 soit adopté. Adopté.

Rapport du Comité des candidatures

En l'absence du président du Comité, M. Chafe, la Présidente précédente, Mme Gillian Sandeman, présente le rapport révisé suivant du Comité établi en conformité de l'alinéa 8.06(D) des Statuts de la Société. Le rapport renferme les candidatures reçues avant le mois antérieur à l'Assemblée annuelle et reflète les changements intervenus dans le nombre de postes vacants au Conseil. Les candidatures sont les suivantes:

Terre-Neuve — pas de vacance

Île-du-Prince-Édouard — un poste vacant à pourvoir à une date ultérieure

Nouvelle-Écosse — Mme Cheryl Picard

Nouveau-Brunswick — un poste vacant à pourvoir à une date ultérieure

Québec — Mme Marie-Andrée Bertrand, MM. Pierre Couturier, Jean-Paul Dallaire et Yves Léveillé

Ontario — M. John Braithwaite, Mme Ruth Bray, M. W. Frank Chafe et Mme Mary Morton, une vacance

Manitoba — un poste vacant à pourvoir à une date ultérieure

Saskatchewan — deux postes vacants à pourvoir à une date ultérieure

Alberta — Mme Patt Labatiuk, une vacance

Colombie-Britannique — MM. William F. Foster, Bob Lusk et Sepp Tschierschwitz

Territoires du Nord-Ouest — pas de vacance

Yukon — pas de vacance

Mme Gillian Sandeman, appuyée par M. Sepp Tschierschwitz, propose l'adoption du rapport du Comité des candidatures ainsi que des candidatures. Adopté.

Rapport financier

En l'absence du Trésorier, M. Baird, le Directeur général, M. J. Zambrowksy, formule des observations sur le rapport financier de la Société et de l'Opération Normes et Agrément.

Il est proposé par M. R. Tremblay, appuyé par Mme M. Lautt, que les rapports financiers soient adoptés. Adopté.

Nomination d'un vérificateur

Il est proposé par M. Sepp Tschierschwitz, appuyé par M. Roger Labelle, que la société Coopers et Lybrand soit de nouveau nommée vérificateur de la Société. Adopté.

Rapport de la Présidente

Notre Présidente signale les principaux faits suivants survenus depuis notre dernière Assemblée annuelle, soit au cours d'une période de six mois seulement, notre Assemblée annuelle de 1983 ayant été retardée afin de coïncider avec le «Dialogue sur la politique de la justice pénale».

1. Augmentation de la subvention fédérale. La subvention du Solliciteur du Canada à notre Société a été accrue à $240,000 par année. L'augmentation permet à la Société d'ajouter 1½ membre à son personnel, chose fort importante pour faciliter l'action de la Société et lui permettre se prendre de nouvelles initiatives. L'augmentation permet aussi d'accroître considérablement le budget des déplacements. La Société pourra subventionner en partie les frais de déplacement des membres du Comité exécutif qui ne sont pas autrement subventionnés pour assister aux réunions. Elle permettra aussi de tenir plus facilement les réunions du Conseil en dehors d'Ottawa et d'assurer ainsi une plus grande participation des membres de la région de l'Atlantique et de l'Ouest.

2. L'**Opération Normes et Agrément** touche à son terme. Au cours des six derniers mois, le Conseil a été informé par deux fois de la situation de l'Opération. Le Conseil a officiellement approuvé le texte «Mandat et principes de la correction des adultes au Canada» qui devient la première partie de l'Opération à représenter la politique officielle du Conseil. Le Conseil a aussi prolongé l'existence du Comité des normes et de l'agrément jusqu'à la fin de l'année civile 1984. Le Conseil a également approuvé le modèle d'agrément actuel pour qu'il soit adressé aux chefs de la correction et à d'autres intéressés de la justice pénale avec demande de commentaires.

3. Comité des Statuts. Le Conseil a souscrit aux propositions du Comité portant d'augmenter la composition du Conseil et de permettre la candidature et l'élection de membres à titre personnel du Conseil. Le Comité va continuer d'étudier les Statuts et de formuler des propositions au sujet d'éventuelles modifications futures.

4. Le **Comité du personnel** a activement étudié le régime de pension et les échelles de salaire. Il a proposé au Conseil de ne rien changer pour le moment aux dispositions relatives au régime, mais il a formulé plusieurs propositions touchant l'établissement de nouvelles échelles de salaires du personnel. Le Conseil a adopté ces propositions.

5. L'enquête menée auprès des membres au sujet du **nom de la Société** s'est terminée au cours des six derniers mois.

Le Conseil a approuvé un changement de nom qui sera dorénavant: *Association Canadienne de Justice Pénale — Canadian Criminal Justice Association.*

6. A sa réunion des 16-17 février 1984, le Conseil a adopté deux grandes priorités.

(a) Consacrer beaucoup de temps, à l'échelon du personnel et du Conseil, à mener à bien l'Opération Normes et Agrément. L'Opération a vogué à un rythme fort accéléré afin de parvenir à bon port dans les délais prévus.

(b) *Revivifier l'Association.* Cette priorité comprend des initiatives visant à augmenter le nombre de membres, à établir de nouvelles sources de financement, à modifier les relations de financement existant avec les fournisseurs actuels de fonds et à établir des relations plus étroites avec les associations provinciales affiliées. La revivification comportera aussi un important effort de relations publiques afin de rendre l'Association plus visible et plus attrayante ainsi que la mise en route d'activités qui la rendront plus proche de ses ressortissants. Dans le cadre de cet effort, l'Association va aussi essayer d'étudier la possibilité de tenir un congrès annuel.

7. Nous avons été informés le 5 juin 1984 que **Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé** a accepté d'accorder son patronage à notre Association. Cela continue une tradition selon laquelle le **gouverneur général du Canada** est **Patron de l'Association**.

Il est proposé par M. J.-P. Dallaire, appuyé par M. R. Tremblay, que le rapport de la Présidente soit agrée. Adopté.

Marie-Andrée Bertrand

Rapport du Directeur général

Le rapport couvre une période de moins de sept mois à cause de la prolongation de la précédente «année de l'Association» jusqu'à novembre 1983. Je ne vais pas répéter les renseignements importants que renferme le rapport de la Présidente, mais je vais me concentrer plutôt sur d'autres choses qui ont occupé l'Association au cours de la période de mon rapport.

Conseil d'administration — Le Conseil a siégé deux fois sous la présidence de notre Présidente, Mme Marie-Andrée Bertrand. Le Comité exécutif s'est réuni la veille des réunions du Conseil afin surtout de clarifier et d'étudier l'ordre du jour de ces réunions.

Comité exécutif — Le Comité a tenu le 14 mai 1984 une pleine réunion indépendamment de celles du Conseil.

Comité des candidatures — M. Frank Chafe a présidé notre Comité des candidatures. La liste adoptée est incorporée à la liste courante des membres du Conseil qui figure dans la suite du présent Rapport annuel.

Comité des finances — Le Comité des finances, que préside le Trésorier, M. Harry Baird, signale un important excédent pour ce qui est de l'année écoulée, lequel tient surtout à l'augmentation de la subvention du Solliciteur général du Canada. Le rapport financier complet fait partie du présent Rapport annuel.

Rapport importants

1. Probation des adultes — Propositions de modifications à apporter au Code criminel. Le rapport du Comité de la probation, présidé par le Pr Ken Hatt, de l'Université Carleton, a fait l'objet d'une large diffusion auprès d'organismes fédéraux, provinciaux et privés à la suite de son adoption à la réunion de novembre 1983 du Conseil. Le rapport a été étudié de près par les rédacteurs du bill C-19, le bill omnibus tendant à modifier le Code criminel, et plusieurs des propositions de l'Association seront probablement adoptées.

2. Un document a été rédigé par le Directeur général *à l'intention des Chefs de la correction*, document qui relate l'histoire et présente le bilan des activités actuelles de l'Association. Le document vise à réaffirmer le rôle de l'Association en tant qu'importante association nationale de justice pénale et à faire savoir que nous sommes prêts à travailler à répondre aux besoins de certains ressortissants qui peuvent penser qu'ils ne sont pas adéquatement représentés à l'heure actuelle. La position de l'Association a reçu une réponse positive à la réunion de juin, au Yukon, des Chefs de la correction. Ces derniers n'ont pas pris de décision pour ce qui est de procéder à la création d'une "Association canadienne de la correction" L'Association est nettement au défi de montrer qu'elle peut répondre aux besoins de divers éléments de la justice pénale.

Comités

Comité du délinquant dangereux — M. Ron Schriml continue de représenter l'Association au sein du Comité. Le Comité a terminé son évaluation des unités spéciales de détention. Les membres du Comité sont encore fort divisés quant aux objectifs d'ensemble du Comité et pour ce qui est d'élaborer d'autres moyens de traiter les délinquants dits dangereux. L'Association a demandé au Solliciteur général d'aviser à la formation d'un comité distinct chargé de cette dernière mission. La proposition a été renvoyée au Comité et nous nous attendons à ce qu'une réponse vienne sur la fin de l'été.

Comité de la législation — Le Comité a siégé régulièrement au cours des six derniers mois alors qu'il a étudié le bill C-19, le bill omnibus tendant à modifier le Code criminel. Le Comité s'est occupé jusqu'ici des mesures proposées au sujet de la détermination de la peine et des articles concernant les délinquants dangereux. Le Comité va continuer de se réunir afin d'élaborer des propositions à étudier par le Conseil.

Publications

Nos publications demeurent un bon moyen de diffusion de renseignements et de dialogue au sein de la collectivité de la justice pénale. La Revue canadienne de criminologie continue de bénéficier d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. La subvention stabilise la situation financière de la Revue, mais l'Association doit être prête à faire face à un éventuel déficit si la subvention n'est pas renouvelée encore. Le style et le contenu du Bulletin ont évolué du fait de l'arrivée de Mme Mona Ricks qui est affectée à cette publication. Nous nous attendons à ce que le Bulletin connaissent de constantes améliorations et modifications. Comme d'habitude, notre Répertoire des services de justice joue un rôle indispensable dans la collectivité de la justice pénale. Le Répertoire s'améliore d'année en année grâce à l'insertion d'autres mentions.

Personnel de l'Association

Le personnel comprend M. Josh Zambrowsky, M. Réal Jubinville, Mme Ruth Bruce, Mme Barbara Morrison, Mme Paulette Charbonneau, Mme Laura Doehring et Mme Mona Ricks. Le personnel de l'Opération Normes et Agrément comprend M. Maurice Klein, M. Gérard Genest, M. Ben Hoffman et Mme Denise St Jean. L'Association est en train d'engager un autre employé.

L'Association continue de jouer un rôle important dans la prévention de la criminalité, surtout par sa représentation au Comité consultatif national, Alliance pour la prévention du crime. L'Association n'a pas été aussi active que nous l'aurions espéré dans le domaine des victimes au cours des mois derniers. Cela tient au manque d'un personnel suffisant pour s'occuper du Comité, chose que rectifiera, espérons-nous, l'arrivée du nouvel employé. L'Association va demander à son Comité des victimes de présenter des propositions au Conseil au cours de l'année qui vient.

Comme il est dit plus haut dans le Rapport annuel, la conduite

à bon port de l'Opération Normes et Agrément et l'exercice de fructueux efforts afin de revivifier l'Association seront nos priorités cette année. À notre avis, nous avons réalisé des progrès pour ce qui est de bien nous présenter au gouvernement par nos négociations relatives aux normes et par nos communications concernant le rôle plus étendu propre à notre Association au sein de la collectivité de la justice pénale. Nous allons continuer de nous employer à nouer des liens plus solides au sein de la collectivité et de l'appareil de la justice pénale et à exercer une activité plus intense afin de mieux répondre aux besoins des divers éléments de la justice pénale. Nous entrons dans une période cruciale où il semble possible que l'Association grandisse. Il nous incombe de profiter au maximum des possibilités qui s'offrent.

Modifications apportées aux statuts

a. Membres à titre personnel. *Il est proposé par Mme G. Sandeman, appuyée par M. R. Tremblay, que les Statuts de la SCPC soient modifiés comme il suit:* Que le paragraphe 5.01 soit modifié par la suppression des mots «au plus soixante (60)» et le remplacement de ces mots par «au plus soixante-douze (72)». Que le sous-alinéa 8.06(C) i) soit modifié de façon à se lire «pourvue que le comité des candidatures tienne compte de ce que soixante des nominations doivent être faites sur la base des représentations proportionnelles suivantes» plus «et que le reste des nominations soient des nominations de membres à titre personnel». *Adopté.*

b. Nom de la Société. *Il est proposé par M. R. Tremblay, appuyé par M. J.-P. Dallaire, que la Société soit appelée «Canadian Criminal Justice Association — Association canadienne de justice pénale». Adopté à l'unanimité.*

La Présidente remercie les membres sortants de l'Association pour le zèle dont ils ont fait preuve au cours des années passées.

J. Zambrowsky

Rapport des vérificateurs comptables aux membres

Nous avons examiné le bilan de la Société canadienne pour la prévention du crime — Canadian Association for the Prevention of Crime (Fonds généraux) au 31 mars 1984 et les états relatifs aux activités financières de l'année terminée à cette date. Notre examen s'est fait selon les principes de vérification comptable généralement reçus et a compris, par conséquent, les tests et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société (Fonds généraux) au 31 mars 1984 et les résultats de ces activités financières pour l'année terminée à cette date conformément aux principes comptables généralement reçus pour les organismes de bienfaisance, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle de l'année précédente.

Coopers & Lybrand — Ottawa (Ontario)
Comptables agrées — le 27 avril 1984

Bilan au 31 mars 1984
Fonds généraux

	1984 $	1983 $
Actif		
Disponibilités		
Caisse	13,644	20,886
Dépôts à terme	102,000	85,000
Comptes à recevoir	10,250	16,394
Frais payés d'avance	4,771	3,386
	130,665	125,666
Immobilisations		
Mobilier et équipement — au prix coûtant	17,455	15,789
Amortissement accumulé	10,016	8,543
	7,439	7,246
Améliorations à la propriété locative — au prix coûtant moins amortissement	—	124
	7,430	7,370
	138,104	133,036
Passif et Surplus		
Exigibilités		
Comptes à payer et passif couru	1,619	5,465
Recettes différées	13,070	12,620
Montant revenant à l'Opération Normes et Agrément	31,000	86,095
	45,689	104,180
Passif afférent aux prestations de retraite	24,445	21,488
	70,134	125,668
Surplus		
Réservé à une fin spéciale (note 2)	2,500	2,500
Non réservé	65,470	4,868
	67,970	7,368
	138,104	133,036

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
Fonds généraux

	1984 $	1983 $
Soutien public		
Cotisations	7,580	12,130
Dons	2,997	4,462
	10,577	16,592
Subventions et contributions gouvernementales		
Contributions fédérales	22,000	9,000
Subventions fédérales	175,325	128,830
Subventions provinciales	36,648	35,148
	233,973	172,978
Autres recettes		
Frais d'administration perçus	25,811	24,864
Recettes du Congrès	—	4,950
Intérêt	8,593	14,157
Recettes d'opérations particulières	39,387	14,533
Vente de la Revue	30,820	31,117
Vente d'autres publications	9,477	9,865
Autres	3,254	5,306
	117,342	104,792
	361,892	294,362

Dépenses		
Conférences et réunions	1,376	1,489
Divers	3,390	3,005
Bureau	12,866	11,011
Impressions	42,326	43,721
Dépenses d'opérations particulières	34,034	11,586
Recrutement d'un directeur général	—	8,749
Loyer	14,615	13,509
Prestations de retraite	2,957	2,800
Salaries et avantages	168,430	163,627
Téléphone	4,458	3,469
Traduction	8,813	6,553
Déplacements	6,267	7,264
Dépreciation et amortissement	1,758	2,397
	301,290	279,180
Recettes nettes de l'année	60,602	15,182
Surplus (Déficit) — Début de l'année	7,368	(7,814)
Surplus — Fin de l'année	67,970	7,368

NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
Fonds généraux

1. Règles comptables

Immobilisations et amortissements —

Les immobilisations figurent à leur coût l'année d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire sur huit ans quant au mobilier et à l'équipement et sur sept ans quant aux améliorations à la propriété locative.

Recettes provenant des cotisations —

Les recettes provenant des cotisations figurent sur une base de gestion et sont nettes des cotisations perçues pour le compte des sociétés provinciales affiliées.

2. Surplus réservé à une fin spéciale

Le Conseil d'administration estime à $2,500 la différence entre le coût de location-achat du système de traitement de texte et les recettes provenant de sa location à l'Opération Normes et Agrément. Le Conseil a décidé de réserver $2,500 du surplus de l'année courante pour combler ce déficit. Si les frais dépassent le surplus réservé, l'excédent sera payé sur les dépenses de fonctionnement courantes.

3. Engagements afférents à un contrat de location à long terme

Au 31 mars 1984, la Société était tenue, en vertu d'un contrat de location à long terme, de payer les minimums annuels suivants:

année se terminant le 31 mars	$
1985	13,700
1986	11,000
1987	9,600
1988	4,000

Rapport des vérificateurs comptables aux membres

Nous avons examiné le bilan de la Société canadienne pour la prévention du crime — Canadian Association for the Prevention of Crime (Opération Normes et Agrément) au 31 mars 1984 et les états relatifs aux activités financières de l'année terminée à cette date. Notre examen s'est fait selon les principes de vérification comptable généralement reçus et a compris, par conséquent, les tests et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société (Opération Normes et Agrément) au 31 mars 1984 et les résultats de ses activités financières pour l'année terminée à cette date conformément aux principes comptables généralement reçus pour les organismes de bienfaisance, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle de l'année précédente.

Coopers & Lybrand — Ottawa (Ontario)
Comptables agrées — le 27 avril 1984

BILAN AU 31 MARS 1984
Opération Normes et Agrément

	1984 $	1983 $
Actif		
Disponibilités		
Caisse	5,825	6,628
Dépôt à terme	—	10,000
Subvention à recevoir	20,000	4,125
Autres comptes à recevoir	671	950
Montant revenant des Fonds généraux	31,000	86,095
	57,496	107,798
Passif et Surplus		
Exigibilités		
Comptes à payer	1,165	800
Surplus	56.331	106,998
	57,496	107,798

ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1984
Opération Normes et Agrément

	1984 $	1983 $
Subventions		
Fédérale	22,000	22,000
Provinciales	40,000	6,000
Fondations	19,694	131,856
	81,694	159,856
Autres recettes		
Intérêt	389	2,807
	82,083	162,663
Dépenses		
Frais d'administration	17,437	22,893
Salairies	53,873	80,022
Tests sur le terrain	1,581	—
Divers	122	123
Bureau	4,954	6,811
Honoraires	850	1,100
Impressions	13,232	26,493
Loyer	3,520	3,200
Téléphone	2,720	2,684
Traduction	—	4,702
Déplacements	34,461	28,299
	132,750	176,327
Dépenses nettes de l'année	50,667	13,664
Surplus — Commencement de l'année	106,998	120,662
Surplus — Fin de l'année	56,331	106,998

CONSEIL D'ADMINISTRATION
1984-1985

Note: La date qui suit le nom de chaque membre du Conseil indique l'année d'expiration de son mandat.

Terre-Neuve

Bryan Purcell, President, Newfoundland Criminology and Corrections Association, P.O. Box 4040, St. John's, A1C 5Y6 (1986)

Reg Ryan, District Director, Correctional Service of Canada (Parole), 102 Churchill Ave., St. John's, A1A 1N1 (1986)

Île-du-Prince-Édouard

Roberta Munn, Probation Officer, Department of Justice, P.O. Box 2290, Charlottetown, C1A 8C1 (1986)

(1 vacance)

Nouvelle-Écosse

Cheryl Picard, St. Leonard's Society, 2549 Brunswick Street, Halifax, B3K 2Z7 (1987)

Rev. Ora McManus, Director of Continuing Education, College of Cape Breton, P.O. Box 5300, Sydney, B1P 6L2 (1985)

Kit Waters, Coordinator, Research and Planning, Department of the Attorney General, P.O. Box 3245 South, Halifax, B3J 3H5 (1985)

Nouveau Brunswick

Judge Thomas Bell, Family Court, 110 Charlotte Street, 3rd Floor, Saint John, E2L 2J4 (1985)

Eric L. Teed, Barrister, P.O. Box 6339, Station A. Saint John, E2L 4S1 (1985)

(1 vacance)

Québec

Marie-Andrée Bertrand, École de Criminologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succursale A, Montreal, H3C 3J7 (1987)

Pierre Couturier, Directeur, Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain, 4217, rue d'Iberville, Montréal, H2H 2L5 (1987)

Jean-Paul Dallaire, Directeur, Établissement Montée St-François, 200, Montée St-François, Laval, H7C 1S5 (1987)

Yves Léveillé, Directeur général, CLSC St-Hubert, 5245, boul. Cousineau, #225, St-Hubert, J3Y 6K8 (1987)

Daniel Marineau, Président directeur-général, Bureau d'intervention clinique et communautaire (B.I.C.C. Inc.), 4441, rue St-Denis, Montréal, H2J 2L2 (1986)

Reneault Tremblay, Directeur général, Association des Services de réhabilitation sociale, 4217, rue d'Iberville, Montréal, H2H 2L5 (1986)

Guy Bertrand, O.P.E.X., 10807, rue Miller, Montréal, H2C 2E3 (1985)

Richard Bilodeau, Directeur général, Ateliers Dominique Inc., 20, rue Cousineau, Hull, J8Y 3M7 (1985)

William Cosman, 1265 Carson Avenue, Dorval, H9S 1M5 (1985)

Jean Dozois, Professeur adjoint, École de Criminologie, Université de Montréal, H3C 3J7 (1985)

Roger Labelle, Vice-Président, Commission nationale des libérations conditionnelles, 340 ouest, rue Laurier, Ottawa, K1A 0R1 (1985)

Roger Lajoie, Conseiller des cadres supérieurs, Police et Prévention, Ministère de la Justice, 505 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, H2Z 1A8 (1985)

Paul Williams, Director, John Howard Society of Québec, 515-517 Pine Avenue West, Montreal, H2W 1S4 (1985)

Ontario

John Braithwaite, Deputy Commissioner, Communications, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, K1A 0P9 (1987)

Ruth Bray, Forensic Consultant, 40 Park Road, #405, Toronto, M4W 2N4 (1987)

W. Frank Chafe, Commissioner-Workers, Canada Employment and Immigration Commission, c/o 616 Trelawny Private, Ottawa, K2C 3M9 (1987)

David Arbuckle, Executive Director, John Howard Society of Toronto, 168 Isabella Street, Toronto, M4Y 1P6 (1986)

Harry Baird, 74 Withrow Avenue, Ottawa, K2G 2J3 (1986)

Don Page, Regional Administrator, Ministry of Correctional Services, 2 Dunbloor Road, Suite 312, Islington, M9A 2E4 (1986)

W. E, Bunton, The Salvation Army, 126 Broadland Blvd., Don Mills, M3A 1K2 (1985)

Wayne Crawford, Executive Secretary, Union of the Solicitor General Employees, c/o Public Service Alliance of Canada, 233 Gilmour Street, Ottawa, K2P 0P2 (1985)

Inspector F.J. Juhasz, RCMP, 1200 Alta Vista Drive, Ottawa, K1A 0R2 (1985)

Walter Pitman, Executive Director, Ontario Arts Council, 151 Bloor St. West, Toronto, M5S 1T6 (1985)

Dr. Mary Morton, Department of Sociology, Queen's University, Kingston, K7L 3N6 (1985)

Gillian Sandeman, Executive Director, Youth of Otonabee United Inc., 661 Park Street North, Peterborough, K9H 4S4 (1985)

Morris Zbar, 2 Liszt Gate, No. 4, Willowdale, M2H 1G7 (1985)

(1 vacance)

Manitoba

Corinne Deegan, c/o Crown Attorney's Office, Bldg. 30 — 139 Tuxedo Avenue, Winnipeg, R3N 0H3 (1987)

Curtis Fontaine, c/o Native Clan Organization, 620-504 Main Street, Winnipeg, R3B 1B8 (1985)

William Greenaway, President, Manitoba Society of Criminology, 142 Machray Avenue, Winnipeg, R2W 0Z4 (1985)

(1 vacance)

Saskatchewan

Cameron McCannell, President, Saskatchewan Criminal Justice Association, 2331-11th Avenue, Regina, S4P 0K2 (1986)

Ron Schriml, School of Human Justice, Community Education Centre, University of Regina, 325-3rd Avenue North, Saskatoon, S7K 2H9 (1985)

(2 vacances)

Alberta

Patt Labatiuk, President, Alberta Criminology and Corrections Association, c/o Justice Administration Department, Mount Royal College, 4825 Richard Road, S.W., Calgary, T3E 6K6 (1987)

Anne Keir, John Howard Society of Red Deer, 3207-4929 Ross Street, Red Deer, T4N 1X9 (1986)

Grant P. Spiro, District Director, Correctional Service of Canada (Parole), 510-12th Avenue S.W., Room 200, Calgary, T2R 0H3 (1986)

Karen McPherson, Assistant Executive Director, Canadian Mental Health Association, 12120-106 Avenue, Edmonto , T5N 0Z2 (1985)

(1 vacance)

Colombie-Britannique

William F. Foster, Regional Director of Corrections, #180-546 St. Paul Street, Kamloops, V2C 5T1 (1987)

Bob Lusk, President, British Columbia Corrections Association, c/o Mission Institution (Warden), P.O. Box 1200, Mission, V2V 4L8 (1987)

Sepp Tschierschwitz, c/o Matsqui Institution (Socialization), Box 2500, Abbotsford, V2S 4P3 (1987)

Kathy J. Louis, Senior Board Member, National Parole Board, Pacific, Suite 230, 4664 Lougheed Highway, Burnaby, V5C 7P6 (1985)

Michael Redding, Executive Director, B.C. Board of Parole, Suite 203, 10334-152 A Street, Surrey, V3R 7P6 (1985)

S. Deborah Sandulak, Director, West Vancouver Probabtion and Family Court Services Office, 1571 Bellevue Avenue, West Vancouver, V7V 1A6 (1985)

Territoires du Nord-Ouest

Wally Bybliw, Treatment and Training Officer, Yellowknife Correctional Centre, P.O. Box 278, Yellowknife, X1A 2L9 (1986)

Stan Mounsey, Chief of Corrections, Department of Social Services, Yellowknife, X1A 2L9 (1985)

Territoire du Yukon

Margaret Joe, Legislature, P.O. Box 2703, Whitehorse, Y1A 2C6 (1986)

Joe Prentice, Yukon Department of Justice, P.O. Box 2703, Whitehorse, Y1A 2C6 (1986)

Membres à titre personnel

Melanie Lautt, President Elect, Canadian Criminal Justice Association, 1058 Grosvenor Avenue, Winnipeg, Manitoba R3M 0N7 (1987)

Président du Comité des Candidatures, 1984-1985

Poste vacant — à pourvoir à une date ultérieure.

Nous avons un nouveau nom

Nous avons un nouveau nom: *Association canadienne de justice pénale*. Il a été adopté à notre Assemblée annuelle, en juin, après plusieurs mois de consultation des membres de tout le pays. Le choix du nouveau nom s'est fait surtout en fonction de ce qu'il reflète le mieux la vaste gamme des préoccupations et des activités des membres.

Depuis ses débuts en 1919, notre groupement s'est toujours intéressé, sous ses divers noms, aux grandes questions de justice pénale. Au tout début, alors que la question du jour était celle du bien-être des prisonniers, il s'appelait Canadian Prisoners Welfare Association. Il est devenu Canadian Penal Association en 1936 à l'époque de la commission royale d'enquête sur le système pénal canadien. En 1956, les besoins dans le domaine de la justice pénale étaient tels que l'établissement d'une gamme plus étendue de services correctionnels s'imposait; le nom a été changé pour refléter la chose: en anglais, *Canadian Corrections Associations*, et en français, *Société canadienne de criminologie*. En 1970, le nom en anglais a changé de nouveau à *Canadian Criminology and Corrections Association* mais est resté le même en français. A ce moment là, la promotion d'un large éventail de services correctionnels était en grande partie terminée et plusieurs programmes d'études de crimonologie se trouvaient établis dans des collèges et des universités. Le grand axe d'action suivant, suscité dans les années 70, a consisté dans la «prévention du crime»; le nom *Société canadienne pour la prévention du crime* adopté en 1977 en est le reflet.

Malgré cette apparence de changement, reflété par les divers nouveaux noms, les activités et les préoccupations essentielles de l'Association ont toujours compris la promotion de bonnes mesures et de bons services de justice pénale au Canada. Dans le cas présent, le nouveau nom ne signifie pas que l'Association s'intéresse moins à la prévention de la criminalité ou à l'une des autres questions mentionnées. Le nouveau nom ne fait qu'affirmer ce qu'elle est et fait. **Réal Jubinville**

BARÊME DES COTISATIONS

Les membres sont priés de prendre connaissance des taux de cotisation ci-dessous

Actualités-Justice parait cinq fois par année et est adressé aux membres de l'ACJP (janvier, mars, mai, septembre et novembre). Les articles qui y sont publiés n'expriment pas nécessairement les vues de l'Association. Actualités-Justice ne renferme pas d'annonces publicitaires et ne se vend pas par abonnement. Si vous voulez le recevoir, devenez membre en remplissant la demande ci-contre et retournez-la avec votre chèque ou mandat-poste à la l'ACJP. Voir le barème des cotisations ci-après.

Les cotisations sont déductibles du revenu imposable. L'adhésion à la l'ACJP assure automatiquement aux résidents de certaines provinces leur adhésion à leur société provinciale sans autre cotisations. Ces sociétés provinciales sont:

la Société de criminologie de l'Alberta
la Société de criminologie du Manitoba
la Société de criminologie de NouvelleÉcosse
la Société de criminologie de l'Ontario
Section du Nouveau-Brunswick de la Société de criminologie
l'Association de justice pénale de la Saskatchewan
la Société de criminologie de Terre-Neuve

Je demande par la présente à adhérer à titre personnel à l'Association canadienne de justice pénale, 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 1E5

Nom (en capitales) .....

Adresse .....

.....

Ville et province ..... Code postal .....

Signature .....

Alberta: $15; Colombie-Britannique: $10; Île-du-Prince Édouard: $10; Manitoba: $20; Nouveau-Brunswick: $15; Nouvelle-Écosse: $15; Ontario: $20; Québec: $10; Saskatchewan: $20; Terre-Neuve: $15; Territories du Nord-Ouest: $10; Yukon: $10; Pays étrangers: $10.